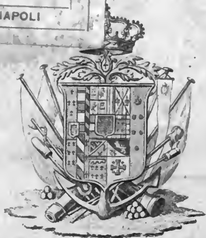
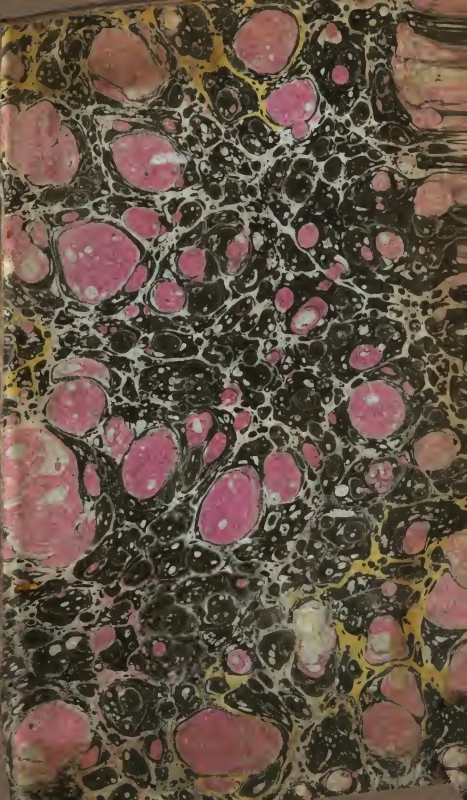








# HISTOIRE
## DE LA VIE
# DE HENRI IV:

*TOME QUATRIEME.*

# HISTOIRE
## DE LA VIE
## *DE HENRI IV,*
## ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE:

DÉDIÉE

A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

MONSEIGNEUR

LE PRINCE DE CONDÉ;

*PAR M. DE BURI.*

Troisiéme Edition, revue, corrigée & augmentée.

TOME QUATRIÈME.





*A PARIS,*

Chez NYON l'ainé, Libraire, rue du Jardinet, quartier S. André, vis-à-vis l'Imprimeur du Parlement.

M. DCC. LXXIX.

*Avec Approbation & Privilége du Roi.*



# HISTOIRE DE *HENRI IV.*



IL se forma quelques complots contre
l'état, mais le roi, toujours actif, tou- 1605.
jours prudent, sut les arrêter dès leur
naissance.

Plusieurs seigneurs protestans, piqués de ce que le roi ne leur donnoit pas assez de part aux affaires, marquoient leur mécontentement en public.

Depuis l'édit de Nantes, les protestans étoient dans l'usage de tenir près de la personne du roi deux députés pris dans leur corps, pour traiter avec les ministres, ou avec le roi même, des affaires qui les regardoient. On changeoit ces députés tous les trois ans; & alors on nommoit

six personnes, & le roi en acceptoit deux.

1605. Les protestans avoient demandé au roi la permission de tenir cetre année leur assemblée à la Rochelle. Ce prince avoit été informé qu'outre l'élection des députés, on devoit y agiter plusieurs matieres qu'il n'approuvoit pas. Il ordonna que cette assemblée se tint à Châtelleraut, parce que cette ville étoit de la province de Poitou, dont étoit gouverneur M. de Rosny, qu'il avoit nommé pour assister de sa part à cette assemblée. Comme ce seigneur, qui étoit huguenot, connoissoit toutes les brigues qui se faisoient dans le parti par plusieurs seigneurs puissans; le roi l'avoit choisi préférablement à tout autre, afin d'empêcher qu'il ne s'y passât rien de contraire à ses intentions, & au bien de l'état. Le roi lui donna dès le 10 décembre 1603, le gouvernement de cette province, & lui dit en présence de la cour: « Quoique vous soyez un des plus » opiniâtres huguenots de mon royaume, » je vous donne le gouvernement de la » province de Poitou, qui en est remplie, » parce que vous êtes huguenot raisonna-

» ble & zélé pour le bien de votre patrie. 1605.
» Les proteſtans ne peuvent être que fort
» contens de mon choix. Je compte que
» tout le royaume ne le ſera pas moins;
» parce que vous ſaurez leur inſpirer de
» meilleurs ſentimens; vous leur ferez
» connoître votre roi; vous leur appren-
» drez à le reſpecter, à ſe fier en lui, &
» à l'aimer ».

Quoique le duc de Bouillon, que le roi regardoit comme criminel d'état, fût hors de France; cependant il prétendoit diriger toutes les opérations de l'aſſemblée. Ce ſeigneur avoit écrit une lettre aux députés, par laquelle, comme s'il eut été le chef du parti, il leur donnoit des avis ſur la conduite qu'ils devoient tenir. Leſdiguieres, Rohan, Châtillon, Dupleſſis-Mornay, mettoient en uſage tous les moyens poſſibles pour obtenir des choſes que le roi ne vouloit pas accorder; & c'étoit principalement à quoi M. de Roſny devoit s'oppoſer ſuivant ſes inſtructions.

S'étant rendu à l'aſſemblée, il en fit l'ouverture par un diſcours dans lequel

1605. il déclaroit à ceux qui l'écoutoient, que, parmi toutes les perſonnes dévouées aux volontés du roi, S. M., pour traiter avec eux, n'auroit pas jetté les yeux ſur un homme connu par une fermeté inébranlable dans ſa croyance, ſi elle avoit eu deſſein de ſoutenir & d'augmenter ſes droits, plutôt que de gagner leurs cœurs & de perſuader leurs eſprits. Il ajouta que cette raiſon devoit être ſuffiſante pour leur faire prendre une entiere confiance en lui; mais il déclara en même-tems qu'iis devoient s'attendre à lui voir cette même ardeur pour les intérêts de ſon prince, lorſqu'ils n'auroient rien de contraire au bien général & à la religion qu'il profeſſoit avec eux.

L'aſſemblée dans les premieres ſéances fut extrêmement tumultueuſe. Il s'y étoit formé differens partis qui n'étoient pas d'accord entr'eux; mais M. de Roſny trouva le moyen de gagner le plus grand nombre des députés, & vint à bout de ce qu'il deſiroit; c'eſt-à-dire qu'il les engagea d'obéir avec d'autant plus de ſoumiſſion aux intentions du roi, qu'elles

étoient conformes à la raiſon & à la juſtice, compatibles avec les intérêts du parti, & ſeulement contraires aux idées de ceux qui voudroient cauſer des brouilleries. Ces intentions étoient que l'aſſemblée ſe ſéparât auſſi-tôt qu'elle auroit fait le choix des députés qui devoient être envoyés à la cour, & qu'elle auroit dreſſé les cahiers des demandes qui devoient être faites au roi. 1605.

M. de Roſny défendit expreſſément de la part du roi aux proteſtans de convoquer de leur chef, à l'avenir, aucune aſſemblée générale; il ajouta cependant qu'il leur feroit permis d'en convoquer toutes les fois qu'on jugeroit qu'il y auroit néceſſité; mais il leur fit ſentir que ces aſſemblées ſeroient plus rares par la ſuite que par le paſſé, ſans préjudice néanmoins à la tenue des ſinodes particuliers & des colloques ordinaires, reſtreints purement aux affaires eccléſiaſtiques. Il leur témoigna le mécontentement que le roi avoit eu de la conduite qu'on avoit tenue dans l'aſſemblée de Gap, où l'on avoit mis au nombre des articles de

1605. foi, que le pape étoit l'Antechrift. Il leur fit défenfes d'avoir aucun commerce avec les perfonnes fufpectes à S. M.; enfin il leur fit comprendre qu'étant en état de fe faire obéir, elle prendroit toutes les mefures néceffaires pour faire exécuter fes volontés. Enfuite, pour adoucir en quelque façon la fermeté avec laquelle il avoit parlé à l'affemblée, il lui déclara que le roi prolongeoit, pour quatre années, la poffeffion des places de fûreté, avec l'entretien de leurs garnifons: & comme il étoit le maître de difpofer de certaines gratifications en faveur de ceux qui fe conformeroient aux intentions du roi, la diftribution qu'il en fit mit la tranquillité dans l'affemblée, qui parut fe terminer à la fatisfaction de tout le monde.

Pendant que M. de Rofny fe difpofoit pour aller à l'affemblée de Châtelleraut, le roi avoit reçu différens avis de plufieurs complots qui fe tramoient contre l'état, du côté du Poitou. Le fieur Murat avoit écrit à M. de Rofny, qu'il avoit appris des particularités de fi grande importance, qu'il avoit cru devoir l'en informer,

& il avoit chargé le dénonciateur de lui remettre la lettre qui devoit l'en instruire. Cet homme fut entendu par le roi, en présence du baron de Rosny. Il impliqua dans la conjuration un si grand nombre de personnes de la cour qui avoient, disoit-il, des intelligences dans les principales villes des côtes de la Provence & du Languedoc, pour les livrer aux Espagnols, que M. de Rosny doutoit de la vérité des accusations. Il étoit bien vrai qu'il y avoit dans ces provinces des mécontens catholiques & huguenots; car M. de Rosny, ayant approfondi cette affaire, avoit découvert quelques mouvemens; mais ceux qui les excitoient étoient en si petit nombre, ils étoient si peu soutenus, & avoient si peu de crédit, qu'il crut devoir tranquilliser l'esprit du roi sur ce sujet. 1605.

M. de Rosny, étant parti le 6 juillet pour se rendre à Châtelleraut, reçut le lendemain une lettre du roi, qui lui marquoit qu'il lui feroit plaisir de voir en passant la reine Marguerite à Orléans, & même de se détourner de son chemin s'il le falloit.

1605. Cette princesse avoit jusqu'alors continué son séjour au château d'Usson en Auvergne, ce qui l'avoit mise à portée de s'instruire de ce qui se passoit dans les provinces voisines. Ayant beaucoup d'esprit, étant d'ailleurs assez intrigante, elle avoit découvert une partie des complots qui se tramoient contre le roi. Elle apprit que M. de Rosny se disposoit à se rendre en Poitou, & alla jusqu'à Toury, d'où elle manda au roi qu'elle desiroit entretenir ce seigneur sur son passage pour lui découvrir ce qu'elle avoit appris; le roi envoya sur le champ la lettre de la reine à M. de Rosny : celui-ci, ayant pris le chemin d'Orléans, arriva à Cercote, où il trouva cette princesse. Elle avoit avec elle un nommé Rodelle, son écuyer, qui avoit été lui-même de cette cabale, & s'en étoit retiré. Rodelle informa M. de Rosny, que la Chapelle-Biron, & plus de trente gentilshommes de sa connoissance qui s'étoient pareillement écartés de leur devoir, avoient aussi pris le parti d'y rentrer; ce qu'il justifioit par leurs lettres, dont il étoit porteur; qu'ils avoient engagé la reine Marguerite

à faire part à M. de Rosny de leurs dispositions, du desir qu'ils avoient de faire oublier leurs fautes & d'en obtenir le pardon. Il convint avec la reine qu'il falloit envoyer ces gentilshommes au roi. Ce prince, après les avoir entendus, leur pardonna, les renvoya sur les lieux pour y veiller au bien de son service & l'informer de ce qui se passeroit.

1605.

Ces connoissances parvenues au roi par le moyen de la reine Marguerite, procurerent à cette princesse l'occasion de revenir à la cour, d'où elle étoit absente depuis près de vingt ans. Elle avoit cependant obtenu la permission d'y revenir, lorsqu'elle donna son consentement pour la cassation de son mariage avec le roi. On ignore la raison qui l'avoit empêchée d'en profiter. Elle y fut fort bien reçue: elle alla loger au château de Madrid dans le bois de Boulogne. Aussi-tôt qu'elle fut arrivée, le roi l'envoya visiter par M. de Vendôme & par Roquelaure. La reine envoya faire la même civilité à cette princesse par Château-Vieux. Le roi alla la voir ensuite, lui fit beaucoup d'accueil,

1605. & cette entrevue se passa avec une égale satisfaction de part & d'autre. Elle vint à son tour à Paris voir la reine, qui la reçut avec beaucoup de distinction, & elle alla rendre le même devoir à M. le dauphin à S. Germain, où elle passa quatre ou cinq jours avec LL. MM.

Quelque tems après elle vint demeurer à Paris, logea à l'hôtel de Sens qu'elle quitta ensuite, de chagrin de la mort d'un homme qui lui étoit fort attaché, & qui fut assassiné à la portiere de son carrosse par un jeune homme, désespéré de ce que ce favori avoit indisposé l'esprit de cette princesse contre sa famille. Elle logea au fauxbourg Saint-Germain, dans une rue appellée depuis la rue des Petits-Augustins, à cause de la fondation qu'elle fit en faveur des religieux de cet ordre, auxquels elle laissa son hôtel après sa mort. Elle se conduisit le reste de ses jours avec beaucoup de sagesse & de discrétion.

Entre les historiens de son tems, les uns lui ont donné de grands éloges, les autres, sur-tout les huguenots, en ont dit tout le mal possible. Cette princesse avoit

beaucoup d'esprit ; elle parloit & écrivoit plus poliment & plus éloquemment 1605. qu'aucune personne de son sexe & de son tems : elle aimoit les gens de lettres, elle se plaisoit à leur conversation : elle étoit très-instruite sans paroître être savante ; elle étoit libérale & charitable. Les véritables causes qui lui avoient donné de l'éloignement pour son mari, ne sont pas entiérement parvenues jusqu'à nous. On l'a beaucoup accusée d'irrégularité dans sa conduite, sans en donner des preuves convaincantes, mais elle sera toujours blâmable d'avoir demeuré si long-tems éloignée de son mari, & d'avoir fait si peu d'efforts pour se réunir avec lui, ce qui ne pouvoit manquer de donner lieu à des interprétations désavantageuses de sa conduite.

Pendant que M. de Rosny étoit occupé à présider à l'assemblée de Châtelleraut, le roi n'étoit pas sans inquiétudes ; outre les connoissances que lui avoit procurées la reine Marguerite, il recevoit continuellement, des provinces méridionales, des avis qui lui faisoient appréhender une

1605. révolte générale. Ceux qui les lui donnoient grossissoient les objets pour se rendre nécessaires ou mériter des récompenses, pendant que d'autres mal-intentionnés faisoient courir dans le public de faux bruits, exprès pour lui causer de la terreur. Il avoit fait part de ses craintes à M. de Rosny, qui faisoit tous ses efforts pour le rassurer, surtout après avoir examiné sérieusement ce qui se passoit en Poitou & dans les provinces voisines, & après avoir connu que s'il y avoit quelques mécontens, il seroit aisé de les réduire en usant de sévérité contr'eux; mais qu'il y auroit peu de chose à craindre si l'on pouvoit s'assurer de quelques-uns des principaux séditieux.

Effectivement le chevalier de Montmorency, qui commandoit en Languedoc, ayant, par ordre du roi, fait arrêter les deux freres Luquisses, Genois, avec dix ou douze personnes de leur cabale, ils avouerent qu'ils étoient d'intelligence avec les Espagnols, & découvrirent les complots qui se tramoient pour leur livrer quelques villes de Provence.

Les éclairciſſemens qu'ils donnerent firent prendre au roi la réſolution de ne pas différer plus long-tems le voyage qu'il avoit projetté de faire dans le Limouſin, l'Auvergne & le Périgord; & quoique pluſieurs perſonnes de la cour vouluſſent l'en détourner, il partit avec ſon régiment des gardes & neuf cents chevaux, auxquels ſe devoient joindre trois mille hommes que le duc d'Epernon avoit eu ordre de lever. Outre le deſſein de faire punir les ſéditieux, il vouloit encore faire rentrer dans le devoir le maréchal de Bouillon qui perſiſtoit dans ſa révolte, & qui étoit l'auteur de tous ces complots. Celui-ci reconnut aiſément que tout cet appareil étoit principalement deſtiné contre lui (il en avoit été averti par les amis qu'il avoit en cour); il écrivit au roi une lettre fort ſoumiſe; mais cette lettre n'empêcha pas le roi de continuer ſa route; & afin de ne point effaroucher le parti proteſtant, il prit la précaution d'envoyer des capitaines huguenots pour s'emparer des places du maréchal de Bouillon: elles ſe rendirent au

1605.

1605. premier ordre. Le château de Turenne voulut ſe défendre ; mais ceux que le maréchal y avoit mis, voyant arriver du canon, ſe ſoumirent, & la plupart des gentilshommes qui avoient eu part à toutes ces intrigues, vinrent ſe jetter aux pieds du roi, qui leur pardonna.

Celui de tous que le roi déſiroit le plus de voir, étoit Jean Blanchard, intendant du maréchal de Bouillon, qui avoit le ſecret de tous ces mouvemens : il vint trouver le roi à Blois ; & ce qui fit le plus de plaiſir à ce prince, c'eſt qu'il y vint de ſon chef ſans y être contraint, & dans le deſſein d'obtenir ſon pardon par ſa ſincérité. Il dévoila en effet au roi tout le myſtere de l'intrigue. Il convint qu'en ſecondant de toutes ſes forces les intentions du maréchal ſon maître, il avoit toujours été réduit à la ruſe d'exagérer les faits, de groſſir les objets, & de faire des promeſſes mille fois au-deſſus de celles qu'on pouvoit tenir, en ſorte que l'exécution avoit toujours été auſſi éloignée qu'on avoit affecté de la faire croire prochaine & avancée.

Cette dépoſition fit connoître au roi l'impuiſſance de cette faction, & lui fit eſpérer qu'il la diſſiperoit par ſa ſeule préſence : il continua donc ſon voyage, & ſe rendit à Limoges. Il s'étoit fait précéder dans ces provinces par Jacques de Meſmes, ſeigneur de Roſſy, & par le ſieur de Feuillas, tous deux maîtres des requêtes, qui s'étoient rendus le premier en Auvergne & l'autre en Périgord, pour informer contre les plus coupables. On remonta juſqu'à la ſource de la révolte, dont on chercha les premiers moteurs. Il parut ſuffiſant d'abattre dix ou douze têtes des plus échauffées, du nombre deſquelles furent celles des deux freres Luquiſſes. Ceux qui vinrent demander grace au roi obtinrent leur pardon : &, ſans avoir fait uſage d'autre épée que de celle de la juſtice, la tranquillité fut ſi bien établie dans ces provinces, que perſonne ne remua dans la ſuite. Le maréchal de Bouillon perſiſtoit dans la révolte, & le roi étoit indigné contre lui ; mais ce monarque attendoit le printems pour le punir des maux qu'il en avoit reçus, &

1605.

d'avoir été l'auteur des derniers désordres.

1605. On découvrit encore dans le même tems une conspiration formée pour livrer la ville de Marseille aux Espagnols, qui continuoient à corrompre les sujets du roi, & avoient gagné Louis d'Alagon, baron de Meyrargues, un des plus grands seigneurs de Provence. Cet homme eût l'imprudence de confier son secret à un forçat dans lequel il avoit trouvé de l'esprit & de l'intelligence. Celui-ci, aimant mieux achêter sa liberté & obtenir une bonne récompense, en décélant ce traître, fit avertir de ce complot le duc de Guise, gouverneur de la province. Celui-ci en avertit le roi, qui lui ordonna de ne rien précipiter, & d'attendre qu'on eût des preuves plus convaincantes. Il le chargea de faire cependant éclairer la conduite de Meyrargues, & de prendre toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de la ville.

On tenoit dans ce tems-là les états de la province; le duc de Guise, dans la vue d'attirer Meyrargues à Paris, trouva le moyen de le faire comprendre parmi les

députés qui furent nommés pour venir présenter au roi le cahier des états. Lorsqu'il y fut arrivé, on le suivit de si près qu'on découvrit qu'il avoit pendant la nuit des conférences avec le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne. On les arrêta tous deux le 5 décembre : on les trouva saisis de papiers qui découvroient tout le complot. Meyrargues, convaincu de trahison, fut condamné à avoir la tête tranchée. L'ambassadeur d'Espagne demandoit son secrétaire avec beaucoup d'instance : mais on lui fit voir les informations qu'on avoit faites contre ce dernier. Pendant qu'on examinoit s'il étoit permis de faire le procès à un ambassadeur étranger, & à ceux de sa suite, lorsqu'ils violoient le droit des gens, le roi le fit mettre en liberté.

1605.

Le même jour que Meyrargues fut exécuté, le roi pensa périr. Comme il passoit sur le Pont-neuf, un homme ayant pénétré au travers des gardes, le saisit par son manteau, le renversa sur la croupe de son cheval, & l'auroit assassiné, s'il n'avoit été arrêté dans l'instant par les valets-de-pied.

1605. On trouva une bayonnette sur lui : ce parricide qui s'appelloit Jean de Lisle, étoit natif de Vimeux, près Senlis. Ayant été interrogé, il ne fit que des réponses extravagantes ; il dit entr'autres choses qu'il étoit roi de tout le monde, & qu'il avoit voulu tuer Henri, parce qu'il lui retenoit une partie de son empire. On fit des informations sur le lieu de sa naissance, & il fut attesté que depuis long-tems il étoit véritablement fou & furieux. Le roi ne voulut pas qu'il fût mis à mort : on le condamna à une prison perpétuelle. Il y mourut quelque tems après.

L'église vit, cette année, sur le trône pontifical trois papes ; savoir, Clément VIII, qui mourut le troisiéme jour de mars, fort regretté du roi pour la sage conduite que ce pontife avoit tenue à l'égard de la France. Il eut pour successeur Alexandre de Médicis, parent de la reine. Celui-ci avoit été légat en France, où il avoit acquis une grande réputation de sagesse & de prudence, sur-tout au traité de Vervins entre la France & l'Espagne, dont il avoit été le médiateur ;

mais il mourut le vingt-cinquiéme jour après son exaltation. Camille Borghese fut élu en sa place à l'âge de cinquante-trois ans, & prit le nom de Paul V. 1605.

En écrivant la vie de Henri IV, je me suis proposé de faire connoître le véritable caractere de ce prince; dans cette idée j'ai réservé pour la fin de cette année un fait dont le recit fera voir que, si la vivacité de son esprit l'emportoit quelquefois au-delà des bornes, sa prudence & sa bonté le ramenoient toujours à la réflexion, & l'émpêchoient de faire des fautes dont il eût sujet de se repentir.

C'est toujours avec un nouvel étonnement qu'on voit Henri IV au milieu d'une cour agitée par la haine, la jalousie, & remplie de divisions, causées par la diversité des religions & la différence des intérêts, qui, comme nous l'avons fait voir, y excitoient souvent de furieuses tempêtes: la prudence est toujours son guide; il ne se laisse jamais surprendre ni prévenir par les faux rapports & les calomnies. Il étoit continuellement en garde contre ce poison, que l'adresse & la malignité des courtisans

1605. rendent si subtil, qu'il est bien difficile qu'un prince, quelqu'habile qu'il soit, & quelques bonnes intentions qu'il ait, n'en ressente les atteintes. J'en pourrois citer mille exemples, mais je me contenterai de celui-ci; il regarde M. de Rosny: on y voit briller dans tout leur éclat la sagesse & la prudence de notre héros.

M. de Rosny, qui, comme nous avons vu, ne s'étoit proposé, dans toute sa conduite, que la gloire de son maître, l'intérêt & la prospérité de l'état, étoit d'un caractere ferme & inébranlable, opposé à tout ce qui en pouvoit déranger l'ordre & l'économie. Il avoit réformé, sur-tout dans les finances, une infinité d'abus qui s'y commettoient; il avoit arrêté la déprадation que les grands seigneurs en avoient faite pendant la guerre, & qu'ils auroient voulu continuer pendant la paix. Comme cette conduite lui avoit attiré un très-grand nombre d'ennemis; ils épuiserent, pour le perdre, tout ce que la ruse & la noirceur peuvent inventer de plus méchant & de plus subtil.

Ce que j'ai dit jusqu'à présent du duc d'Epernon

d'Epernon a suffisamment fait connoître le caractere de cet homme impérieux & intéressé. On peut croire delà, qu'il avoit beaucoup d'ennemis. M. de Rosny étoit du nombre; il avoit tout récemment retranché au duc d'Epernon des droits qu'il s'étoit arrogés en qualité de colonel-général de l'infanterie. Le duc en porta ses plaintes au roi, en lui disant que Rosny n'en agissoit ainsi que parce qu'il étoit son ennemi. « Votre ennemi ! lui répondit le roi : s'il l'eût été, il ne se seroit » pas opposé à l'avis de M. le comte de » Soissons, qui voulut qu'on vous fît arrê» ter avec le maréchal de Biron. M'assu» rez-vous, Sire, dit-il au roi, que M. de » Rosny m'a rendu ce bon office ? Oui, » repartit ce prince, je vous en assure, » & vous pouvez me croire, car je ne » suis pas menteur, sur-tout dans les cho» ses de conséquence ». Comme ceci se passoit à Fontainebleau, où M. de Rosny n'étoit pas alors, le duc d'Epernon part aussi-tôt pour venir à Paris. Il rencontre M. de Rosny à moitié chemin : il fait arrêter son carosse, ils descendent tous 1605.

deux. D'Epernon en l'embraſſant lui dit :
1605. « C'eſt vous avoir eu trop long-tems une
» très-grande obligation ſans vous en
» avoir fait les remercîmens que je vous
» dois ». Il l'inſtruiſit de ce qu'il venoit d'apprendre de la bouche du roi ; & dans le tranſport de ſa reconnoiſſance, il lui donna toutes ſortes de louanges & d'aſſurances du plus parfait attachement. Ils devinrent ſi bons amis, que huit jours après le duc étant ſur le point de partir pour ſon gouvernement de Guyenne, vint demander un ſervice à Roſny. « J'ai appris,
» lui dit-il, que Crillon, meſtre-de-camp
» du régiment des gardes, eſt vivement
» ſollicité de ſe défaire de ſa charge en
» faveur de quelqu'un qui ne m'aime pas.
» Comme je ſais que Crillon feroit tout
» pour vous, je vous prie d'empêcher qu'il
» ne ſe démette avant mon retour ». Roſny le lui promit : mais pendant l'abſence du duc d'Epernon, le roi réſolut de donner la place de meſtre-de-camp à quelqu'un qui ne fût pas auſſi dévoué au colonel que l'étoit Crillon. Il en fit parler à celui-ci, en lui faiſant entendre qu'il ſouhaitoit

qu'il prît récompense de sa charge, & lui promettoit de lui en faire trouver un bon prix. Crillon, le plus singulier & le plus bizarre de tous les hommes, n'y voulut point consentir, mais il s'imagina que c'étoit peut-être à Rosny que le roi destinoit cet emploi, & il lui en parla en lui faisant beaucoup d'offres de services. Rosny, ne pouvant persuader à Crillon qu'il n'en étoit rien, lui dit que quand même on lui en feroit présent, il ne l'accepteroit pas. « Quoi donc, reprit-il aussi-tôt, » vous n'estimez pas la charge de Crillon » digne de vous ? Arnibieu, mon grand-» maître, vous êtes un glorieux, ayant » passé par mes mains elle est digne du » plus hupé de tous les courtisans. Je sais » bien, lui répliqua l'autre, qu'un Crillon » vaut mieux que mille Rosny ; mais d'au-» tres raisons m'empêchent d'y penser. Oh » bien, c'est assez, dit Crillon ; mais je » ne m'en déferai que lorsque vous me le » conseillerez, & en des mains qui vous » seront agréables » : & depuis il refusa toutes les propositions qu'on lui fit. Le roi lui en parla lui-même, sans lui nommer

1605.

1605. celui auquel il destinoit cette charge. « A » ce que je vois, Sire, lui répondit Crillon, vous voulez que je me retire de » votre service. Non, repartit le roi, ce » n'est pas mon intention; mais cette » charge est incompatible avec le long séjour que vous desirez faire en votre pays » natal. C'est donc à bon escient, Sire, » lui dit encore Crillon, que vous voulez » que je me défasse de ma charge? Arnibieu, puisque vous le voulez, je ne le » veux pas, si ce n'est en faveur de celui » à qui j'en ai parlé». Après ces paroles il se retira tout en colere. Le roi ne fit que rire de cette incartade; il prit même la résolution de ne lui en plus parler, tant ce prince étoit éloigné de tout ce qui avoit l'air de violence, sur-tout à l'égard de ceux qui l'avoient aussi bien servi, & qu'il chérissoit autant que Crillon. Le roi, ayant raconté la boutade de Crillon devant Roquelaure, Zamet, Pilles, Fortin & quelques autres, un d'eux lui dit qu'il n'y avoit qu'un moyen pour rendre Crillon traitable, qui étoit de faire dire à d'Epernon que c'étoit pour Rosny qu'on

demandoit cette charge. Le roi répondit : 1605.
« Ce ne sera jamais du consentement de
» d'Epernon que je disposerai de la mestre-
» de-camp, Rosny ne me feroit pas plai-
» sir de la prendre ; mais je crois qu'il ne
» me refusera pas de parler à Crillon de
» la céder à la personne que j'ai en vue ».
Il ordonna ensuite à Pilles, à Fortin & à Zamet d'aller faire à Rosny cette ouverture, comme d'une chose qui lui seroit fort agréable, mais sans lui dire qu'ils avoient ordre de lui en parler. Rosny leur répondit qu'il avoit des raisons pour ne se point mêler de cette affaire ; &, comme ils le pressoient de les dire, il leur fit naturellement part de la parole qu'il avoit donnée à d'Epernon : elle est, dit-il, pour ainsi dire, le gage de ma réconciliation avec lui. Ces paroles, toutes innocentes qu'elles étoient, penserent causer la disgrace de M. de Rosny ; elles furent prononcées dans un tems où les ennemis de ce seigneur faisoient les plus grands efforts pour le perdre : & lorsqu'on rapporta cette réponse au roi, il se sentit atteint, comme il le dit depuis à Rosny, d'un si violent

mouvement de colere, qu'il ne se souvenoit pas de lui avoir jamais voulu tant de mal. Il y avoit un peu de la faute du roi; car si ce prince avoit dit un mot de ses intentions à Rosny, l'affaire étoit finie à sa satisfaction. Cependant cette réponse lui avoit causé un chagrin si vif, que, ne pouvant le retenir dans son cœur, pour se soulager il en fit part, avec la plus grande agitation, à quatre personnes qui n'aimoient pas Rosny. Eh quoi! leur disoit ce prince, voyant qu'ils ne répondoient rien; « mais parbieu, j'en jure, tout ceci » ne va pas bien: car puisque le feu & » l'eau se sont si bien accordés ensemble » (il entendoit Rosny & d'Epernon), il » faut qu'il y ait de bien plus hauts des» seins, au moins d'un côté, que je ne » l'eusse jamais pu imaginer: mais j'y don» nerai bon ordre ». Il étoit facile à ceux à qui le roi parloit, d'empêcher l'imagination de S. M. de faire tout ce chemin; mais ils s'attacherent à l'échauffer davantage, parce qu'ils ne consulterent que l'envie & la jalousie qu'ils avoient contre Rosny. Ce ne fut pas en lui disant du mal

de son ministre, ou en lui imputant des fautes contre son devoir, mais en lui donnant de funestes louanges sur son intelligence dans les affaires, sur le crédit qu'il avoit acquis dans le royaume & chez les étrangers, sur son ardeur infatigable pour le travail & sur son habileté à remuer tout sans sortir de son cabinet. On insinuoit ensuite au roi, combien un homme qui possédoit de si grandes qualités pouvoit être dangereux dans un état tel que la France, qui, semblable aux flots de la mer, se sentoit encore de l'agitation des tempêtes précédentes. De pareils discours faisoient la plus forte impression sur l'esprit du prince; ils augmenterent ses soupçons & ses inquiétudes avec tant de rapidité, qu'il s'écria que, si ce ministre se livroit à l'ambition d'être chef de parti, il avoit tant d'amis, qu'il étoit capable de causer plus de maux à l'état que l'amiral de Coligny.

1605.

Tel est l'effet de la colere, lorsqu'on s'y livre, elle éloigne tous les objets capables de la calmer, pour ne s'arrêter qu'à ceux qui peuvent l'irriter. Si ce prince avoit

1605. fait quelque réflexion sur la conduite de Rosny, & sur les services qu'il lui avoit rendus, il auroit reconnu toute la fausseté de ce qu'on lui imputoit; mais il ne fut plus capable de secret ni de ménagement dans la situation violente où il se trouvoit: il parla publiquement de Rosny comme d'un rébelle. Toute la cour retentit du bruit de sa disgrace & de sa ruine prochaine. Les ennemis de M. de Rosny n'en demeurerent pas là; par-tout où le roi portoit ses pas, il ne recevoit que des avis, des lettres, des libelles, des mémoires contre son ministre, qui y étoit dépeint avec les couleurs les plus noires: on y exagéroit ses moindres défauts, on lui en imputoit qu'il n'avoit pas, on interprétoit ses actions avec la derniere malignité, on leur donnoit les motifs les plus odieux. Henri, dans sa colere, avoit eu la foiblesse de les lire tous, & ils lui avoient presqu'entiérement fait perdre les sentimens qu'il avoit toujours eus pour son ministre.

Cependant Rosny avoit ses amis & ses partisans, qui étoient les plus vertueux de la cour (car les personnes qui ont de la

probité ont ordinairement pour amis des hommes qui leur ressemblent); ils l'a- 1605.
voient averti de tout ce qui se passoit. Il prit donc la résolution d'écrire au roi; & comme il ne croyoit pas avoir à se justifier d'aucune accusation particuliere, sa lettre ne renfermoit que des assurances générales de son innocence, fondées sur l'exactitude de la conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors. Elle finissoit par ces mots: « Si l'on peut me faire quelques reproches avec fondement, ils n'intéresseroient jamais mon honneur, mon devoir & ma fidélité, mais ils pourroient retomber sur mon insuffisance & mon défaut de lumieres; à cet égard S. M. n'a qu'à dire un seul mot, je résignerai entre ses mains tous mes emplois, parce que je préfere l'obscurité d'une vie privée avec la conservation de ses bonnes graces, à l'éclat des dignités les plus relevées ».

M. de Rosny connut bien, par la réponse du roi, que la calomnie avoit fait sur lui beaucoup d'effet. Ce prince lui écrivit une lettre froide & succincte: en y

1605. retranchant le nom d'ami, dont il l'honoroit si souvent, il lui marquoit qu'il n'avoit autre chose à faire qu'à laisser parler le monde, & continuer à le bien servir.

Le roi conserva cette froideur assez long-tems sans s'expliquer avec son ministre. Il y a toute apparence que la colere de ce prince, étant un peu calmée par les réflexions qu'il avoit faites, il cherchoit à s'assurer de la vérité des accusations & des imputations qu'on avoit formées contre M. de Rosny; car il n'étoit pas homme à condamner quelqu'un sans l'entendre : enfin il résolut de s'expliquer avec lui; mais il voulut savoir auparavant quels étoient ses sentimens, & s'il ne témoigneroit pas quelque mécontentement sur ce qui se passoit.

Un jour il envoya à Rosny, sous prétexte de quelques affaires, la Varenne, Descures & Beringhen, croyant qu'il leur feroit confidence de ses chagrins; mais il ne leur en dit pas un seul mot. Villeroy & Sillery vinrent ensuite de la même part avec la même intention; mais ils n'en re-

vinrent pas plus ſavans, quoiqu'ils euſſent pouſſé les choſes plus loin; car, après 1605.
avoir parlé de l'affaire qui ſervoit de prétexte à leur viſite, ils firent tomber la converſation ſur la difficulté qu'il y avoit à ſervir les princes à leur gré, ſur les déboires qu'on reçoit de tems en tems, ſur la peine que fait la calomnie à un homme d'honneur. Ils lui firent entendre enſuite plus clairement, qu'un miniſtre n'étoit pas à couvert de tous ces déſagrémens ſous le roi regnant.

Roſny, ſans paroître ému, répondit qu'il ne doutoit pas qu'il n'y eût des princes tels qu'ils venoient de le dire, mais que le roi étoit trop bon & trop juſte pour traiter ainſi des ſerviteurs qui auroient vécu ſans reproches, comme il croyoit lui-même l'avoir fait; qu'il en étoit ſi perſuadé, que quand il l'auroit entendu de la propre bouche de S. M. il croiroit que ſa langue auroit trompé ſon cœur. Roſny reçut dans la journée d'autres meſſagers de cette eſpece; mais il ne s'ouvrit pas davantage avec eux, réſolu, comme il le dit lui-même dans ſes

1605. Mémoires, d'attendre que le roi lui en parlât le premier.

Effectivement il se présenta le lendemain devant Henri, dans le tems qu'il étoit au milieu de ses courtisans, & se faisoit mettre ses bottes pour aller à la chasse. Si-tôt que S. M. le vit entrer, il se leva à demi de dessus son siége, lui ôta son chapeau & lui dit: *Bon jour, Monsieur*, au lieu de l'appeller, mon ami Rosny, ou grand-maître. Rosny lui fit une inclination plus profonde qu'à l'ordinaire : le roi s'attendrit, comme il l'avoua par la suite à Rosny. Après avoir rêvé quelque tems, Henri dit à Beringhen qu'il ne faisoit pas assez beau pour aller à la chasse, & qu'il le débottât. Beringhen, surpris d'un changement si prompt, lui répondit qu'il faisoit beau. « Non fait, lui répliqua le roi, » avec un mouvement d'impatience, il ne » fait pas beau tems, je ne veux pas mon- » ter à cheval; débottez-moi ». Après que cela fut fait, ce prince se mit à discourir en portant la parole tantôt aux uns tantôt aux autres sur des matieres qu'il croyoit devoir donner à Rosny occasion de parler.

Voyant qu'il n'en faisoit rien, il prit Bellegarde par la main, & lui dit : « M. le 1605.
» Grand, je veux parler à vous, afin que » vous partiez aujourd'hui pour la Bour» gogne ». Ils descendirent dans le jardin, Rosny les suivit avec les autres courtisans pendant que Henri entretint M. le Grand. Lorsque ce dernier eut pris congé du roi, Rosny s'avança & lui demanda si S. M. n'avoit rien à lui ordonner. « Et où allez» vous, lui dit ce prince ? A Paris, Sire, » répondit Rosny, pour les affaires dont » V. M. me parla il y a deux jours. Eh » bien, allez, lui dit le roi ; c'est bien » fait : je vous recommande toujours mes » affaires, & que vous m'aimiez bien » ; & il l'embrassa comme à l'ordinaire.

Rosny avoit à peine fait trois cens pas qu'il vit la Varenne qui couroit après lui, en criant : « Monsieur, le roi vous de» mande ». Il revint sur ses pas, & ce prince l'ayant apperçu : « Venez-çà, lui » dit-il, n'avez-vous rien à me dire ? Non, » Sire, pour le présent, lui répondit Ros» ny. Oh, si ai-je bien moi à vous ». Il le prit par la main, & le mena dans l'allée

des mûriers blancs, où il fit mettre à
1605. l'entrée des canaux qui l'environnent, deux Suiſſes qui n'entendoient pas le françois.

Henri commença par embraſſer étroitement Roſny par deux fois, ce qui fut facilement apperçu par les courtiſans qui étoient à une certaine diſtance, & lui dit avec ſon ton de familiarité ordinaire :

« La froideur & la réſerve dans laquelle nous vivons enſemble depuis un » mois, doivent être trop ſenſibles à deux » perſonnes accoutumées depuis vingt-» trois ans à ne ſe rien cacher, pour les » laiſſer ſubſiſter plus long-tems. Il eſt » tems d'ôter à ceux qui en ſont la cauſe, » un ſujet de triomphe qui flatte trop leur » haine pour vous & l'envie qu'ils por-» tent à la proſpérité de mon état & à » la mienne. Je ne veux pas qu'il en reſte » à l'un ni à l'autre le moindre ſouvenir. » Je vous prie & vous commande de me » promettre que vous ſuivrez l'exemple » que je vais vous montrer, & de me dé-» couvrir tous les ſentimens dont vous » avez été ſuſceptible, ſans avoir rien de

» ſecret ni de réſervé pour moi ; comme
» vous vous appercevrez que je n'en aurai 1605.
» pas pour vous. Je veux que nous ſortions
» d'ici vous & moi le cœur net de tous
» ſoupçons, & ſatisfaits l'un de l'autre:
» mais encore un coup, comme je veux
» vous ouvrir mon cœur, je vous prie de ne
» me rien déguiſer de ce qui eſt dans le vô-
» tre ». Roſny le lui ayant juré ſur ſa parole d'honneur, le roi commença par lui nommer tous ceux qui l'avoient deſſervi près de lui, tant d'effet que de paroles; premiers officiers de la couronne, maitreſſes, ſeigneurs, ligueurs, partiſans d'Eſpagne, membres du conſeil, favoris de cour, donneurs d'avis, &c, & avoua ſincérement, qu'il s'étoit ſi bien laiſſé ſurprendre aux calomnies de tous ces gens-là, qu'il étoit venu au point de perdre entiérement la bonne opinion qu'il avoit de lui.

Pour ſe juſtifier en quelque maniere de la facilité avec laquelle il avoit ajouté foi à tant de fourberies, Henri voulut que Roſny en jugeât lui-même ſur les mémoires qui les contenoient. Cependant,

1605. comme la lecture entiere de ces libelles eût été trop longue & trop ennuyeuse, il s'arrêta sur celui que Juvigny (1) lui avoit fait voir il y avoit douze jours, & qu'il avoit rendu public. Le roi en le tirant de sa poche dit à Rosny d'en faire la lecture. Celui-ci le prit des mains de Henri, & le lut hautement en sa présence. L'auteur de ce mémoire l'avoit composé avec tant d'esprit & d'artifice; il y avoit mis tant de malignité & de faussetés voilées sous l'apparence de tant de vérités, de sincérité & de bonne foi, qu'il falloit être bien habile pour ne pas s'y laisser surprendre, & il falloit que la conduite de Rosny fût aussi pure qu'elle étoit pour n'y pas succomber.

L'auteur commençoit par détruire tout soupçon d'envie & de passion de sa part,

(1) Gentilhomme François. Cet écrit avoit pour titre : *Discours d'Etat pour faire voir en quoi Sa Majesté est mal servie.* « Juvigny, » disent les Mémoires de l'Etoile, fut poursuivi en sa vie & en ses biens comme criminel de leze-majesté, & pendu en effigie à » Paris faute de l'original ».

pour gagner la confiance de ſes lecteurs. 1605.
Enſuite il s'étendoit ſur les grandes qualités du roi, ſur le bonheur de l'état, que S. M. avoit rendu ſi floriſſant; mais en même-tems il accuſoit Roſny de ſe vanter orgueilleuſement que cette ſituation avantageuſe & brillante étoit uniquement ſon ouvrage. On faiſoit un odieux parallele de ſa conduite avec celle des anciens favoris ( dont on citoit une foule d'exemples ), qui par leur habileté & leurs intrigues s'étoient emparés de toute l'autorité de leurs maîtres. On lui reprochoit que, pour faire réuſſir les pernicieux projets qu'il avoit enfantés, il avoit gagné la confiance & l'amitié d'un nombre infini de perſonnes depuis les grands ſeigneurs juſqu'au peuple, par l'affabilité de ſes manieres & l'accueil gracieux qu'il faiſoit depuis quelque tems à ceux qui l'abordoient, malgré la dureté de ſon caractere. On y avoit mis une longue liſte de ceux qu'il s'étoit attachés par les ſervices continuels qu'il leur rendoit, & par la diſtribution qu'il faiſoit entr'eux des tréſors de l'état, dont il étoit ſi avare pour

1605. les autres. On avoit mis dans cette liste le prince de Conti, le duc de Montpensier, la maison de Lorraine, & les principaux seigneurs François. On lui faisoit un crime de sa réconciliation récente avec le duc d'Epernon. Il avoit, disoit-on, des intelligences secrettes avec toutes les puissances étrangeres. Tout le corps des protestans François & étrangers lui étoit entiérement dévoué, aussi-bien que le corps Helvétique, gagné par la régularité du paiement de ses pensions & par ses largesses. Il faisoit passer l'argent du roi en Angleterre, dans les Pays-bas, en Allemagne, en Suisse, où il avoit des fonds immenses, pour la réussite de ses projets, & l'on entroit sur tout cela dans le plus grand détail. Le soin qu'il prenoit de fournir d'armes & de munitions les places frontieres & les autres villes du royaume, n'avoit d'autre objet que de se servir quelque jour de ces magasins pour son utilité particuliere; & cette piece finissoit par un avis qu'on donnoit au roi de ne plus laisser ainsi dans la main d'un seul homme, le maniement de ses

deniers, l'usage de toute son autorité, & l'administration de toutes ses affaires, 1605.
sans lui associer du moins des personnes capables d'éclairer de près sa conduite.

M. de Rosny, ayant fait la lecture de ce mémoire, sans donner aucun signe d'émotion, Henri lui dit : « Eh bien, » que vous en semble ? Mais, vous-même, » Sire, lui répondit-il, quelle opinion en » avez-vous, vous qui l'avez lu & relu, » & l'avez si long-tems gardé ? car pour » moi je ne suis pas surpris de toutes ces » piéces, qui ne sont que des niaiseries, » & l'ouvrage de gens méchans & jaloux » du bel ordre que V. M. a mis dans ses » affaires ».

Il réfuta ensuite tous les articles du mémoire, les uns après les autres, avec tant de netteté & de force, que le roi paroissant convaincu de la vérité de ce que Rosny venoit de lui dire, celui-ci finit en suppliant S. M. avec les instances les plus vives, de croire « qu'il ne lui » avoit rien caché ni déguisé de tous les » sentimens de son cœur ». Il voulut se jetter aux pieds de Henri pour embrasser

ses genoux; mais ce prince appercevant ce
1605. mouvement, le prit par le bras & l'arrêta en lui disant: *Je ne veux pas que ces courtisans qui nous examinent, vous voient dans cette posture, & puissent croire que vous y ayez eu recours pour obtenir le pardon des crimes dont ils vous ont si faussement accusé. Il ne manque rien dans mon esprit à votre justification, je me repens véritablement d'avoir été si crédule : je ne me souviendrai de tout ce qui s'est passé, que pour sentir l'obligation où je suis de vous en aimer davantage.* En finissant ces mots, il prit Rosny par la main, sortit de l'allée des mûriers, & s'approchant des courtisans, il demanda quelle heure il étoit? On lui répondit qu'il étoit une heure après midi & qu'il avoit été fort long-tems. « Je » vois ce que c'est, dit ce prince d'un » ton qui mortifia bien des gens, il y en » a auxquels il a bien plus ennuyé qu'à » moi; afin de les consoler, je veux bien » vous dire à tous que j'aime Rosny plus » que jamais, & qu'entre lui & moi c'est » à la mort & la vie: & vous, mon ami,

» allez-vous en dîner, & me servez comme » vous avez toujours fait, car je suis très-» content ». 1605.

Pour ne laisser aucune inquiétude au roi sur l'incident qui avoit été en partie cause de cette querelle, Rosny mania si bien l'esprit de Crillon qu'il consentit enfin de recevoir pour sa charge, malgré le duc d'Epernon, trente mille écus de Créqui, auquel, en considération de Lesdiguieres, S. M. en avoit donné l'agrément. Lorsque cette affaire eut été terminée, Crillon, avec l'agrément du roi, quitta la cour & se retira à Avignon.

Louis Balbe Berton, seigneur de Crillon, issu de la maison des Balbes de Quier (1), fut reçu dès le berçeau dans l'ordre de Malte. Il fit ses premieres armes sous le duc de Guise (François de Lorraine, surnommé le grand), lorsque ce seigneur fut rappellé d'Italie par Henri II, pour être le restaurateur de la France après la bataille de Saint-Quentin. Crillon se trouva à l'âge de seize ans au siége

(1) En Piémont.

1605. de Calais où il se distingua beaucoup, étant monté le premier sur la bréche du fort de Risban. Henri II lui donna le commandement de cinq cens hommes, sur le récit que le duc de Guise lui avoit fait des belles actions de Crillon. Il se trouva à la bataille de Dreux en 1562, où il reçut deux blessures; à celle de Saint-Denis en 1567, où il acquit le surnom d'homme sans peur; à celle de Jarnac & de Montcontour, sous les ordres du duc d'Anjou, qui lui fit donner la charge de mestre-de-camp. Au siége de Saint-Jean-d'Angéli, il monta le premier à l'assaut, fut blessé à la vue du roi & de toute la cour, & fut cause de la prise de la ville.

Le roi ayant donné la paix aux huguenots en 1570, Crillon se rendit à Malte pour faire ses caravanes. Il étoit commandant de galere à la fameuse bataille de Lépante en 1571; & il eut le bonheur d'être absent lors du massacre de la Saint-Barthelemi, auquel il se seroit opposé de toutes ses forces, ou y auroit péri. De retour en France, Crillon s'attacha au duc d'Anjou, qui avoit pour lui la plus grande

eſtime : il ſuivit ce prince au ſiége de la Rochelle & l'accompagna enſuite en Pologne, d'où il le ramena en France en 1574, après la mort de Charles IX. Henri III, pour le récompenſer, lui donna le gouvernement de Boulogne & du Boulonnois, le fit meſtre-de-camp d'un régiment d'infanterie; depuis il le nomma colonel du régiment de ſes gardes le 15 ſeptembre 1581, & le fit chevalier de ſes ordres en 1586. Après la mort de Henri III il fut le premier à reconnoître Henri IV pour ſon ſucceſſeur, en lui prêtant & lui faiſant prêter par ſon régiment ſerment de fidélité; il rendit de grands ſervices à ce monarque pendant la guerre civile, s'étant trouvé à la plupart des expéditions militaires de ce prince, & entr'autres, à la bataille d'Ivry. Le courage n'étoit pas la ſeule belle qualité qui faiſoit eſtimer Crillon; il poſſédoit encore toutes les vertus civiles; il étoit libéral, généreux, ami fidele, modeſte. Loin de porter envie au mérite d'autrui, il ſe faiſoit un plaiſir de louer les belles actions des contemporains. Son caractere bruſque,

1605.

singulier, & souvent trop sincere lui fut
1605. très-préjudiciable & l'éloigna des plus grands honneurs; mais il le fit généralement estimer. Prêt à décider, les armes à la main, une querelle que lui avoit faite le brave Bussy d'Amboise, le gentilhomme du royaume le plus pointilleux, il lui sauva généreusement la vie dans une occasion très-périlleuse. Crillon mourut à Avignon, âgé de soixante-quinze ans, le deuxiéme décembre 1615.

Quoique les ennemis de Rosny eussent été témoins du peu d'effet que leurs calomnies avoient opéré sur l'esprit & dans le cœur du roi, ils étoient si fort acharnés contre ce seigneur, que quelque tems après ils revinrent à la charge & crurent lui porter de plus fortes atteintes; mais elles furent aussi vaines que les premieres. Un éclaircissement du prince avec son ministre effaça tous les soupçons qu'on avoit voulu lui donner. Le lendemain de cette seconde explication le roi l'ayant envoyé chercher dès le matin, il le prit par la main lorsqu'il entra dans sa chambre, & lui dit fort haut en présence de toute la cour:

cour: « Mon ami, vous ne fauriez croire 1605.
» comme j'ai dormi un bon fomme toute
» cette nuit, pour m'être ainfi éclairci
» & déchargé le cœur avec vous; ne fen-
» tez-vous pas intérieurement la même
» fatisfaction » ? Rofny l'en affura, en lui
difant qu'il trouveroit toujours en lui la
même fidélité & le même attachement
pour fa perfonne.

Toutes ces tracafferies de cour, loin de produire dans le cœur du roi les effets que fe propofoient les envieux du baron de Rofny, ne faifoient qu'augmenter fon amitié pour lui; il lui en donna quelque tems après une nouvelle preuve. Rofny étoit en paroles avec M. & madame de Fervaques pour le mariage de Marguerite de Bethune, fa fille ainée, avec le jeune comte de Laval (1) leur fils; le roi avoit

(1) Ce jeune comte de Laval étoit de l'illuftre & ancienne maifon de Laval, éteinte par deux héritieres entrées, l'une dans la maifon de la Trimouille, & l'autre dans celle de Montmorency, dont une branche porte aujourd'hui le nom.

1605. ordonné cette alliance préférablement à celle du duc de Rohan qui s'étoit présenté : mais, ayant changé depuis de sentiment, il prit un jour Rosny en particulier, & lui parlant de ce mariage, il lui expliqua les raisons pour lesquelles il avoit ci-devant donné l'exclusion au duc de Rohan. Je veux, lui dit Henri, que vous rompiez avec les Fervaques que j'y ai déja disposés : retirez les promesses & les articles dont vous êtes convenus, de maniere qu'il paroisse dans le monde que c'est vous qui rompez avec eux, & qu'ils n'aient pas sujet de dire qu'ils ont refusé votre alliance. Je veux que vous la contractiez avec mon cousin de Rohan : il est de si grande maison & mon parent si proche, que si ma sœur & moi n'avions point d'enfans, il seroit héritier de la maison de Navarre & de tous les biens de la maison d'Albret, de Foi, & d'Armagnac. Pour témoigner que c'est moi qui fais ce mariage, les Rohan & moi vous irons demander votre fille dans trois jours. J'en ferai dresser le contrat en ma présence & le signerai, comme parent des deux côtés ; sachant bien qu'à

cause des maisons de Bethune, Luxembourg, Coucy & Melun, vous avez des alliances avec la mienne. Je veux donner dix mille écus au marié, & autant à la mariée pour festin & habits de noces, & ferai après, tant d'avantages à la maison de Rohan, que vous en serez content. Le duc de Rohan épousa quelque tems après mademoiselle de Sully (1). 1605.

Il arriva cette année un événement qui pensa causer quelque soulevement dans la ville de Paris, mais qui n'eut point de suites, par la prudence & la bonté avec lesquelles le roi se conduisit.

On avoit proposé à ce prince, & il avoit ordonné qu'il seroit fait un retranchement sur les rentes de l'hôtel-de-ville. On avoit pris pour prétexte qu'il avoit été commis beaucoup d'abus dans les constitutions originaires d'une partie de ces rentes. Des partisans en avoient avancé les fonds aux rois prédécesseurs de S. M., partie en deniers & partie en acquits de

(1) Economies royales & politiques, Tom. II, pag. 515.

certaines dettes de l'état. Ensuite il les
1605. avoit vendues aux particuliers à bureaux ouverts en vertu d'édits enregistrés au parlement. Il s'y étoit fait, il est vrai, beaucoup de malversations, & ces rentes étoient fort onéreuses à l'état. La difficulté étoit d'y apporter quelque remede, sans faite tort à ceux qui les avoient acquises de bonne foi, & qui en étoient propriétaires à titre de transport ou de succession. Si l'on faisoit ce retranchement, disoit-on, entr'autres choses, dans les remontrances faites au roi à ce sujet, par les députés de la ville de Paris (1), il est impossible de refuser aux possesseurs actuels le recours de garantie contre les héritiers de ceux qui les ont vendues, ce qui occasionnera une quantité prodigieuse de procès.

Il se fit à l'hôtel-de-ville plusieurs assemblées des bourgeois de Paris, dans lesquelles François Miron, prévôt des marchands (2), avoit parlé aux commissaires

(1) Voyez ces remontrances dans le Mercure de France, année 1605, pag. 56.

(2) François Miron, chevalier seigneur de

du roi avec beaucoup de fermeté, & avoit agi avec beaucoup de vigueur pour empêcher ce retranchement. 1605.

Il se répandit en même tems parmi le peuple de Paris un bruit, qu'on menaçoit son magistrat pour avoir pris trop vivement ses intérêts; les bourgeois s'attrouperent autour de sa maison pour le défendre. « Mais Miron, dit M. de Perefixe (1), » les pria instamment de se retirer, & de » ne point le rendre criminel; il leur re» montra qu'il n'y avoit rien à craindre, » qu'ils avoient affaire à un roi aussi grand » & aussi sage que doux & équitable, » & qui ne se laissoit point emporter » aux mouvements des mauvais conseil» lers ».

Cependant ceux dont Miron avoit blâ-

---

Tremblay, conseiller d'état & lieutenant civil, fut élu prévôt des marchands le 19 août 1604; c'est à lui, suivant Dubreuil, que la ville de Paris doit une grande partie de sa splendeur, par les édifices qu'il y fit construire. Il fit achever la façade de l'hôtel commencée depuis soixante-deux ans.

(1) Pag. 449.

1605. mé la conduite voulurent persuader au roi de punir ce magistrat & de le destituer de sa charge, traitant sa conduite & ses discours de témérité & de désobéissance. Mais ce prince leur répondit sagement (1): « L'autorité ne consiste pas toujours à pousser les choses avec la dernière hauteur. Il faut regarder le tems, » les personnes & le sujet. Ayant été dix » ans à éteindre le feu de la guerre civile, » j'en crains jusqu'aux moindres étincelles. Paris m'a trop coûté pour me » mettre en danger de le perdre, ce qui » me sembleroit infaillible si je suivois » votre conseil, parce que je serois obligé » de faire de terribles exemples, qui m'ôteroient en peu de jours la gloire de ma » clémence & l'amour de mes peuples, » que je prise autant & plus que ma couronne. J'ai éprouvé en cent occasions » la fidélité & la probité de Miron, qui » n'a point de mauvaise intention; mais, » sans doute, il a cru être obligé par le » devoir de sa charge, d'agir ainsi qu'il a

(1) Perefixe, *loco cit.*

» fait. S'il lui est échappé quelques paroles » inconsidérées, je les veux bien pardon- » ner à ses services passés. Après tout, si » cet homme affectoit d'être martyr du » public, je ne veux pas lui donner cette » gloire, ni m'attirer les noms de persé- » cuteur & de tyran ». Il reçut donc humainement, continue Perefixe, les excuses & les très-humbles soumissions de Miron, & il révoqua les ordres qu'il avoit donnés pour cette recherche des rentes qui avoit causé tant de bruit. 1605.

Au mois de décembre de cette année le roi rendit un édit par lequel S. M., voulant assurer la propriété des offices de judicature aux héritiers de ceux qui en étoient pourvus, ordonna que ceux-ci payeroient toutes les années le soixantième denier de la valeur de leur charge. Ce droit fut appellé la Paulette, du nom d'un nommé Paulet, qui en fut le premier traitant.

Cet édit excita les clameurs d'un grand nombre de personnes; il fut blâmé des uns & approuvé des autres. La justice doit être rendue gratuitement, disoit-on alors,

1605. la vénalité & l'hérédité des charges sont contraires à la raison & à toutes les constitutions du droit & de l'équité; c'est ouvrir la porte à l'injustice, d'admettre dans les charges des particuliers riches, qui s'occuperont plutôt de jouir de leurs richesses, que de s'attacher à leurs devoirs. D'autres, en convenant que c'étoit un abus, soutenoient qu'il étoit plus supportable que celui qui se trouvoit dans la disposition des charges lorsqu'elles dépendoient uniquement de la volonté du prince. La faveur, les sollicitations & le crédit les faisoient souvent donner à des personnes peu instruites. Comme elles servoient de récompenses à ceux qui en étoient pourvus, ils cherchoient à s'y enrichir. Henri IV lui-même en avoit donné plusieurs à titre de gratification, quoiqu'il fût très-attentif à confier, sur-tout les premieres places, aux personnes les plus sages & les plus éclairées. C'etoit le sentiment du cardinal de Richelieu. Il s'exprime ainsi dans son testament politique : « Rien ne donnant tant de moyens » au duc de Guise de se rendre puissant

» dans la Ligue contre le roi & son état, 1605.
» que le grand nombre d'officiers, qu'a-
» voit introduits son crédit dans les prin-
» cipales villes du royaume, & j'ai appris
» du duc de Sully que cette considéra-
» tion fut le plus puissant motif qui porta
» le feu roi à l'établissement du droit an-
» nuel. P. 183. Et ensuite, toutes ces rai-
» sons rapportées ci-dessus, & beaucoup
» d'autres mûrement considérées jointes
» à la constitution présente de l'état, m'o-
» bligent de dire déterminément, au lieu
» de conclure au changement de ces deux
» établissemens, que, quoique la vénalité
» & l'hérédité des charges ne soient pas
» canoniques, & qu'il seroit à souhaiter
» que le mérite & la vertu eussent tou-
» jours été le prix des offices, cependant
» si la vénalité étoit ôtée, le désordre qu
» proviendroit des brigues & des menées
» par lesquelles on pourvoiroit aux offices,
» seroit plus grand que celui qui naît de
» la liberté de les acheter ou de les ven-
» dre. Et puisque la vertu des hommes
» n'est pas assez forte pour les porter à
» préférer toujours le mérite à la faveur,

1605. » il vaut mieux laiſſer la vénalité & le » droit annuel que de les abolir ».

Quelles que fuſſent les vues de Henri, dont la premiere étoit aſſurément de ſe procurer un ſecours d'argent, il eſt certain que l'hérédité des charges donna plus de ſplendeur à la magiſtrature, & la remplit d'un plus grand nombre de ſujets capables de rendre la juſtice. Les particuliers riches ſe ſont trouvés honorés de poſſéder ces charges, quoiqu'elles fuſſent très-coûteuſes. Ils ont conçu que l'honneur & la conſidération dont jouiſſent ceux qui en ſont pourvus, ne peuvent ſubſiſter ſans la probité, la capacité & l'exactitude à remplir leur devoir. Ils rendent gratuitement la juſtice; car s'il en coûte des frais à plaider, ce ne ſont pas les juges qui en profitent, ni qui en ſont la cauſe, il faut les imputer à l'eſprit d'injuſtice, d'intérêt & de chicane qui s'empare des plaideurs.

Quelle eſtime ne doit-on pas avoir pour des hommes riches, qui achetent fort cher des charges ſans revenu, pour paſſer leur vie dans une occupation auſſi déſagréable, que celle de déchiffrer des monceaux im-

menſes de procédures, ſous leſquels la vérité eſt enſevelie, & de pénétrer dans 1605.
le labyrinthe de nos loix.

Il paroît que les plaintes qu'on avoit faites contre cet édit, ne ſubſiſterent pas long-tems, puiſque neuf années après l'aſſemblée des états généraux tenue à Paris au mois d'octobre 1614, le tiers-état demanda & obtint que ce droit continueroit d'être levé, comme il l'a été juſqu'à préſent.

Henri étoit un prince dont le caractere, tout-à-fait porté du côté de la gaieté & de 1606.
la bonne humeur, aimoit la plaiſanterie : dans les tems même où il avoit les plus grandes affaires ſur les bras, il ne pouvoit s'empêcher de rire & de dire de bons mots lorſque l'occaſion s'en préſentoit. Roſny, ſon ſurintendant des finances, avoit coutume de lui apporter ſes etrennes le premier jour de l'an : s'étant rendu ſuivant cet uſage au Louvre le premier janvier de cette année, & ne trouvant pas le roi dans ſa chambre, on lui dit qu'il étoit dans celle de la reine, couché avec cette princeſſe. Il s'y rendit, gratta à la

porte, & s'étant nommé, il entendit
1606. qu'on diſoit au roi, Sire, c'eſt M. le grand maître. « Venez, venez, Roſny, lui cria ce » prince, vous direz que je ſuis bien pareſ-» ſeux, mais ma femme ayant été un peu » incommodée de ſa groſſeſſe, & ſon mal » s'étant paſſé ſur le minuit, nous nous » ſommes endormis, & ne nous ſommes » éveillés qu'à ſix heures. J'ai à vous par-» ler en particulier : mais en attendant » que tant de gens ſoient ſortis, voyons ce » que vous nous apportez pour nos étren-» nes, car je vois que vous avez là trois de » vos ſecrétaires avec des ſacs de ve-» lours ».

« Sire, dit M. de Roſny, voilà trois » bourſes de jettons d'or » : il les lui montra & lui en expliqua la deviſe, qui exprimoit l'amour des peuples pour S. M. « L'une de ces bourſes, continua-t-il, eſt » pour vous ; l'autre pour la reine, & la » troiſiéme pour monſeigneur le dauphin. » Il y a dans le même ſac huit bourſes de » jettons d'argent, deux pour vous, deux » pour la reine, & quatre pour la Renovil-» lere, Catherine Selvage, & telles autres

» personnes qu'il vous plaira, qui cou- 
» chent dans la chambre de la reine. Il y 1606.
» a encore dans un autre sac vingt-cinq
» bourses de jettons d'argent pour être
» distribuées à monseigneur le dauphin,
» à madame de Montglat sa gouvernante,
» madame du Drou, mademoiselle de
» Piolant, aux nourrices & femmes-de-
» chambre de vos enfans. Dans le troisié-
» me sac il y en a trente de cent écus cha-
» cune, pour donner des étrennes à toutes
» les filles & femmes-de-chambre de la rei-
» ne. Mais, Rosny, dit le roi, leur donne-
» rez-vous leurs étrennes sans qu'elles vous
» viennent baiser? Vraiment, Sire, ré-
» pondit-il, depuis que vous le leur com-
» mandâtes un jour je n'ai eu que faire
» de les en prier, elles viennent bien me
» baiser d'elles-mêmes, sans que madame
» du Drou, qui est si dévote, fasse autre
» chose qu'en rire. Or ça, Rosny, conti-
» nua le roi du même ton, me direz-vous
» la vérité? Laquelle baisez-vous de meil-
» leur cœur, & trouvez-vous la plus belle?
» Ma foi, Sire, repartit-il, je ne saurois
» vous le dire; car j'ai bien d'autres choses

1606. » à faire qu'à penser à l'amour & à juger » quelle eſt la plus belle ; & je crois que » elles penſent ſi peu à mon beau nez, » que moi au leur. Je les baiſe comme on » fait des reliques, en préſentant mon of- » frande ». Le roi ne put s'empêcher d'éclater de rire, & de dire à tous ceux qui étoient dans la chambre : « Hé bien, ne » voilà-t-il pas un prodigue financier, qui » fait de ſi riches préſens du bien de ſon » maître pour des baiſers ». Après s'être encore un peu réjoui de cette idée : « Allez » tous déjeûner, dit Henri aux courtiſans, » & nous laiſſez un peu cauſer ſur d'autres » affaires de plus grande importance ».

Ce prince n'en avoit pourtant pas de fort embarraſſantes au commencement de cette année, auſſi paſſa-t-il le carnaval en feſtins, en ſpectacles & autres amuſemens. Cependant, quoiqu'il y prît beaucoup de part, ils ne l'occupoient pas aſſez pour le détourner de ſes affaires ſérieuſes auxquelles il travailloit avec beaucoup d'aſſiduité.

Il en avoit une qu'il ſouhaitoit ardemment de terminer, quoiqu'il n'en craignît

aucunes ſuites fâcheuſes ; c'étoit la ſoumiſſion qu'il vouloit exiger du maréchal de Bouillon. Il ne vouloit pas le perdre, mais il deſiroit de lui faire ſentir le poids de ſon autorité, le contenir par la ſuite dans ſon devoir, & le faire ſervir d'exemple aux autres grands du royaume. 1606.

Il étoit fort mécontent de ce ſeigneur, qui depuis quatre ans, avoit quitté la cour de France, pour ſe retirer chez les princes d'Allemagne, où il étoit errant, & d'où il faiſoit des brigues ſéditieuſes dans le royaume, ſur-tout parmi les proteſtans. Il avoit été impliqué, comme nous l'avons dit, dans l'affaire du maréchal de Biron ; & au lieu de mériter ſon pardon par l'aveu de ſa faute, comme le roi l'y avoit invité, il avoit trompé ce prince, & s'étoit éloigné de la cour, malgré la promeſſe qu'il avoit faite d'y reſter. Il avoit fait une aſſociation avec les comtes d'Entragues & d'Auvergne. Plein de projets ambitieux, mais toujours mal concertés, il s'étoit flatté de ſe rendre en France le chef du parti proteſtant, par ſes brigues & ſes complots, dont il avoit donné des

1606. preuves évidentes dans l'aſſemblée de Châtelleraut. Il étoit l'auteur des mouvemens qui s'étoient faits dans les provinces au-delà de la Loire, & qui avoient obligé le roi de s'y tranſporter avec ſon armée. Enfin il avoit été cauſe de la perte de pluſieurs perſonnes qui avoient eu la tête tranchée.

Quoique le roi ſe fût emparé de la principauté de Turenne, & des places qui appartenoient au maréchal de Bouillon, dont il ne lui reſtoit plus que ſa ville & ſa fortereſſe de Sédan, qu'il croyoit imprenable; il étoit ſourd aux ſollicitations que ce prince lui faiſoit faire de ſe rendre à ſon devoir, à des conditions très-honorables, & plus elles l'étoient, plus il s'imaginoit qu'on craignoit de l'attaquer : c'eſt pourquoi Henri prit la réſolution d'employer la force contre lui.

Il ordonna au duc de Sully ( car au commencement de cette année le roi avoit érigé la terre de Sully en duché-pairie ) de préparer un équipage d'artillerie proportionné à l'idée qu'on avoit alors de la force de Sedan. Henri avoit formé

la résolution de se mettre à la tête de son armée, au commencement du printems. 1606.

Personne ne savoit encore son dessein; mais ayant un matin envoyé chercher Sully, il lui demanda, en présence de tous ses courtisans, s'il pensoit à faire le mémoire de l'artillerie, dont il auroit besoin pour attaquer Sedan, & Sully le lui ayant présenté, il le fit lire à haute voix, & dit ensuite: « Que le maréchal de Bouillon, quoique naturalisé Allemand, n'auroit peut-être pas oublié comme on parloit en France, qu'en tout cas il venoit de trouver un bon moyen pour le lui apprendre ».

Ce dessein, divulgué parmi les courtisans, ne fut pas exécuté si promptement, que le roi paroissoit le souhaiter: il trouva des oppositions dans son conseil & à la cour, où beaucoup de personnes s'intéressoient pour le maréchal de Bouillon. On faisoit entendre au roi que Sedan étoit une place si forte, qu'il feroit peut-être trois années à la prendre. On lui insinuoit que le duc seroit soutenu par les protestans d'Allemagne; que ceux de France, parmi

1606. lesquels il avoit un grand crédit, & dont il y en avoit plusieurs de mécontens, pourroient causer quelque soulevement dans le royaume, si on le poussoit à bout.

Le duc de Sully faisoit tous ses efforts pour engager le roi à terminer promptement cette affaire; & pour le tranquilliser sur les terreurs qu'on cherchoit à lui inspirer, il lui fit connoître que tout ce qu'on lui représentoit n'étoit que des chimeres, & qu'il lui suffiroit de se montrer à la tête de son armée pour obliger le duc à se soumettre. Sully, voyant qu'il ne pouvoit encore déterminer le roi, lui fit faire réflexion que ce qui empêchoit peut-être le duc de se rendre aux desirs de S. M., étoit, qu'ayant fait des dépenses considérables pour fortifier Sedan, il avoit contracté des dettes qui le mettoient à l'étroit, & qu'en lui offrant deux cens mille écus pour les payer, avec d'autres propositions honnêtes, il feroit moins difficile; que d'ailleurs, par ce moyen, S. M. en épargneroit six cens mille que lui coûteroit son armement. Le roi trouva bon qu'on employât encore cette derniere ressource: mais le

duc répondit ſi mal à ces avances, & dans des termes ſi équivoques & ſi pleins d'orgueil & de vanité, que ce prince prit enfin le parti d'employer la force. 1606.

Ce qui acheva de déterminet le roi, c'eſt que le duc de Sully trouva le ſecret d'avoir un plan exact de Sedan, & le lui fit voir: comme ce prince étoit connoiſſeur, il en remarqua ſi bien les défauts, qu'il ſentit que cette place n'étoit pas imprenable, comme on le publioit. D'ailleurs il fut inſtruit que rien ne remuoit en Allemagne pour le duc de Bouillon; & quelques puiſſances étrangeres ayant voulu intercéder en ſa faveur auprès du roi, il leur fit entendre qu'il ne trouvoit pas bon que des étrangers ſe mêlaſſent d'un différend, dans lequel il n'exigeoit d'un de ſes ſujets que la ſoumiſſion, l'obéiſſance & la fidélité qui lui étoient dues. On ſut même que le roi d'Angleterre ayant été ſollicité de parler en faveur du duc, lui avoit fait dire qu'il ne ſe mêleroit point de cette affaire.

Henri partit de Paris le 15 mars, pour ſe mettre à la tête de ſes troupes, & ſe

1606. rendit le 30 à Mouſon, où il avoit marqué pour ce jour le rendez-vous à ſon régiment des gardes. La reine fut du voyage avec une partie de la cour. Cette princeſſe étoit favorablement diſpoſée en faveur du duc de Bouillon, & elle contribua de ſon côté à rendre l'accommodement plus facile.

Lorſque le duc vit que le roi s'avançoit à la tête de ſon armée, il ſentit qu'il alloit ſuccomber à la force, & que toutes ſes ſoupleſſes étoient inutiles; il parla d'un ton moins haut, & fit faire au roi des propoſitions plus raiſonnables. Tant de perſonnes s'intéreſſerent pour lui, que ce prince voulut bien mettre l'affaire en négociation. Villeroy en fut chargé, & le traité fut conclu. Il avoit pour titre: *Articles de la protection de Sedan & de Raucour.* Le duc promit de livrer Sedan & ſa fortereſſe, à condition que le roi lui accorderoit une abolition générale, & le rétabliroit dans ſes bonnes graces. Le traité ayant été ſigné, il vint à Donchery trouver Henri; il ſe jetta à ſes genoux en préſence de la reine, & lui de-

manda pardon de tout le passé. Le roi le lui accorda, & les lettres d'abolition furent aussi-tôt expédiées. Netancourt entra dans le château de Sedan avec une garnison, pour y demeurer pendant quatre années, aux termes du traité. Le duc de Bouillon fut fort heureux d'en être quitte à si bon marché; mais il y avoit tant de ressources dans la clémence & dans la bonté de Henri, qu'elles ne manquerent jamais à ceux qui rentrerent de bonne foi dans la soumission. Il rendit au duc de Bouillon ses bonnes graces, & le traita toujours depuis avec autant de bonté & de familiarité que s'il ne se fût point écarté de son devoir. Si le roi avoit suivi le conseil des courtisans, il n'auroit jamais terminé cette affaire avec cette facilité, tant on lui rendoit la chose difficile, par les grands inconvéniens qu'on lui faisoit entrevoir: aussi avoit-il besoin de toute sa fermeté pour braver leurs discours, & assurer son autorité, dont la plupart des seigneurs étoient jaloux. Lorsqu'il fut maître de Sedan, il écrivit en ces termes à la princesse d'Orange, qui avoit fait ses

1606.

1606. efforts pour engager le duc à s'accommoder : « Ma cousine, je dirai, comme fit » César, *veni*, *vidi*, *vici*, je suis venu, » j'ai vu, j'ai vaincu : ou, comme dit » la chanson, trois jours durerent mes » amours, & se finirent en trois jours, » tant j'étois amoureux de Sedan. Vous » pouvez maintenant dire si je suis véritable ou non, & si je savois mieux l'état » de cette place, que ceux qui vouloient » me faire croire que je ne la prendrois de » trois ans ». Le roi eut la bonté de la remettre au duc de Bouillon un mois après, bien sûr qu'il ne pouvoit en faire aucun mauvais usage, aimant mieux, disoit-il, le voir à Sedan que dans les cours d'Allemagne.

Henri fit son entrée dans cette place avec la reine; & après y avoir séjourné trois jours, il revint à Paris à petites journées. Il eut le plaisir de voir son peuple accourir sur son passage pour le combler de bénédictions, lui souhaiter toutes sortes de prospérités, & le remercier du bonheur & de la tranquilité qu'il leur procuroit par sa sagesse & sa prudence.

La ville de Paris voulut auſſi témoigner à ſon roi le plaiſir & la joie qu'elle avoit de le revoir. Le jour qu'elle s'étoit remiſe ſous ſon obéiſſance, avoit été un jour de tumulte & de crainte ; il y étoit entré, pour ainſi dire, par les portes de la guerre. Quoique la plus grande partie des habitans eût contribué à cette heureuſe journée ; cependant l'unanimité n'avoit pas regné dans leurs ſentimens, la crainte avoit ſuſpendu l'effuſion de leur cœur. Depuis ce tems-là, quoiqu'il y fût venu pluſieurs fois, il n'y avoit pas reçu ces acclamations que des ſujets affectionnés ont accoutumé d'employer pour féliciter leurs princes ſur leurs heureux ſuccès. Les Pariſiens firent prier S. M. par leurs magiſtrats, d'entrer dans leur ville avec un éclat digne de ſa puiſſance & de ſes proſpérités. Pour leur donner cette ſatisfaction, il partit d'aſſez bonne heure de la Roquette, où il avoit dîné ; ſi-tôt qu'il entra dans le fauxbourg S. Antoine, pluſieurs ſalves de boëtes & de canons que le duc de Sully avoit fait préparer à la Baſtille & à l'Arſenal, annoncerent ſa marche. 1606.

1606. Il étoit précédé par plus de huit cens ſeigneurs & gentilshommes à cheval, magnifiquement habillés : devant le roi, marchoient les quatre princes du ſang, richement vêtus. Le prince de Condé & le prince de Conti étoient les plus proches de S. M. Pluſieurs princes & ducs & tous les ſeigneurs de la cour, ſuivoient dans le plus bel ordre. Le roi, monté ſur un ſuperbe cheval, ſe faiſoit diſtinguer par ſon air majeſtueux. On voyoit regner la ſatiſfaction ſur ſon viſage : il ſaluoit les dames qui étoient aux fenêtres des principaux hôtels, & qu'on lui faiſoit remarquer. Lorſqu'il fut à la porte S. Antoine, les prévôt des marchands & échevins, accompagnés des principaux bourgeois, le complimenterent ſur ſon heureux retour. Toute la ville retentiſſoit d'un bruit confus d'acclamations & d'artillerie, avec leſquels un peuple innombrable, répandu dans les rues, tendues des plus belles tapiſſeries, lui témoignoit ſon zele & ſa vénération. La foule étoit ſi grande, qu'il ne put arriver au Louvre qu'à la nuit. Toutes les maiſons furent alors illuminées.

nées. Le roi qui jouissoit de cette satisfaction, si naturelle aux ames bienfaisantes, ne pouvoit s'empêcher de témoigner à toute sa cour la joie qu'il ressentoit. *Je suis bien récompensé*, disoit-il à tout le monde, *des peines & des travaux que j'ai soufferts, & des soins que je me suis donnés, puisque je trouve un peuple si reconnoissant.* 1606.

Ce prince avoit bien lieu d'être content : tous les troubles de son royaume étoient éteints : il avoit réuni, pour ainsi dire, les catholiques & les protestans, & les avoit forcés de vivre tranquillement les uns avec les autres ; ce que la fausse politique de Catherine de Médicis & des princes ses enfans n'avoit pu faire pendant vingt-huit ans. Juste estimateur du mérite, il récompensoit sans aucune prédilection, les talens & les belles actions. Il avoit trouvé le secret de tenir la balance si égale entre les deux religions, qu'il étoit en état d'arrêter, par le moyen de l'une, celle qui voudroit troubler l'état. Il avoit amené les choses à ce point, en faisant exécuter avec la plus grande fermeté,

ses résolutions, lesquelles il ne prenoit
1606. qu'après de mûres réflexions.

Il ne bornoit pas ses vues seulement à l'administration de ses états, il les étendoit jusques sur ceux de ses voisins, dont il cherchoit par toutes sortes de voies à conserver la tranquillité. La réputation qu'il avoit acquise étoit si grande, qu'il devint l'arbitre de tous les démêlés.

La France pensa perdre un si grand monarque par un accident imprévu, arrivé le 9 juin de cette année: il revenoit de S. Germain-en-Laye avec la reine; M. de Vendôme, la princesse de Conti & le duc de Montpensier étoient avec eux dans le même carrosse. En entrant à Neuilly, dans le bac, qui n'avoit apparemment pas de parapets, les deux chevaux de volée tirant trop à côté tomberent dans l'eau & y entraînerent le carrosse. Les seigneurs qui l'accompagnoient à cheval, se jetterent aussi-tôt dans la riviere vers l'endroit où ils avoient vu tomber le roi, lequel étant retiré du danger, se jetta aussi-tôt dans l'eau, car il étoit bon nâgeur, pour aider à sauver la reine & M. de Vendôme.

La reine fut garantie du péril par la Châtaigneraie, qui, s'étant précipité, la prit par les cheveux. Cet accident guérit le roi, dit le Journal de l'Etoile, « d'un grand mal » de dent qu'il avoit, dont le danger passé » il s'en gaussa, disant que jamais il n'y avoit » trouvé meilleure recette; au reste qu'ils » avoient mangé trop salé à dîner, & qu'on » les avoit voulu faire boire après » (1). 1606.

Henri avoit l'ame trop élevée pour se livrer à l'oisiveté. Son génie actif & vigilant le tenoit continuellement occupé, il se faisoit instruire de tout, & décidoit lui-même de tout. Il passa le reste de cette année à mettre le plus grand ordre dans ses finances, & à faire rendre la justice avec la plus grande exactitude. Il fut sur-tout loué d'avoir refusé la grace d'un nommé la Martiniere, fils d'un maître des comptes, qui avoit assassiné de quinze coups de poignard sa propre sœur, femme du chevalier du Guet. Le roi répondit à M. le Grand, qui l'importunoit à ce sujet: « Je vous en donne les cendres lorsqu-

(1) Mémoires de l'Etoile, année 1606.

» qu'on en aura fait bonne justice ». A'
1606. un autre seigneur qui le sollicitoit pour la même chose : « Si j'étois pere de ce misé» rable, je ne voudrois pas demander sa » grace ». Et à un troisiéme il fit cette réponse remarquable : « Ventre-saint-gris, » j'ai assez de pechés sur ma tête, sans y » mettre encore celui-là » !

Il faisoit un agréable mêlange des affaires avec son plaisir, dont il n'usoit qu'en galant homme ; c'est-à-dire sans jamais s'y livrer avec excès. La chasse, la bonne chere, les conversations agréables & spirituelles remplissoient les moments qu'il prenoit pour se délasser.

Un jour qu'il avoit été à la chasse de grand matin (1), & qu'il rentroit au Louvre dans une disposition d'esprit que sa bonne santé & l'heureuse situation de ses affaires égayoient encore, il monta dans la grand'salle en tenant les perdreaux qu'il avoit pris. Appercevant Coquet, c'étoit l'un des maîtres-d'hôtel, il lui cria : « Coquet, Coquet, vous ne devez pas

(1) Mémoires de Sully, livre 23.

» nous plaindre à dîner à Roquelaure, 1606.
» Termes, Fontenac, Rambure & moi,
» car nous apportons de quoi nous trai-
» ter; mais allez promptement faire met-
» tre la broche, & leur réservant leur
» part, faites qu'il y en ait huit pour ma
» femme & moi; Bonneval, que voilà,
» lui portera les siens, & lui dira que je
» vais boire à sa santé ». Comme il en
faisoit le partage, arriva la Crielle, &
avec lui Parfait, homme d'humeur fort
joyeuse, qui portoit un grand bassin doré
couvert d'une serviette; il cria par deux
fois: « Sire, Sire, embrassez-moi la cuisse,
» car j'en ai quantité & de fort bons.
» Voilà Parfait bien réjoui, dit le roi, ce-
» la lui fera faire un doigt de lard sur les
» côtes; je vois bien qu'il m'apporte de
» bons melons, j'en suis bien-aise, car
» j'en veux manger aujourd'hui tout mon
» saoul; ils ne me font jamais de mal
» quand ils sont fort bons, que je les
» mange ayant grand'faim & avant la
» viande, comme l'ordonnent les méde-
» cins ». En entrant dans sa chambre il
vit arriver Fourcy, Beringhen & la Font.

1606. Ce dernier portoit un gros paquet enveloppé. « La Font, lui dit Henri, m'apportez-vous quelque ragoût pour mon dîner ? Oui, Sire, répondit Beringhen, » mais ce sont des viandes creuses qui ne » sont bonnes qu'à repaître la vue. Ce » n'est pas là ce qu'il me faut, répondit le » roi, car je meurs de faim, & veux dîner » avant toutes ehoses. Mais encore, la » Font, qu'est-ce que cela ? Sire, dit » Fourcy, ce sont des modeles de différentes étoffes, de tapis & de tapisseries » que vos meilleurs manufacturiers veulent entreprendre de faire. Cela sera bon » après dîner, répliqua Henri, pour le » montrer à ma femme, & puis aussi bien » me vient-il de souvenir d'un homme » avec lequel je ne suis pas toujours d'accord en tout, principalement lorsqu'il » est question de ce que vous savez qu'il » appelle des babioles & des bagatelles. Il » me dit souvent qu'il ne trouve rien de » beau ni de bien fait, quand il coûte le » double de sa vraie valeur. Fourcy, vous » devinez celui dont je veux parler ; envoyez-le chercher en diligence : qu'on

» lui mène plutôt un de mes carrosses, » ou le vôtre ». C'étoit le duc de Sully, qui fut averti chez madame de Guise, où il dînoit, que le roi le demandoit. S'étant rendu au Louvre aussi-tôt, lorsque ce prince le vit entrer dans sa chambre, où il étoit encore à table, il lui dit : « Il n'est pas possible que vous veniez de » l'Arsenal ? Cela est vrai, Sire, répondit » Sully ; j'ai dîné chez madame de Guise. » Cette maison, répliqua le roi, vous apparente & vous aime fort, dont je suis » très-aise ; car je suis persuadé que tant » qu'ils vous croiront, comme ils m'ont » fait dire qu'ils étoient résolus de faire, » ils ne feront jamais rien qui nuise à ma » personne ni à mon état. Sire, lui dit » Sully, V. M. me dit cela d'une si belle » maniere, que je vois bien qu'elle est » en bonnne humeur, & plus contente » de moi qu'elle n'étoit il y a quinze jours. » Quoi ! vous souvient-il encore de cela, » interrompit ce prince ? Oh que non fait » pas à moi. Ne savez-vous pas bien que » nos petits dépits ne doivent jamais passer » vingt-quatre heures ? Je sais que cela ne 1606.

1606. » vous a pas empêché, dès le lendemain
» de ma colere, d'entreprendre une bonne
» affaire pour mes finances.

» Il y a plus de trois mois, dit ensuite
» Henri, avec beaucoup de gaieté, que je
» ne me suis trouvé si léger, étant monté à
» cheval sans aides & sans montoir. J'ai
» eu un fort beau jour de chasse. Mes
» oiseaux ont si bien volé, mes lévriers
» si bien couru, que ceux-là ont pris for-
» ce perdreaux, & ceux-ci trois grands le-
» vrauts. J'ai mangé d'excellents melons
» & de très-bonnes cailles; & pour vous
» faire voir, continua ce prince, que
» tout conspire à ma bonne humeur, on
» me mande de Provence, que les brouil-
» leries de Marseille sont entiérement
» appaisées; & de plusieurs autres Pro-
» vinces, que jamais l'année n'a été si
» fertile, & que mon peuple sera riche si
» je veux ouvrir les traites. J'ai reçu avis
» d'Italie que les choses s'y disposoient
» de façon que j'aurai l'honneur & la gloi-
» re d'avoir réconcilié les Vénitiens avec
» le pape. Bongars me fait savoir d'Alle-
» magne que le landgrave de Hesse m'ac-

» quiert tous les jours de nouveaux amis, 1606.
» alliés & serviteurs assurés. Buzenval a » écrit à Villeroy que les Espagnols & les » Flamands sont réduits à un tel point de » foiblesse, qu'ils seront contraints d'en- » tendre à une paix ou à une treve, dont il » faudra de nécessité que je sois le médiateur » & le protecteur; ce sera pour commen- » cer à me rendre le conciliateur de tous » les différens entre les princes chrétiens; » & pour surcroit de satisfaction, ajouta » le roi d'un air enjoué, me voilà à table » environné de ces gens que vous voyez, » de l'affection desquels je suis très-assu- » ré (1), & que vous jugez très-capables » de m'entretenir de discours utiles & » agréables.

» Cependant je ne laisserai pas passer » tout ce qu'ils m'ont dit, sans y con- » tredire quelque chose. J'avoue que tou- » tes leurs louanges ne m'empêchent pas » de sentir que j'ai mes défauts; & quant à » leurs complimens sur mon bonheur,

(1) C'étoit du Perron le jeune, Gutron, des Yvetaux, Chaumont, & les peres Cotton & Gauthier.

» s'ils avoient toujours été près de ma
1606. » personne, depuis la mort du roi mon
» pere, ils auroient vu qu'il en faudroit
» bien rabattre, & que mes méchans
» momens avoient bien passé les bons :
» sur quoi ce prince fit réflexion, qu'il
» n'avoit pas encore tant souffert de ses
» ennemis déclarés, que de l'ingratitude
» & de l'abandon de plusieurs de ceux
» qui se disoient ses amis & ses alliés, ou
» ses sujets & serviteurs ».

Ces discours qui d'enjoués étoient devenus sérieux, furent interrompus par la présence de la reine, qui dans le moment sortit de sa chambre pour entrer dans son cabinet. Le roi se leva de table pour aller au-devant d'elle, en lui disant, du plus loin qu'il la vit : « Eh bien, ma mie, ne
» vous ai-je pas envoyé de bons melons,
» de bons perdreaux & de bonnes cailles ?
» Si vous avez eu aussi bon appétit que
» moi, vous avez fait bonne chere; car
» je n'ai jamais tant mangé, ni été de si
» bonne humeur : demandez-le à Rosny,
» il vous en dira le sujet, & vous contera
» toutes les bonnes nouvelles que j'ai re-

» ques ». La reine qui se trouvoit aussi dans une agréable situation d'esprit, lui répondit que pour contribuer de son côté à divertir S. M., elle avoit fait préparer un ballet & une comédie; le ballet représentant les félicités de l'âge d'or, & la comédie, les différens amusemens des quatre saisons de l'année. « Que je suis aise, ma » mie, lui dit Henri, de vous voir de si » bonne humeur, vivons, je vous prie, » toujours de même ». 1606.

C'est ainsi que ce prince savoit mêler le sérieux avec l'enjouement; il avoit un fond de gaieté inépuisable & qui ne le quittoit presque jamais. Si quelquefois on le voyoit de mauvaise humeur, il falloit qu'il eût des affaires bien fâcheuses, encore cette mauvaise humeur ne duroit-elle pas long-tems. Jamais il ne disoit rien de désagréable à personne, ou si sa vivacité naturelle lui laissoit échapper quelque parole choquante, il satisfaisoit ceux qu'il croyoit avoir offensés sans sujet.

Ce qui lui arriva à peu près dans le même tems, en est une preuve. Etant venu à l'Arsenal s'entretenir avec le duc

1606. de Sully de quelqu'intrigue de galanterie, car il étoit le plus intime dépositaire des secrets de son cœur, celui-ci fit une remontrance si vive au roi qu'il se mit dans une furieuse colere, & le quitta brusquement, en disant tout haut : « Voilà un homme que je ne saurois » plus souffrir, il ne fait jamais que me » contredire & trouver mauvais tout ce » que je veux; mais pardieu ! je m'en ferai » obéir : je ne le verrai de quinze jours ».

Le duc de Sully fut bien surpris le lendemain dès sept heures du matin, d'entendre frapper à la porte de son cabinet : ayant demandé *qui est là* ? il entendit répondre : *c'est le roi*, qu'il reconnut au son de sa voix; & ayant ouvert : « Que faisiez- » vous-là, mon ami, lui dit ce prince, & » depuis quand y êtes-vous ? Depuis trois » heures du matin, reprit Sully. Eh bien, » dit Henri à Roquelaure qui l'accompa- » gnoit, pour combien voudriez-vous me- » ner cette vie là ! Pardieu, Sire, non pas » pour tous vos trésors, répondit Roque- » laure ». Le roi fit sortir tout le monde, & commença à entretenir Sully; & voyant

qu'il lui parloit froidement : « Oh, oh, 1606.
» vous faites le réservé, dit-il en souriant,
» & lui donnant un petit coup sur la joue ;
» vous êtes encore en colere d'hier ? Je n'y
» suis plus moi. Là, là, embrassez-moi, &
» vivons ensemble avec la même liberté
» que vous aviez accoutumé ; car je vous
» connois bien : si vous faisiez autrement,
» ce seroit signe que vous ne vous soucie-
» riez plus de mes affaires. Quoique je me
» fâche quelquefois, dit-il avec cette can-
» deur qui lui étoit naturelle, je veux que
» vous le souffriez ; car je ne vous en aime
» pas moins : au contraire, dès l'heure que
» vous ne me contredirez plus dans les
» choses que je sais bien qui ne sont pas
» de votre goût, je croirai que vous ne
» m'aimerez plus ».

Après un entretien qui fut assez long, le roi sortit ; en quittant Sully il l'embrassa, & dit à ceux qui l'attendoient : « Il y en a d'assez sots pour croire que
» quand je me mets en colere contre
» M. de Sully c'est à bon escient, & pour
» long-tems ; mais tout au contraire : car
» quand je viens à considérer qu'il ne me

1606. » remontre, ou ne me contredit que pour » mon honneur, ma grandeur & le bien » de mes affaires, & jamais pour les siennes, je l'en aime mieux & je suis impatient de le lui dire ».

Quoiqu'il parût souvent en public que le roi & son ministre n'étoient pas d'accord, cependant les courtisans n'en étoient pas la dupe. Le bruit couroit assez communément que lorsqu'ils paroissoient d'avis opposé, c'étoit après en être convenus ensemble en particulier; & peut-être Henri, qui connoissoit sa trop grande facilité, & qui ne pouvoit résister aux importunités, permettoit-il en secret à Sully de le contredire ouvertement, & de s'opposer jusqu'à un certain point à ses volontés.

J'en rapporterai un fait tiré des Mémoires sur l'histoire de France, année 1609. Sully avoit surpris une lettre du P. Cotton, qui mandoit à un jésuite de Moulins toutes les nouvelles de la cour: le roi en fut très-irrité, parce que cette lettre contenoit des choses que S. M. n'avoit communiquées qu'à ce pere. Sully

fut aussi un peu piqué de cette lettre, où Cotton mandoit à son confrere : *Tout est rapatrié avec l'homme de l'Arsenal.* 1606.
« Sur la fin de cette année les jésuites, » ayant obtenu du roi un don de cent » mille francs pour achever le bâtiment de » leur chapelle de la Fléche, se retirerent » vers M. de Sully pour en être payés. Le » P. Cotton lui dit, avec sa douceur or- » dinaire, que S. M. leur ayant fait un » petit don de cent mille livres, il le » prioit de le faire payer. A quoi le duc » répondit : Appellez-vous cent mille li- » vres pour vous un petit don ? Le roi » vous en donne trop ; je ne vous don- » nerai rien. Quelle est la raison de ce » refus, demanda le P. Cotton ? Ce n'est » pas à vous, répliqua le duc, que je la » veux & dois rendre ; je la rendrai au » roi. Le P. Cotton s'en plaignit au roi, » qui tança publiquement le duc, & » dit qu'il vouloit que son mandement » eût lieu ; mais M. de Sully ne fit rien » de ce que le roi avoit ordonné pour la » chapelle des jésuites à la Fléche ». Ce qui porte à croire que la convention

1606. faite entre S. M. & le duc pouvoit bien avoir lieu : « c'eſt que S. M., ajoute cet » écrivain, donna à M. de Sully, préci- » ſément dans ce même tems, trente » mille écus pour ſes étrennes, au lieu » de vingt mille qu'elle avoit accoutumé » de lui donner, dont les jéſuites ne fu- » rent guère contens ».

Ce fut dans ces ſortes d'occupations que le roi paſſa le reſte de l'année 1606. Il s'éleva cependant ſur la fin quelques querelles entre les catholiques & les huguenots, qui ſe regardoient toujours de mauvais œil. Ceux-ci furent inſultés pluſieurs fois lorſqu'ils alloient au prêche à Charenton, ou lorſqu'ils en revenoient. Les outrages furent pouſſés ſi loin, qu'il s'en fallut peu qu'ils n'excitaſſent une ſédition. Le roi, voulant arrêter ces déſordres, ordonna de faire dreſſer à la porte S. Antoine une potence pour y attacher le premier, de quelque religion qu'il fût, qui oſeroit attenter quelque choſe contre le repos public. Il y eut conteſtation entre le lieutenant civil & le lieutenant criminel, pour ſavoir auquel des deux il appar-

tenoit de faire planter cette potence : mais le chevalier du Guet les accommoda par une plaiſanterie : il dit qu'il en falloit planter deux, & que chacun auroit la ſienne. 1607.

L'année 1607 eſt mémorable par l'accommodement du différent qui s'étoit élevé entre le pape Paul V & les Vénitiens : le roi fut leur médiateur, il ſe conduiſit dans cette affaire avec tant de ſageſſe, que les Etats-généraux des Provinces-unies ſupplierent enſuite ce prince de leur accorder ſes bons offices, pour engager le roi d'Eſpagne à faire la paix avec eux ; ce qu'il fit à la ſatisfaction de toutes les puiſſances de l'Europe. Je commencerai par l'affaire des Vénitiens, qui fut terminée la premiere.

Le trône pontifical étoit occupé par un pape dont la conduite, un peu trop impérieuſe, fut ſur le point de cauſer en Italie une guerre qui pouvoit avoir les plus fâcheuſes ſuites, ſur-tout dans la ſituation où ſe trouvoient les affaires de l'Europe. L'intérêt des puiſſances de l'Italie étoit de conſerver la paix entr'elles, & de

se tenir unies contre l'Espagne, qui, quoi-
1607. que fort déchue de son ancienne splendeur, ne pouvoit se départir des projets ambitieux formés par Philippe II, & que les ministres de Philippe III continuoient de vouloir exécuter.

Paul V, fâché sans doute de voir l'autorité pontificale considérablement diminuée dans l'Europe, par la soustraction de plusieurs nations à l'obéissance du saint Siége, prit la résolution de la relever le plus qu'il lui seroit possible, sans faire assez de réflexions aux désordres que Leon X & Clément VII avoient causés dans l'église, pour avoir voulu faire un usage immodéré de leur autorité.

Résolu de maintenir les immunités ecclésiastiques, il commença par l'Italie, où elles ont beaucoup plus d'étendue que par-tout ailleurs, & fit respecter son autorité à Gênes, à Luques & à Naples, malgré les efforts que firent les Espagnols pour s'y opposer. Lorsqu'un homme a formé des projets, lorsqu'il croit avoir la justice de son côté, & lorsqu'il voit réussir ses premieres tentatives, il s'imagine que

rien ne peut ni ne doit lui résister, surtout s'il se laisse guider par la passion qui l'empêche ordinairemenr de consulter la prudence & la raison. 1607.

Paul V crut entrevoir dans la conduite des Vénitiens un mépris décidé de l'autorité pontificale. Le 10 janvier 1603, & le 26 mars 1605, avant l'exaltation de ce pontife, ces républicains avoient rendu deux decrets, dont le premier défendoit de bâtir, sans leur permission, aucune nouvelle église dans l'étendue des états de leur seigneurie; & l'autre interdisoit aux ecclésiastiques & gens de main-morte la faculté d'acquérir des biens-fonds. Le pape, qui cherchoit l'occasion de faire révoquer ces decrets, la trouva dans la connoissance que le tribunal séculier de la république avoit prise des crimes commis par un chanoine de Vicence, & par le comte Valdemarino-Brandelino, abbé de Nervese, qui étoient deux grands scélérats. Le pape, instruit de ce dernier fait, déclara à l'ambassadeur de Venise à Rome, qu'il vouloit que la seigneurie fît remettre entre les mains

1607. de son nonce les deux prisonniers, qui ne pouvoient être jugés qu'au tribunal ecclésiastique, & qu'elle révoquât ses deux decrets. La seigneurie ayant refusé de donner au pape cette satisfaction, il excommunia le doge Léonard Donato & le sénat, & jetta l'interdit sur tous les états de Venise. Cette excommunication pensa causer beaucoup de désordres; mais la seigneurie prit de si justes mesures que l'interdit ne fut point observé, & le service divin continua d'être célébré dans les églises. Ceux qui aimerent mieux obéir au pape qu'au sénat, furent obligés de se retirer; les jésuites & les capucins furent de ce nombre. On rapporte que le podestat de Padoue ayant demandé au grand-vicaire de l'évêque comment il agiroit en cette occasion, celui-ci avoit répondu qu'il feroit ce que le Saint-Esprit lui inspireroit; & que le podestat lui avoit répliqué que le Saint-Esprit avoit déja inspiré au conseil des Dix de faire pendre tous ceux qui refuseroient d'obéir au sénat. Les ambassadeurs de l'empereur, du roi d'Espagne & du duc de Savoye,

garderent l'interdit, & ne se trouverent plus dans l'église de S. Marc avec le doge; 1607.
M. de Fresne-Canaye, ambassadeur de France s'y trouva comme à son ordinaire, sans que le pape parût le trouver mauvais. Les théologiens & les canonistes publierent plusieurs écrits pour & contre, qui ne servirent qu'à irriter davantage les deux partis, bien loin de les accorder sur leurs prétentions respectives, aucun des deux ne voulant se relâcher. Cependant les choses s'aigrirent si fort qu'on fut sur le point d'en venir à une guerre ouverte. La cour d'Espagne ne vouloit, dans le fond, ni n'étoit en état d'y prendre part; mais elle eut souhaité que ces deux puissances l'eussent fait, afin de les voir affoiblir l'une & l'autre: ses ministres faisoient leurs efforts pour irriter le pape de plus en plus, & Philippe III lui avoit écrit une lettre par laquelle il lui offroit toutes les forces de ses états pour le défendre. Le pape avoit levé des troupes & faisoit assembler son armée auprès de Ferrare, sous les ordres de Ranuce Farnèse, duc de Parme; & les Vénitiens avoient soudoyé six

mille Grisons, & leur avoient donné ren-
1607. dez-vous à Soncino sur les frontieres du Milanois.

Quoique le roi de France eût aussi fait faire offre de son secours au pape, il lui avoit fait insinuer en même-tems par le cardinal du Perron & par M. d'Alincourt son ambassadeur à Rome, qu'il seroit plus décent & plus avantageux à S. S. de travailler avec la république à un accommodement pour lequel il offroit sa médiation. Ce prince n'étoit plus comme on parloit autrefois à Rome, cet hérétique relaps, excommunié & réaggravé. La sagesse & la prudence de sa conduite y avoient réuni tous les esprits en sa faveur : il étoit aimé, honoré & respecté de toute la cour de Rome & des princes d'Italie plus qu'aucun autre potentat de l'Europe. Le pape avoit pour lui une considération toute particuliere : il avoit même fait témoigner aux ministres du roi la satisfaction qu'il auroit, s'il vouloit lui procurer ses bons offices, & qu'il étoit le seul prince de la chrétienté, auquel il voulût confier ses intérêts ; car il commençoit à se re-

pentir d'avoir fait tant d'éclat : & il fit sentir à l'ambassadeur de France que si les 1607.
dernieres lettres qu'il lui avoit présentées de la part du roi étoient arrivées trois ou quatre jours plutôt, il auroit suspendu ce qu'il avoit fait contre les Vénitiens.

Le roi, informé par le nonce en France de la disposition où le pape étoit, avoit fait partir pour Rome au mois d'octobre de l'année 1606, le cardinal de Joyeuse (1), qui étoit fort versé dans les affaires de cette cour, & avoit un grand crédit

(1) François, Cardinal de Joyeuse, le second des sept enfans de Guillaume de Joyeuse II du nom, maréchal de France. Après la mort de Henri III il avoit reconnu pour son successeur Henri IV, quoique calviniste, & fut toujours très-attaché à la personne de ce prince : il avoit été, comme nous l'avons dit, un des plus ardens solliciteurs de son absolution. Il fut archevêque de Narbonne, de Toulouse, & ensuite de Rouen : il fit la cérémonie du couronnement de Marie de Médicis à Saint-Denis le 13 mai 1610, tint sur les fonts de baptême Louis XIII, qu'il sacra à Reims le 17 octobre de la même année ; & mourut doyen du sacré collége le 27 août 1615, âgé de cinquante-trois ans.

1607. dans le sacré collége. Il avoit pris le prétexte d'aller résider pendant quelque tems à Rome comme cardinal ; mais c'étoit pour travailler à terminer cette affaire. Il y demeura jusqu'au commencement de l'année 1607, & ensuite, de l'agrément du pape, il se rendit à Venise.

Le cardinal de Joyeuse à son arrivée n'avoit pas trouvé les choses aussi disposées qu'il l'avoit espéré pour un accommodement. On fit différentes propositions qui ne furent pas acceptées; on ne vouloit se relâcher sur rien de part ni d'autre : il fallut mettre en œuvre toutes ces petites ruses ordinaires dans les négociations, & qu'on regarde comme le chef-d'œuvre de la politique. On demandoit beaucoup pour obtenir peu de chose, afin de se faire un mérite d'abandonner de grandes prétentions. On affectoit de vouloir tout rompre, on paroissoit plus éloigné que jamais, dans le tems qu'on avoit plus envie de se rapprocher. On cherchoit à s'intimider réciproquement, en affectant de faire des préparatifs extraordinaires pour la guerre. Le pape, les Espagnols

Espagnols & la république se mettoient en devoir d'attaquer ou de se défendre; le roi lui-même armoit à tout événement. 1607.

Comme les affaires paroissoient s'acheminer à un accommodement, le duc de Lerme, premier ministre d'Espagne, envoya à Venise dom François de Castro, son neveu, gouverneur de Gayette, quoiqu'il fût un de ceux qui avoient le plus travaillé à fomenter le différend. Le ministre d'Espagne desiroit que le roi son maître eût quelque part à la conclusion de la paix, supposé qu'on pût parvenir à la faire. Mais le pape se défioit trop des Espagnols pour agréer leur médiation. Les Vénitiens de leur côté préféroient aussi celle du roi de France; en sorte que tout le monde se tint si fort sur la réserve avec dom François de Castro, qu'on ne lui donna aucune connoissance de ce qui se passoit.

Le cardinal de Joyeuse se conduisit d'ailleurs avec tant de prudence, qu'il applanit toutes les difficultés. Il convint avec les Vénitiens des articles suivans :

Que l'exécution des decrets qui con-

1607. cernoient les eccléſiaſtiques ſeroit ſuſpendue juſqu'à ce qu'on pût prendre des arrangemens à ce ſujet; que les deux priſonniers ſeroient remis entre les mains d'une perſonne déléguée par le pape; que les édits publiés contre l'interdit ſeroient révoqués; qu'à l'exception des jéſuites, les religieux qui s'étoient retirés des terres de la ſeigneurie ſeroient rétablis, & que le pape de ſon côté leveroit l'interdit.

Le cardinal de Joyeuſe ſe rendit à Rome pour faire agréer au pape ces conventions; mais il eut bien de la peine à vaincre la réſiſtance de ſa ſainteté ſur deux points: l'un étoit le rétabliſſement des jéſuites, que les Vénitiens refuſoient obſtinément; l'autre étoit le lieu où devoit ſe faire la révocation des cenſures. Ces deux articles penſerent rompre l'accommodement auquel les Eſpagnols, fâchés de n'y avoir aucune part, tâchoient de mettre obſtacle. Dom François de Caſtro avoit même écrit de Veniſe au pape, que s'il vouloit tenir ferme ſur l'article des jéſuites, les Vénitiens y donneroient

infailliblement les mains. Mais c'étoit un artifice des Espagnols concerté avec le doge, qui vouloit faire plaisir au roi d'Espagne en le faisant entrer pour quelque chose dans cette affaire. Les Espagnols engagerent encore le pape de proposer au cardinal de Joyeuse de prendre pour adjoint dans la révocation des censures, & dans la conclusion du traité, le cardinal Zapata : mais le cardinal de Joyeuse rejetta hautement cette proposition, & dit qu'il abandonneroit plutôt l'affaire entiérement, que de permettre, qu'ayant coûté tant de peines au roi & à ses ministres, un autre en partageât l'honneur avec S. M.

1607.

Le pape, n'ayant pas insisté davantage sur le rétablissement des jésuites, signa le traité. Le cardinal de Joyeuse retourna à Venise, où il consomma cette grande affaire à la satisfaction de tout le monde, à l'exception des jésuites. Ce ne fut que sous le regne de Louis XIV, & sous le pontificat d'Alexandre VII en 1657, que la société fut rétablie à Venise, mais sans lui confier l'éducation de la jeunesse.

1607. Le roi de France eut toute la gloire & tout l'honneur de cette heureuse négociation, qui délivra les puissances d'Italie de l'horreur d'une guerre qui pouvoit y causer de grands désordres, le pape & les Vénitiens ayant eu pour les sages conseils de ce monarque toute la condescendance qu'il méritoit. S. S. lui donna par la suite dans différentes occasions, les plus grandes marques de sa reconnoissance, & aux Vénitiens, celle d'une parfaite réconciliation; ils y répondirent avec beaucoup de cordialité.

Telle est l'utilité que les nations peuvent retirer de la sagesse & de la prudence d'un seul homme qui sait employer ses vertus pour le bonheur des peuples. Toute l'ambition de Henri ne tendoit qu'à conserver dans l'Europe une tranquillité pareille à celle dont il faisoit jouir ses sujets. Ses ministres habiles & intelligens, répandus dans toutes les cours, y secondoient sagement & heureusement la droiture de ses intentions. Les instructions & les ordres qu'il leur donnoit, n'étoient point suggérés par les rusés & les finesses

de cette fausse politique que les Italiens avoient introduite depuis long-tems dans l'Europe : c'étoit la justice & la vérité qui le conduisoient, soutenues par la force & la solidité de son génie, & par la franchise de la conduite qu'il tenoit avec ses alliés, & même avec ses ennemis. Ces belles qualités lui avoient acquis une estime si universelle chez les puissances de l'Europe, qu'il étoit devenu l'arbitre de leurs différends. Les Espagnols mêmes, malgré la haine qu'ils avoient méritée de la part de la France pour les maux qu'ils y avoient causés pendant la Ligue, eurent tant de confiance en la générosité du roi, qu'ils le choisirent aussi pour médiateur de l'accommodement qu'ils se voyoient forcés de faire avec les Provinces-unies, révoltées contr'eux depuis vingt-six ans. Ce prince se conduisit dans cette médiation avec une sagesse & une équité qui mirent le comble à sa gloire. 1607.

L'accommodement des archiducs avec les Provinces-unies étoit une affaire qui souffroit de bien plus grandes difficultés que celle du pape & des Vénitiens, parce

qu'il y avoit une plus grande complica-
1607. tion d'intérêts à démêler.

Tout le monde ſait que les archiducs, ainſi qu'on parloit alors, étoient l'archiduc Albert d'Autriche & la princeſſe Iſabelle-Claire-Eugenie, fille de Philippe II à laquelle ce monarque avoit donné les Pays-bas, en la mariant avec l'archiduc Albert, c'eſt-à-dire qu'il leur avoit donné une guerre longue & difficile à ſoutenir, dont le motif étoit de faire rentrer ſous leur obéiſſance une partie des Flamands révoltés contre leur ſouverain, & qui s'étoient confédérés enſemble ſous le nom de Provinces-unies, pour le ſoutien & la conſervation de leur liberté.

Cette guerre avoit mis l'Eſpagne & les archiducs dans un épuiſement dont les Provinces-unies n'étoient pas en état de ſe prévaloir, à cauſe de la foibleſſe où elles étoient réduites elles-mêmes. Les ſiéges d'Oſtende & de l'Ecluſe avoient été ſi meurtriers, qu'on diſoit qu'ils avoient coûté plus de ſoixante mille hommes à chacune des parties belligérantes. Comme ces ſiéges avoient achevé de les ruiner,

elles penſoient ſérieuſement à ſe procurer la paix, & paroiſſoient la deſirer avec une égale ardeur. 1607.

Les archiducs s'étant déterminés à faire les premieres avances, ſe ſervirent d'un gentilhomme, nommé Valrave de Vittenhorſt, qui avoit beaucoup de parens en Hollande. Il parla d'abord à quelques particuliers, & voyant que ſes propoſitions étoient bien reçues, il ſe rendit ſur la fin de l'année 1606 à la Haye, où ayant eu quelque conférence avec les principaux députés des états, ils les avoit aſſurés de la part des archiducs qu'ils étoient diſpoſés à entrer en négociation pour faire une trève ou même la paix.

Cette propoſition, jettée pour ainſi dire en l'air, ayant été divulguée, mit les eſprits en mouvement dans les Provinces-unies. Ceux qui regardoient la paix comme la fin des miſeres publiques l'approuverent; ils avoient à leur tête le penſionnaire Barneveld, dont les conſeils paſſoient pour des oracles dans les états: mais elle fut rejettée par le prince Maurice, qui prévoyoit peut-être dans la

paix une diminution considérable du crédit & de l'autorité dont il jouissoit pen-
1607. dant la guerre : il étoit soutenu par ceux dont la fortune étoit attachée à sa personne & à sa grandeur. Mais Barneveld qui avoit beaucoup d'ascendant sur l'esprit du prince Maurice, parce que ce dernier lui avoit l'obligation d'avoir été mis à la tête des armées après la mort du prince d'Orange son pere, le fit consentir à la négociation proposée ; en sorte qu'on prit la résolution d'entendre Vittenhorst & Gevarts, greffier de Tournehoust, son adjoint, qui furent introduits dans l'assemblée des états, après avoir produit leurs lettres de créance.

Leurs discours roulerent sur les avantages que la paix procureroit aux états & aux archiducs ; mais y ayant glissé quelques termes touchant les droits & les prétentions de l'archiduchesse sur les Provinces-unies, on leur répondit avec fermeté que les Provinces-unies étant un état libre, reconnu pour tel par les princes étrangers qui lui envoyoient des ambassadeurs & en recevoient de leur part

pour faire des traités & des alliances, comme il se pratique entre souverains, elles étoient résolues de ne faire ni paix ni trève, qu'elles n'eussent été reconnues pour état souverain par les archiducs & le roi d'Espagne, étant un préalable sans lequel on n'entreroit dans aucunes conférences. 1607.

Vittenhorst, étant retourné à Bruxelles avec cette réponse, écrivit quelque tems après aux états que les archiducs étoient si bien intentionnés pour la paix, que les formalités ne les empêcheroient pas d'en traiter.

Vittenhorst, en partant de la Haye, avoit laissé à Riswick, village voisin, un cordelier déguisé, nommé le P. Neyen, originaire de Zelande, provincial de son ordre, homme adroit & intelligent, dont les manieres franches & ouvertes étoient propres à traiter avec les gens du pays. Il s'acquitta très-bien de sa commission : il vit secrétement le prince Maurice, qui lui répéta qu'on n'entameroit point la négociation, à moins que les archiducs ne fussent résolus de traiter avec les états,

1607. comme avec des peuples libres. Le pere Neyen se rendit à Bruxelles pour rendre compte de cette proposition, & il en rapporta une lettre des archiducs, par laquelle ils consentoient de traiter à cette condition, pourvu qu'avant la fin du mois d'août les états leur fissent savoir leurs intentions. La proposition ayant été acceptée, on convint d'une suspension d'armes pour huit mois.

Une chose remarquable en cette occasion, c'est que deux des plus importans traités qui se soient faits dans ce tems-là en Europe, furent l'un & l'autre entamés par des cordeliers; celui de Vervins par le P. Catalagironne, & l'autre par le P. Neyen.

La suspension d'armes ayant été publiée, & les états en ayant fait part au roi de France, ce prince fut fort mécontent de ce qu'ils l'avoient conclue sans son consentement. Il leur envoya le président Jeannin & le sieur de Buzenval pour assister aux négociations, & empêcher qu'il ne s'y conclût rien de désavantageux aux états & à leurs alliés.

Jeannin & Buzenval trouverent les opinions fort partagées. Le prince Maurice qui avoit changé de sentimens depuis le consentement qu'il avoit donné à Barneveld, leur fit paroître beaucoup d'opposition pour la paix, & Barneveld au contraire beaucoup de penchant pour la conclure (1). Mais la principale chose qui tenoit les esprits en suspens & arrêtoit les progrès des conférences, étoit l'incertitude où l'on étoit si le roi d'Espagne ratifieroit la trève; car elle paroissoit faite sans sa participation, quoiqu'on présumât que les archiducs n'avoient rien fait sans ses ordres : mais la ratification de S. M. C. étant arrivée avec un plein pouvoir aux archiducs de traiter de la paix, on pensa sérieusement à entrer en négociation. 1607.

Les ambassadeurs François présidoient, pour ainsi dire, seuls aux conférences au nom de leur maître, que les Hollandois avoient choisi pour médiateur : mais les

(1) Ils étoient brouillés ensemble pour ce sujet.

1607. derniers, pour ne pas offenser leurs autres alliés par la trop grande confiance qu'ils feroient paroître pour le roi de France en l'admettant seul à ce traité, prierent le roi d'Angleterre, le roi de Dannemarck, l'électeur de Brandebourg & le Palatin d'envoyer leurs ministres à la Haye afin de les aider de leurs conseils & de contribuer au ferme établissement de leur république. Le roi y consentit, dans la vue qu'au cas que la paix ne se fît point, il ne fût pas chargé seul de la défense des états.

Mon dessein n'étant que de faire connoître la part que notre monarque eut dans cette fameuse affaire, qui n'auroit peut-être jamais été terminée sans sa médiation, je n'entrerai point dans le détail de ce qui se passa entre les Espagnols & les états généraux, parce qu'on peut s'en instruire dans les écrits du tems: je dirai seulement que chacune des deux puissances contractantes y apporta tant de difficultés, fit naître tant d'incidens & eut tant de peine à se départir de ce qu'elle appelloit ses véritables intérêts, que cette

affaire, qui dura plus de dix-huit mois, fut plusieurs fois sur le point d'échouer, & qu'il fallut pour la faire réussir, autant de prudence, de modération & de fermeté que Henri en fit paroître, & autant d'intelligence, de sagesse & de capacité qu'en apporta le président Jeannin, le plus habile négociateur de son tems. 1608.

Il arriva dans cette affaire ce qui arrive ordinairement dans celles qui se passent entre les particuliers, lorsqu'ils parlent d'accommodement; s'il n'y a pas entre les parties un médiateur sage & désintéressé, qui prenne l'autorité nécessaire, elles ne font que s'aigrir au lieu de se pacifier: c'est ce qui se passoit dans les conférences qui se tenoient entre les archiducs & les états généraux. Il y avoit déja plusieurs mois que le président Jeannin s'étoit plaint à ceux-ci de la lenteur avec laquelle ils procédoient; il leur avoit même déclaré que le roi trouvoit fort mauvais qu'une affaire, qui, pour leurs propres intérêts, devoit être terminée en six semaines, parût devoir durer plusieurs mois, & qu'ils ne devoient pas s'attendre qu'il continuât

1608. de leur fournir les sommes dont il les avoit aidés jusqu'alors. Quoique cette déclaration les eût fort étonnés, ils n'apportoient cependant pas encore assez de facilités pour s'accorder. Enfin, pour les y obliger, le roi ordonna au président Jeannin de déclarer aux états ses dernieres intentions; ce qu'il fit dans une de leurs assemblées, de la maniere suivante; car ce fut toujours lui qui porta la parole au nom des puissances qui avoient envoyé leurs ambassadeurs.

Après avoir déduit les raisons qui doivent les engager à accepter la trève qu'on leur proposoit, il dit:

« Mais on se promet peut-être, & il » paroît vraisemblable, que l'espérance » de ceux qui rejettent opiniâtrément la » trève, est que les rois sont trop intéressés à votre conservation pour vous » laisser perdre, & que par cette raison » d'état ils seront contraints de vous servir. Ne faites pas une faute irréparable » sur un fondement si peu assuré; car vous » y seriez trompés: & afin que personne » n'en puisse douter ci-après, nous vous

» déclarons, comme ayant charge & com- 1608.
» mandement exprès de nos rois, que si
» vos adversaires refusent la trève, selon
» les articles qui vous ont été présentés
» de notre part, c'est leur intention de
» vous assister & secourir de leurs forces
» & moyens, non-seulement comme du
» passé, mais plus puissamment, s'il en
» est besoin : comme au contraire si la
» rupture vient de votre côté, & que vous
» méprisiez le conseil qu'ils vous donnent,
» vous ne devez attendre aucun secours
» d'eux, parce que le refus que vous aurez
» fait d'accepter des conditions si sûres,
» honorables & avantageuses pour votre
» état, rendra votre guerre injuste ; & eux
» ne veulent rien faire qui soit à blâmer,
» & dont ils puissent avoir du reproche,
» au lieu d'être prisés & loués......
» Recevez donc, continua-t-il en finis-
» sant son discours, le conseil que nos rois
» vous donnent, le jugeant non-seulement
» utile, mais du tout nécessaire en l'état
» auquel sont vos affaires, & à l'incli-
» nation du plus grand nombre de vos
» provinces ; nous en prions de toute

1608. » affection messieurs de la province de » Zélande (1); & comme leur province » est véritablement l'une des plus importantes de cet état, nous les conjurons » qu'ils veuillent aussi être les premiers » à se laisser vaincre, puisqu'il est ainsi » requis pour le salut commun de tous. » Nous faisons la même priere à son excellence le prince Maurice, & à M. le » comte Guillaume qui ont travaillé & » couru beaucoup de périls, pour établir, » affermir & agrandir cet état; & à présent que les choses sont réduites à cette » nécessité, de ne pouvoir choisir autre » conseil que celui que nous leur donnons, nous les engageons d'en faire autant avec nous envers la province de » Zélande, afin de se rendre auteurs, par » ce moyen, de leur réunion, sans laquelle ils ne peuvent attendre que la » ruine entiere de leur état, &c. &c. » (1).

Ce discours, qui fut prononcé le 18

(1) Ils étoient les plus opposés à la paix.

(2) Voir les Négociations du président Jeannin, & le P. Daniel.

novembre 1608 dans l'assemblée des états, fit l'effet qu'on en espéroit; le prince Maurice parut ébranlé. Le président Jeannin ne le quitta point qu'il ne l'eût réconcilié avec Barneveld, qu'il n'eût réuni leurs sentimens pour la trève: & enfin, après plusieurs conférences, l'accommodement fut conclu & le traité fut signé le 9 avril 1609. 1608.

Les archiducs & le roi d'Espagne y reconnoissoient pour états, provinces & pays libres sur lesquels ils ne prétendoient rien, les illustres seigneurs des Etats-généraux des Provinces-unies des Pays-bas. Ils faisoient avec eux une trève de douze années, tant par mer que par terre, & chacun demeuroit en possession de ce qu'il tenoit. Les bourgs, villages & hameaux étoient joints aux villes dont ils étoient les maîtres. Il y avoit encore plusieurs autres articles qu'on peut voir dans l'original du traité.

Henri, avec sa sagacité ordinaire, avoit reconnu, malgré toutes les difficultés que les Espagnols & les Hollandois opposoient à la conclusion de ce traité, qu'ils

1608. feroient forcés de le faire. Il s'en étoit expliqué d'une maniere bien noble & bien digne de sa façon de penser sur la religion, dans une lettre qu'il écrivit à son ministre Sully (1). « Je suis toujours dans la même » opinion, disoit-il, que Dieu veut en » cette occasion faire un coup de sa main, » à quoi les hommes n'ont point pensé, » & au contraire de tous leurs desseins. » Je l'ai vu ainsi arriver depuis trente ans, » & toujours à mon avantage. Puisse-t-il » être encore de même, & que mes fautes » & mes ingratitudes ne l'en empêchent » point. Je l'en supplie de tout mon » cœur ».

Ainsi fut établie la souveraineté de la république de Hollande : elle marqua toute l'obligation qu'elle avoit au roi, & après lui & sous ses ordres, à la prudence du président Jeannin, dans une lettre qu'elle écrivit au roi dans ces termes :

(1) Mémoires de Sully, livre 24, année 1608.

# LETTRE

## DES ETATS-GÉNÉRAUX AU ROI.

*Du 22 juin 1609.*

SIRE,

« Le sieur président Jeannin, ambassadeur de V. M., prenant congé de nous » pour s'en retourner en France, nous » avons jugé être de notre devoir de remercier très-humblement V. M., que son » bon plaisir a été d'envoyer par de-çà un » tel personnage qui nous a laissé beaucoup » de témoignages de sa très-grande expérience, jugement, prudence & bonne » conduite ès grandes affaires, & qui par » magnanimité & singuliere dextérité a » surmonté toutes sortes de difficultés qui » se sont offertes : tellement que tous les » gens de bien ont grand contentement » de lui & de ses actions, louent & remercient de bon cœur V. M. particuliérement de ce bienfait, comme nous faisons aussi de ses lettres du 17 mai, & de

1608. » la ligue & garantie de la trève conclue » entre V. M., le roi de la Grande-Bretagne, & nous conjointement. Ledit » sieur président retourne si bien informé » & instruit de la présente constitution de » notre état, que celle-ci ne portera que » son rapport, fors que nous assurons » V. M. qu'après Dieu nous tenons la conservation de cet état des mains d'icelle, » & que nous & notre postérité demeurerons à jamais obligés de la reconnoître avec toutes sortes de gratitudes & » bien humbles services, & n'ayant rien » plus en recommandation que de suivre ses très-sages conseils & avis, & de » les tenir pour regle en la conduite & » direction de nos affaires. Nous avons » ferme confiance que V. M. nous continuera ses paternelles affections, secours » & assistance, comme nous l'en prions » bien humblement, & le Créateur, Sire, » de vouloir conserver la royale personne » de V. M. en très-parfaite santé & très-longue vie. De la Haye ce vingt-deuxiéme juin 1609. De Votre Majesté les » bien humbles serviteurs les Etats-gé-

» néraux des Pays-bas-unis. *Et plus bas* : 1608.
» par ordonnance d'iceux.

AERCENS.

Quoique les deux médiations dont nous venons de parler, & que je n'ai pas voulu interrompre, eussent occupé sérieusement le roi pendant les années 1607 & 1608, il ne perdoit pas pour cela de vue ses autres affaires, il s'y appliquoit avec une attention que rien ne pouvoit détourner. Il falloit une nourriture continuelle à la vivacité de son génie, qui demandoit toujours de nouvelles occupations. Il est étonnant combien il embrassoit d'affaires à la fois : il les décidoit sans aucune confusion avec une incomparable netteté, en sorte qu'il sembloit n'avoir d'autre affaire que celle qui l'occupoit dans l'instant. Guerre, politique, finances, justice, police, fortifications, artillerie, bâtimens, manufactures, commerce, & même tracasseries & embarras de cour, il décidoit de tout avec la plus grande justesse.

Il arriva pendant l'année 1607 une affaire qui pensa causer du remuement

1608. parmi les huguenots, & qu'un prince moins modéré n'auroit peut-être pas si sagement terminée que fit notre monarque.

Les jésuites, voulant envoyer un de leurs peres à la Rochelle pour y faire les fonctions de prédicateur, le P. Cotton, soutenu par la Varenne & quelques autres, jetterent les yeux sur le P. Seguiran. Craignant que le roi n'en refusât la permission, ils s'adresserent aux deux secrétaires d'état, Beaulieu & Fresne; & ceux-ci, sans en parler au roi, leur délivrerent des lettres qui ordonnoient aux Rochelois de recevoir le P. Seguiran. Ce dernier s'étant présenté aux portes de la ville, on lui demanda qui il étoit? « Je suis, répondit-» il, Seguiran, de la compagnie de Je-» sus (1): Je viens prêcher en cette ville » en vertu des lettres du roi. Retirez-» vous, lui dit assez peu respectueusement » celui qui commandoit à cette porte, » nous savons que JESUS n'a point eu » de compagnons, & que vous n'avez » point de lettres du roi ». Sans vouloir

(1) Gaspard Seguiran. Il fut dans la suite confesseur de Louis XIII.

l'entendre davantage, on l'obligea de se retirer; ce qu'il fit en menaçant d'en porter ses plaintes à son retour. Tous les catholiques de la cour le seconderent si bien, en exagérant au roi ce manque de respect pour ses ordres, que ce prince, qui savoit bien ne les avoir pas donnés, usant de dissimulation, fit le fâché. Il écrivit sur le champ au duc de Sully un billet très-pressant & qui marquoit beaucoup de colere, par lequel il lui mandoit de se rendre à Fontainebleau. Sully trouva toute la cour en rumeur. Aussi-tôt que le roi l'apperçut, il dit, en présence de tout le monde : « Eh bien ! vos gens de la Rochelle ont bien fait des leurs : voilà le respect qu'ils me rendent, & leur reconnoissance de l'amitié que je leur porte, & des gratifications qu'ils reçoivent de moi » : & lui conta le fait d'une maniere qui ne parut respirer que le châtiment. Ayant ensuite tiré à part le duc de Sully, il lui dit : « J'ai fait ainsi le fâché pour fermer la bouche à ceux qui ne cherchent qu'à blâmer mes actions; mais je vous dis, à vous, que les Rochelois

1608.

1608. » n'ont pas tout le tort du monde : car » je n'ai commandé, ni été informé de » telles lettres. Je les eusse bien empê- » chées si j'en avois été averti ; cependant » il faut y pourvoir par une autre voie » qu'en désavouant les secrétaires d'état, » parce que cela tireroit à conséquence » pour toutes les autres dépêches : avisez » quel moyen il y aura ». Le biais qui fut pris par le duc de Sully, après en avoir écrit à ceux de la Rochelle, fut que le P. Seguiran reçût de nouvelles lettres de la main du roi, en vertu desquelles il prêcha ; mais il fut révoqué au bout de quelques jours. Les jésuites eux-mêmes ne furent pas mécontens de ce tempérament. Ce trait fait connoître combien ce prince étoit maître de lui-même, & avec quelle attention il cherchoit à remédier aux inconvéniens qui se présentoient, sans mécontenter personne.

La gloire dont Henri s'étoit couvert par ses médiations entre le pape & les Vénitiens, entre l'Espagne & les Provinces-unies, jointe à la considération qu'il avoit acquise auprès des puissances étrangeres,

geres, & la prospérité qu'il faisoit regner dans son royaume, l'auroit fait regarder comme le plus heureux prince de l'Europe, si son bonheur n'eût pas été troublé par les chagrins domestiques. Il est vrai qu'il y donnoit lieu lui-même par les nouvelles galanteries auxquelles il ne se livroit que trop souvent. Il avoit paru, depuis le pardon qu'il avoit accordé à la marquise de Verneuil & à ses parens, qu'il avoit rompu ses liaisons avec elle, du moins les plus intimes. Il s'étoit attaché à Jacqueline de Beuil, qu'il avoit fait comtesse de Moret, & successivement à la demoiselle des Essarts, qui avoient fait quelque diversion dans son cœur; mais il trouvoit tant de charmes dans la marquise de Verneuil, qu'il ne pouvoit s'empêcher de la voir. Cette fille qui connoissoit la foiblesse du roi pour elle, ne s'en servoit que pour lui susciter tous les jours de nouveaux chagrins.

1608.

D'un autre côté Henri souffroit avec la derniere impatience l'ascendant que la reine avoit laissé prendre sur son esprit à Concini & à la Galigaï sa femme. Il se

1608. plaignoit amérement dans les converſations particulieres qu'il avoit avec Sully, ſon confident, « que cette princeſſe ſe » laiſſoit abſolument gouverner par ces » deux Italiens; que c'étoient eux qui lui » avoient inſpiré cette violente jalouſie, » dont elle lui donnoit des marques en » toute occaſion, & de cette mauvaiſe » humeur dont elle étoit perpétuellement » hériſſée contre lui, contre ſes maitreſſes » & contre ſes enfans naturels, même » ceux qu'il avoit eus avant ſon mariage; » que Concini & ſa femme étoient parve- » nus à un tel excès d'audace & de témé- » rité, *qu'ils avoient été juſqu'à uſer de* » *menaces contre ſa perſonne, s'il faiſoit* » *quelques violences à leurs partiſans.* » Je trouve dans cet homme & dans cette » femme, (diſoit ce prince à Sully, par » une eſpece de prophétie qui fut accom- » plie par la ſuite,) des deſſeins au-deſſus » de leur condition, & contraires à leur » devoir; & le cœur me dit qu'ils cauſe- » ront un jour bien du mal » (1).

(1) Mémoires de Sully ſur l'année 1608.

De plus Henri voyoit avec déplaisir que la reine avoit des sentimens contraires aux siens, sur ce qui concernoit les desseins qu'il avoit formés pour les alliances de sa famille. Elle n'avoit pu s'empêcher de lui faire connoître l'inclination qu'elle avoit pour la maison d'Espagne, que Henri avoit tous les sujets du monde de ne pas aimer. Elle auroit desiré faire une double alliance, en faisant épouser au dauphin une fille de Philippe III, & donner sa fille ainée au prince des Asturies (1), ce qui étoit l'effet des conseils de 1608.

(1) Ces deux mariages que Marie de Médicis fit pendant sa régence après la mort de Henri IV, prouvent que dès lors elle avoit pris des liaisons avec l'Espagne. Ce qui doit nous faire admirer la profondeur des desseins de la providence, sont ces deux mariages. Henri le plus prudent & le plus sage prince de son tems, paroissoit y avoir la plus grande répugnance. Marie de Médicis les fit contre les sentimens des plus habiles politiques du royaume, & de ceux qui avoient été les plus attachés aux maximes de Henri. C'est cependant la suite de ces deux mariages qui a fait monter un prince de la

1608. Concini, de sa femme, du nonce Valdini parent de la reine, & des Italiens qu'elle admettoit dans sa confidence, en sorte qu'elle se trouvoit presque toujours dans des sentimens opposés à ceux du roi.

Cependant ce prince, faisant un effort sur son esprit & sur son cœur, aidé des conseils de ses plus sages confidens, rétablit pour quelque tems le calme dans sa cour. Il modéra par sa fermeté l'orgueil & la pétulance de la marquise de Verneuil, en la menaçant de la chasser si elle ne tenoit une conduite plus prudente & plus sage. Il se débarrassa aussi, moyennant de l'argent, de la comtesse de Moret & de la demoiselle des Essarts; & la reine avançant heureusement dans sa grossesse, il lui marqua tant d'amitiés, il lui fit tant de caresses avant & après ses couches, car elle mit un troisiéme prince au monde le 25 avril de cette année, il témoigna tant de joie de cet heureux événement, qu'il

maison auguste de Bourbon sur le trône d'Espagne, où nous voyons aujourd'hui un des descendans de Henri gouverner avec tant de prudence cette grande monarchie.

ne pensa plus qu'à jouir d'une tranquillité qu'il avoit su se procurer par sa prudence quoiqu'avec assez de peine. 1608.

Il arriva encore à la cour quelques événemens, qui, quoique peu considérables, ne laisserent pas de lui causer des chagrins; mais ils étoient de la nature de ceux qu'il pouvoit étouffer par son autorité. Le comte de Sommerive, second fils du duc de Mayenne, ayant fait une assez forte étourderie, le roi lui pardonna à la sollicitation du duc d'Aiguillon, son frere ainé, & par considération pour le duc de Mayenne : mais d'Aiguillon ne se souvint pas long-tems des leçons que le roi lui avoit données pour son frere. Personne n'ignoroit l'affection que S. M. portoit au jeune Balagny, fils de Jean de Montluc, autrefois seigneur de Cambray; ce jeune homme étoit rempli de qualités. Quelque tems après l'affaire de Sommerive, d'Aiguillon fit une querelle à Balagny, sur un sujet de galanterie, & il eut la lâcheté de le faire assassiner par plusieurs hommes armés. Le roi en fut indigné, & il en écrivit en ces termes au duc de Sully :

« Mon ami, vous aurez déja ſu la mau-
1608. » vaiſe action commiſe contre Balagny; » je n'ai voulu vous en rien mander que » je n'euſſe vu les informations; car dans » ces choſes-là, les parties ne doivent » point être crues. Elle eſt pire qu'on ne » ſauroit dire. L'honneur y eſt tout-à-fait » bleſſé par la lâcheté de quatorze à tuer » un homme ſurpris. J'aimerois mieux, ſi » c'étoit un de mes enfans, qu'il fût mort » que d'avoir commis un tel acte. Le por- » teur vous en dira les particularités........ » L'on a voulu donner ici des batailles; » mais j'y ai pourvu. Je vous aime bien, » & ſur cette vérité, je finis », &c. D'Ai-guillon fut obligé de ſortir du royaume.

Au mois de juillet de cette année, dom Pedro de Tolede, ambaſſadeur du roi d'Eſpagne, arriva à Fontainebleau. Il étoit grand d'Eſpagne, connétable de Caſtille, & l'un des plus confidens ſerviteurs du roi Philippe III, & outre cela parent de Marie de Médicis; ce qui avoit déterminé le conſeil d'Eſpagne à l'envoyer en France, ne doutant pas qu'il n'y fût très-agréable. Il avoit beaucoup d'eſprit, ſes diſcours

étoient ſententieux, & toujours montés ſur la gravité Eſpagnole, ſur-tout quand il s'agiſſoit de la gloire de ſon roi & de ſa nation. Ses réponſes étoient quelquefois vives & piquantes : mais le roi, qui avoit la repartie très-prompte, ne demeuroit pas court avec lui; d'ailleurs dom Pedro étoit reſpectueux, affable & poli. Le roi le reçut d'une maniere fort gracieuſe. La reine l'ayant fait viſiter comme ſon parent, il répondit, après avoir entendu le compliment de celui qu'elle lui avoit envoyé : *les rois & les reines n'ont point de parens, ils n'ont que des ſujets* (1). Un jour voyant l'épée du roi que portoit un de ſes officiers, il s'avança, mit un genou en terre & la baiſa, *rendant*, diſoit-il, *cet honneur à la plus glorieuſe épée de la chrétienté.* Une autre fois le roi ſachant que dom Pedro ſoupoit chez Zamet, alla les ſurprendre, lorſqu'ils étoient prêts à ſe mettre à table; dom Pedro, ſurpris, mit un genou en terre, & voulut préſenter la ſerviette au

1608.

(1) Journal de Henri IV, année 1608.

1608. roi. *Non*, lui dit ce prince, *ce n'est pas à vous à faire ici les honneurs, mais bien à les recevoir; car vous êtes de la maison* (1). Deux ans auparavant, passant par la France pour se rendre en Flandres, il avoit eu l'honneur de saluer le roi; & sur ce que S. M., dans l'audience qu'il lui donna, l'avoit laissé à genoux plus long-tems que dom Pedro ne s'y étoit attendu, il dit, *que ce prince l'avoit reçu en roi, & carressé comme son parent* (2).

Le roi, lui ayant fait voir toutes les beautés de Fontainebleau, lui demanda ce qu'il lui sembloit de cette maison; dom Pedro répondit, *qu'il n'y trouvoit personne plus mal logé que Dieu.* Le roi piqué de ce reproche, lui répliqua: « Nous » autres François, nous logeons Dieu dans » nos cœurs, non pas entre quatre mu- » railles, comme vous autres Espagnols, » & encore douté-je, si étant logé dans » vos cœurs, il ne seroit pas logé dans » des pierres »; & ensuite il lui dit en

(1) Journal de Henri IV, année 1608.
(2) Matthieu, liv. IV.

souriant : « ne voyez-vous pas que l'ouvrage n'est pas encore achevé ? mon intention n'est pas de le laisser dans l'état qu'il est. Il y a peu de gentilshommes qui n'aient des chapelles dans leurs maisons : je ne veux pas que la mienne en soit dégarnie (1) ». Une autre fois dom Pedro étant venu au Louvre, le roi lui fit voir sa galerie, & lui en demanda son avis. *L'Escurial est bien autre chose*, répondit l'ambassadeur. *Je le crois*, lui répartit le roi ; puis le faisant approcher de la fenêtre, & lui montrant la ville de Paris : *L'Escurial a-t-il d'aussi beaux fauxbourgs* (2) ? 1608.

Quelques jours après son arrivée, ayant été voir le roi, ce prince lui dit : « Je crains, Monsieur, que vous ne soyez pas si bien reçu que vous le méritez. — Sire, répondit-il, j'ai été si bien reçu que je suis fâché des brouilleries que je vois, lesquelles pourroient être cause de me voir revenir avec une armée qui fera

(1) Le Grain, liv. 1, pag. 437.
(2) Serres, pag. 831.

» que je ne ferai pas si bien reçu. —Ven-
1608. » tre-saint-gris, lui répartit le roi, ve-
» nez-y quand il plaira à votre maître,
» lui-même & toutes ses forces se trouve-
» ront bien empêchées dès la frontiere,
» laquelle ne lui donnerai-je peut-être pas
» le plaisir de voir » (1).

Dans une autre audience dom Pedro dit au roi, que S. M. C. souhaiteroit de s'allier plus étroitement avec lui, en faisant un double mariage de leurs enfans, pourvu qu'il voulût quitter la protection des Pays-bas. « Mes enfans sont » d'assez bonne maison, lui répondit le » roi, pour trouver un parti. Je ne veux » point des amitiés contraintes & condi- » tionnées : je ne veux point abandonner » mes amis ; ceux qui n'en voudront pas » être, se pourroient repentir d'être mes » ennemis ». Sur ce propos dom Pedro voulut exalter la puissance de l'Espagne : le roi sans s'émouvoir lui dit, *que c'étoit la statue de Nabuchodonosor, composée de différens métaux, dont les pieds étoient*

(1) Journal de Henri IV, année 1608.

*d'argile*. Dom Pedro piqué en vint aux reproches & aux menaces : mais Henri lui dit : *Si le roi d'Espagne continue ses attentats, il me verra bientôt à Madrid, porter le feu jusques dans l'Escurial.* L'Espagnol répondit arrogamment : *Le roi François y fut bien. C'est pour cela*, répartit le roi, *que j'y veux aller venger son injure, celles de la France & les miennes.* Après quelques paroles un peu hautes, le roi baissant le ton de voix, lui dit : *Monsieur l'ambassadeur, vous êtes Espagnol & moi je suis Gascon, ne nous échauffons pas davantage :* & ils reprirent ensuite les termes de douceur & de civilité (1). 1608.

Le roi avoit appris qu'un jour au dîner du roi d'Espagne, où l'on parloit de l'humeur martiale de Henri, & des grandes actions qu'il avoit faites, un seigneur de la cour avoit dit que ce prince étoit bien changé, qu'il n'étoit plus aussi vigoureux qu'autrefois, & qu'il étoit fort incommodé de la goutte : sur quoi quelques cour-

(1) Perefixe, année 1608.

1608. tisans, pour complaire à Philippe III, avoient tenu quelques propos au désavantage du roi. Dom Pedro avoit été présent à cette conversation. Henri voulut lui prouver le contraire: pour cet effet il lui fit dire qu'il seroit bien aise de l'entretenir, & lui indiqua le jour pour le lendemain sur les six heures du matin dans la galerie du Louvre. L'Espagnol s'y étant rendu, le roi, qui s'étoit muni d'un bon déjeûner, le vint trouver, & le prenant par la main en lui parlant de diverses affaires, il le fit promener à grands pas pendant cinq grandes heures; le fatigua tant, que dom Pedro supplia S. M. de lui permettre de se retirer pour aller se mettre au lit, étant si las qu'il ne pouvoit plus se soutenir. *Monsieur l'ambassadeur*, lui dit le roi, *je suis bien-aise que vous rapportiez en Espagne l'état de ma santé, & que je ne suis pas tellement incommodé de la goutte, que si les Espagnols veulent avoir la guerre je ne sois plutôt à cheval qu'ils n'auront mis le pied à l'étrier* (1).

(1) Mercure François, pag. 254.

Au mois d'octobre de cette année, la riviere de Loire s'étant débordée par une fonte subite des neiges des montagnes du Velay & de l'Auvergne, causa une perte inestimable d'hommes, de femmes, enfans, bestiaux, châteaux, moulins, maisons, & de toutes sortes de biens : la désolation fut extrême. Les habitans des villes, bourgs & villages qui avoient souffert des ravages que l'inondation avoit causés, remirent au duc de Sully, qui étoit dans ces quartiers-là lors de ce malheur & qui pensa lui-même y périr, des mémoires par lesquels ils supplioient S. M. de leur accorder non-seulement une décharge de la taille, mais un prompt secours du moins pour les nécessités les plus urgentes. Sully, comme témoin oculaire, envoya ces mémoires au roi, qui lui fit une réponse conçue en ces termes : 1608.

« Dieu m'a donné mes sujets pour les » conserver comme mes enfans, je veux » que mon conseil les traite avec charité. » Les aumônes sont très-agréables à Dieu, » particuliérement en cet accident. Si » j'en agissois autrement, ma conscience

» en feroit chargée. Je veux qu'on les
1608. » soulage de tout ce que l'on jugera que
» je le pourrai faire ».

Il paroît que le roi tenoit lui-même la feuille des bénéfices, & qu'il les donnoit principalement au mérite : il en conféra deux pendant cette année, à la recommandation du duc de Sully, aux sieurs d'Abeins & Fenouillet, dont le mérite étoit très-connu. Sully avoit écrit au roi que l'évêché de Montpellier, rempli de protestans demandoit un homme éloquent tel que l'abbé Fenouillet ; & celui de Poitiers un homme d'un phlegme aussi grand que celui de l'abbé d'Abeins, pour tempérer la fougue des esprits vifs & chauds de cette province. Le roi lut la lettre de Sully aux courtisans & leur demanda si les catholiques, quand ils s'en feroient tous mêlés, auroient pu mieux choisir. Le duc de Sully, quoique d'une religion différente, avoit les intentions les plus droites pour le bien de l'état ; & lorsqu'il étoit question de remplir les emplois, il ne donnoit pas plus de préférence aux réformés qu'aux catholiques, rendant justice

au mérite dans quelque religion qu'il se trouvât. Il croyoit, sans doute, qu'on pouvoit faire également son salut dans l'une & dans l'autre; c'étoit apparemment sur ce principe qu'il avoit été l'un des premiers à solliciter Henri de se faire catholique: & s'il ne changea pas lui-même, ce fut un effet de l'opinion où il étoit de regarder les deux religions comme également bonnes. Il se présenta cependant par la suite une importante occasion dans laquelle il fit connoître avec beaucoup de fermeté & de désintéressement, qu'il n'étoit pas aussi indifférent qu'on le pensoit sur la religion. 1608.

Le roi avoit eu l'année précédente, avec le duc de Sully, une très-longue & très-sérieuse conversation au sujet du mariage du marquis de Rosny son fils (1):

(1) Maximilien de Bethune, marquis de Rosny, fils aîné de M. le duc de Sully, & d'Anne de Courtenay, sa premiere femme. Il fut surintendant des fortifications, gouverneur de Mantes & de Gergeau, & grand-maître de l'artillerie en survivance de son pere, avant lequel il mourut en 1634.

1608. le monarque lui fit part des avis qu'on lui avoit donnés à ce sujet. On avoit voulu persuader à ce prince que le duc avoit chargé plusieurs personnes de travailler à cet établissement, & qu'il étoit dans le cas de choisir entre mesdemoiselles de Bourbon, de Mayenne, de Montmorency, de Bouillon & de Créqui, ou bien entre les filles des plus riches particuliers du royaume, s'il vouloit préférer les grands biens à la noblesse.

Henri termina cette conversation par demander à Sully quelles étoient ses vues pour son fils, & ce qu'il y avoit de vrai dans tout ce qu'il entendoit dire. Le duc avoua à ce prince qu'on lui avoit fait sur chacun de ces partis des offres capables d'éblouir un ambitieux; mais qu'il avoit répondu à ces offres que c'étoit de la main seule de S. M. que son fils devoit recevoir une femme. Le roi témoigna au duc de Sully qu'il étoit satisfait de cette réponse, & lui dit que des cinq filles dont on avoit parlé pour le marquis de Rosny, il ne voyoit que mademoiselle de Créqui, sur laquelle il pût faire tomber son choix;

qu'il ne vouloit pas que la propofition s'en fît par d'autres que par lui-même, ce qu'il exécuta peu de tems après. Lefdiguieres & Créqui fon gendre, charmés d'une fi belle alliance, en prefferent vivement la conclufion; les conventions furent arrêtées & fignées peu de tems après: cependant le mariage ne fut célébré qu'au mois d'octobre de l'année fuivante, parce que la demoifelle n'avoit encore que dix ans (1). 1608.

Pendant l'intervalle qui fe paffa entre les accords & la confommation de ce mariage, les ennemis du duc de Sully infinuerent au roi, fous une apparence de zele pour l'un & pour l'autre, que S. M. n'avoit point encore affez fait pour fon miniftre, qu'elle ne devoit point balancer à lui offrir & à lui faire accepter tout ce qu'elle étoit en état de lui dônner, fans exiger autre chofe de lui que de quitter la

(1) Elle s'appelloit Françoife, étoit fille de Charles de Blanchefort de Crequi prince de Poix, & enfuite duc de Lefdiguieres, parce qu'il avoit époufé Magdeleine de Bonne de Lefdiguieres, fille du maréchal de ce nom.

1608. religion protestante; & comme ils étoient persuadés qu'il refuseroit de devoir son élévation à son changement de religion, ils attendoient ce refus pour faire entendre au roi qu'il avoit tout à craindre d'un homme capable de faire ainsi triompher sa religion sur l'intérêt, à qui rien ne cede ordinairement.

On ne sait si le roi embrassa ces idées dans les vues de ceux qui les lui proposoient: mais le duc de Sully pensa le contraire, & ne regarda que comme un effet des bontés de ce prince, la proposition qu'il lui fit.

Henri l'ayant fait venir un matin au Louvre, & s'étant enfermé seul avec ce ministre, lui tint ce langage: « Eh bien! » mon ami, vous avez eu beaucoup de » hâte de conclure le mariage de votre » fils. J'ai résolu de me servir de votre » personne plus que jamais, & de vous » élever vous & les vôtres à toutes sortes » de biens, d'honneurs & de grandeurs: » mais il faut que vous m'y aidiez aussi; » car si vous n'y contribuez pas de votre » côté, il me sera difficile d'y parvenir

» ſans préjudicier au bien de mes affaires, 1608.
» & m'expoſer à recevoir beaucoup de » blâme; choſe, je m'aſſure, que vous ne » voudriez pas. Ce que je deſire donc faire » eſt de vous allier avec moi, en donnant » ma fille Vendôme (1) à votre fils, avec » deux cens mille écus comptant, dix » mille écus de penſion, & le gouverne- » ment du Berry, auquel je joindrai ce- » lui du Bourbonnois après la mort de » madame d'Angoulême, avec le do- » maine qu'elle y poſſede, en rembour- » ſant ce qu'il lui a coûté. Je veux auſſi » donner à votre fils la charge de grand- » maître en ſurvivance, & le gouverne- » ment de Poitou à votre gendre, en vous » donnant celui de Normandie; car je » vois bien que le pauvre monſieur de » Montpenſier (2) ne vivra pas long-tems,

(1) Catherine Henriette de Vendôme, fille légitime de Henri IV & de Gabrielle d'Eſtrées. Elle épouſa par la ſuite Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, & mourut en 1663.

(2) Henri de Bourbon, duc de Montpenſier. Il mourut effectivement quelque tems après.

» non plus que M. le connétable, dont
1608. » je vous destine aussi la charge, & dès-à-» présent je vous en donnerai la réserve : » mais pour favoriser tout cela, il faut » que vous & votre fils soyez catholiques. » Je vous prie de ne pas refuser cela, » puisque c'est le bien de mon service, » & l'entier & assuré établissement de » votre maison ».

« Sire, répondit le duc de Sully, V. M. » me fait plus d'honneur que je n'ai mé-» rité ni desiré. Elle est seule maitresse de » l'établissement de mon fils; je n'ai rien » à décider pour lui. L'âge mûr où il est » l'a mis en état de faire toutes les ré-» flexions nécessaires pour se choisir une » religion. A mon égard, je serois sin-» cérement au désespoir d'augmenter en » honneurs, en biens & en dignités aux » dépens de ma conscience. Je sens bien » que la seule conviction intérieure m'y » porteroit, & non pas l'ambition, l'ava-» rice, ni la vanité. Si j'en usois autre-» ment, je donnerois lieu à V. M. elle-» même de tenir pour suspect un cœur » que je n'aurois pu garder fidele à Dieu.

» —Pourquoi, reprit Henri avec cordiali-
» té, ne me fierois-je pas à vous, puiſque 1608.
» vous ne feriez rien que je n'aie fait, &
» que vous ne m'ayez donné conſeil de
» faire lorſque je vous le propoſai ? Je
» vous prie encore de me donner ce con-
» tentement : penſez-y bien, je vous donne
» un mois pour y réfléchir, ne craignez
» point que je ne tienne pas tout ce que je
» vous promets.—Je ne doute nullement,
» Sire, lui répliqua le duc de Sully, que
» votre parole ne ſoit inviolable. Je ne
» deſire rien tant que de vous plaire ; je
» n'y manquerai jamais, tant qu'il ſera
» en ma puiſſance de le faire. Je vous pro-
» mets de penſer très-ſérieuſement à tout
» ce qu'il vous a plu de me propoſer.
» J'eſpere toujours ſatisfaire V. M., quoi-
» que je ne le faſſe peut-être pas de la ma-
» niere qu'elle le penſe ».

Lorſque la propoſition, que le roi avoit faite au duc de Sully, fut devenue publique, les miniſtres huguenots le fatiguerent de leurs remontrances, pour l'empêcher de l'accepter. La comteſſe de Sault, Leſdiguieres & Créqui mirent de leur part

1608. tout en œuvre pour le détourner d'un dessein qu'il n'avoit pas. Henri lui-même redoubla au contraire ses instances auprès du pere & du fils, pour les engager à lui donner la satisfaction qu'il demandoit; mais elles furent inutiles, & ils demeurerent inébranlables dans leur religion.

Le maréchal de Turenne, sous le regne de Louis XIV, refusa pareillement la charge de connétable, que ce prince lui offroit à condition d'embrasser la religion catholique; & s'il lui donna cette satisfaction par la suite, il le fit dans un tems auquel on ne pouvoit plus lui reprocher que l'ambition eût aucune part à cette démarche.

Dans le commencement de l'année 1609, le roi se trouvant tranquille & presque débarrassé de toutes les tracasseries de cour, employoit en divertissemens le tems qui lui restoit après avoir réglé les affaires ordinaires. Un de ses plus grands plaisirs étoit de se rendre à l'Arsenal, pour s'entretenir avec le duc de Sully. Il y venoit souvent manger; il y amenoit des compagnies, mais peu nombreuses, com-

posées de ceux de sa cour, dont la société lui plaisoit davantage, de personnes savantes & spirituelles avec lesquelles il s'entretenoit sur diverses matieres de morale & d'histoire, formoit des conversations sérieuses, instructives & agréables, & se livroit au plaisir & à la joie sans aucun excès. 1609.

Quoiqu'on ait reproché au duc de Sully beaucoup d'éloignement pour les amusemens, & qu'il parût peu propre à donner des fêtes, cependant il y réussissoit parfaitement dans le goût de son maître; il les ordonnoit sans confusion & sans superfluité avec une grandeur, une noblesse & une aménité qui plaisoient beaucoup au roi. Le détail en seroit trop long; je dirai seulement qu'un jour que ce prince avoit dîné à l'Arsenal, après que les nappes furent levées, Sully fit apporter des cartes & des dés, (car ce prince aimoit le jeu, & peut-être un peu trop:) il mit sur la table une bourse de quatre mille pistoles pour le roi, & une autre de pareille somme pour en prêtèr à ceux de la compagnie de ce prince, qui, ne s'étant

1609. point attendus à jouer, n'avoient pas d'argent sur eux. Cette galanterie fit plaisir à Henri; il lui dit: « Grand-maître, venez » m'embrasser, car je vous aime comme » je dois. Je me trouve si bien ici, ajouta- » t-il ensuite, que j'y veux encore sou- » per & coucher; j'ai des raisons pour » ne point aller aujourd'hui coucher au » Louvre, ce que je vous dirai en sortant » du jeu », &c.

C'étoit à l'Arsenal où il traitoit avec son ministre des affaires les plus sérieuses & les plus importantes; & on est étonné, si on en juge par les Mémoires de Sully, de l'immensité de travail que faisoit ce prince, qui vouloit être instruit de tout. Sully n'étoit pas le seul auquel il fournissoit de l'occupation, il en donnoit encore à Sillery & à Villeroy tout autant qu'ils en pouvoient prendre; &, ce qui marque la grandeur de son génie, c'est l'utilité qu'il savoit tirer de ses ministres. Un jour il s'en expliqua en présence des courtisans dans ces termes (1): « Je suis las

(1) Mémoires de Sully, livre 26.

» de

» de m'être tant promené ce matin, car 
» j'ai été plus de deux heures avec trois 1609.
» hommes sur de grandes matieres, & je
» les ai trouvés aussi contraires dans leurs
» opinions qu'ils le sont dans leur tem-
» pérament & dans leurs inclinations.
» Un autre que moi auroit peine à s'en
» servir; mais je connois leurs fantaisies,
» tellement que je tire même du profit de
» leurs contestations & de leurs contra-
» riétés; elles servent à rendre les affaires
» si claires & si bien approfondies, qu'il
» m'est facile de choisir la meilleure réso-
» lution. Il rapportoit assez souvent un
» bon mot de la Riviere son médecin.
» Le royaume de France, disoit-il, est
» semblable à une boutique de droguiste,
» où l'on trouve également les remedes
» les plus salutaires & les poisons les plus
» subtils; c'est au roi à tirer parti des uns
» & des autres, comme fait un habile ar-
» tiste, en les mixtionnant à propos » (1).
Voici le portrait qu'il fit de ses trois mi-

(1) Sully, livre 26.

1609. nistres en présence de plusieurs de ses courtisans.

M. de Sully. « Quelques-uns, dit-il, se plaignent » de Rosny, & quelquefois moi-même, » qu'il est d'une humeur rude, impatiente » & contredisante. On l'accuse d'avoir » l'esprit entreprenant, de présumer tout » de ses opinions & de ses actions, & de » rabaisser celles d'autrui. Quoique je lui » connoisse bien une partie de ces défauts, » que je sois contraint de lui tenir quel- » quefois la main haute, quand je suis de » mauvaise humeur, qu'il se fâche ou se » laisse emporter à ses idées, je ne laisse » pas pour cela de l'aimer, de lui en passer » beaucoup, de l'estimer & de m'en bien » & très-utilement servir, parce que je » reconnois que véritablement il aime ma » personne, qu'il a intérêt que je vive, » & qu'il desire avec passion l'honneur & » la grandeur de moi & de mon royaume. » Je sais aussi qu'il n'a rien de malin dans » le cœur; qu'il a l'esprit industrieux » & fort fertile en expédiens; qu'il est » grand ménager de mon bien, homme » fort laborieux & diligent; qui essaie de

» ne rien ignorer & de se rendre capable » de toutes sortes d'affaires de paix & de » guerre; qui écrit & parle assez bien, » d'un style qui me plaît, parce qu'il sent » son soldat & son homme d'état. Enfin » il faut que je vous avoue que malgré ses » bisarreries & ses promptitudes, je ne » trouve personne qui me console si puis- » samment que lui dans tous mes différens » chagrins. 1609.

» Sillery est d'un naturel patient & » complaisant, merveilleusement souple, » adroit & industrieux dans toute la con- » duite de sa vie. Il a l'esprit très-bon; il est » assez versé dans toutes sortes de sciences » & d'affaires de sa profession; il n'est pas » même ignorant des autres; il parle assez » bien, déduit & présente fort clairement » une affaire, n'est point homme pour » faire des malices noires: mais il ne laisse » pourtant pas d'aimer grandement les » biens & les honneurs & de s'accommo- » der toujours à tout pour en avoir. Il » n'est pas d'humeur à hasarder jamais » légérement sa personne ni sa fortune » pour celle d'autrui. Ses vertus & ses

Le chancelier Sillery.

1609. » défauts étant ainſi compenſés, il m'eſt » facile d'employer utilement les premie- » res & de me garantir du dommage des » autres.

Villeroy. » Villeroy a une grande routine dans » les affaires, & une connoiſſance entiere » de celles qui ſe ſont faites de ſon tems, » auxquelles il a été employé dès ſa pre- » miere jeuneſſe plus qu'aucun des deux » autres. Il tient un grand ordre dans » l'adminiſtration de ſa charge, & dans la » diſtribution des expéditions qui paſſent » par ſes mains. Il a le cœur généreux, » n'eſt nullement adonné à l'avarice, & » fait paroître ſon habileté dans ſon ſi- » lence & ſa grande retenue à parler en » public. Cependant il ne peut ſouffrir » qu'on contrediſe ſes opinions, croyant » qu'elles doivent tenir lieu de raiſon; » il les réduit à temporiſer, à patienter » & à s'attendre aux fautes d'autrui : de » quoi je me ſuis pourtant ſouvent très- » bien trouvé ».

Tels ſont les traits avec leſquels Henri peignoit ſes miniſtres; ils ſont d'autant plus vrais que nous les pouvons recon-

noître par les affaires qu'ils ont traitées. D'ailleurs ils nous ont été conſervés par un homme incapable de mentir, & qui connoiſſoit parfaitement les originaux (1).

1609.

Le roi fit cette année les mariages de deux princes, dont le premier, qui fut celui du duc de Vendôme, lui donna beaucoup de ſatisfaction, malgré les efforts que firent pluſieurs perſonnes malintentionnées pour l'empêcher; l'autre, qui fut celui du prince de Condé, lui cauſa par la ſuite les plus grands chagrins.

Le mariage de Céſar de Bourbon, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV & de Gabrielle d'Eſtrées, avoit été arrêté dès l'année 1598, avec Françoiſe de Lorraine, fille unique & ſeule héritiere de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, & avoit été le ſceau de la réconciliation de ce ſeigneur avec le roi. Ce mariage n'avoit pu s'accomplir à cauſe de leur trop grande jeuneſſe; mais ils avoient été fiancés, ainſi que nous l'avons dit.

(1) Ces trois portraits ſont tirés des Mémoires de Sully, liv. 26.

Comme ils étoient en âge au tems dont
1609. nous parlons, le roi desiroit ardemment d'en voir la célébration.

La grand'mere & la mere de la jeune princesse avoient toujours été contraires à cette alliance. La derniere se trouvant la maitresse de disposer du sort de sa fille, dont le pere étoit décédé (1), avoit su lui inspirer une telle aversion pour M. de Vendôme, qu'elle s'étoit retirée au couvent des Capucines, protestant qu'elle y demeureroit plutôt toute sa vie, que de contracter ce mariage. Les difficultés qu'on opposoit à la conclusion de cette affaire, firent croire au roi que les princes de la maison de Lorraine contribuoient à entretenir le refus des deux meres & de la fille. Sur les plaintes qu'il leur en fit faire, ils lui députerent le marquis d'Oraison pour l'assurer qu'ils n'apporteroient aucune résistance à ses intentions. Un ordre absolu étoit le moyen le plus prompt & le plus

(1) Le duc de Mercœur étoit mort à Nuremberg au mois de février 1602, en revenant de la guerre de Hongrie contre les Turcs.

sûr dont ce prince auroit pu se servir; 1609.
mais Henri, qui n'employa jamais la violence dans aucune occasion, même dans celles où ses intérêts étoient lésés, lorsqu'il pouvoit employer la douceur, aima mieux faire usage de ce second moyen; la justice, dont il ne s'écarta jamais, & la prudence voulant qu'on recherche non-seulement l'union réciproque & volontaire des contractans, mais encore celle des familles, parce qu'il reste toujours bien des ressources à une fille pour réclamer sa liberté, lorsqu'on l'a enlevée à ses parens & mariée malgré elle. La mere faisoit paroître encore plus d'opposition que sa fille. Le roi lui ayant fait dire qu'il seroit en droit, si elle refusoit son consentement, d'exiger d'elle le dédit de deux cens mille écus stipulé par le contrat de mariage, elle s'en étoit excusée sur la volonté de sa fille, & avoit enfin offert de payer le dédit & de donner tout son bien (1). Après bien des contestations, des démarches & des mou-

(1) Mémoires pour servir à l'histoire de France.

1609. vemens inutiles auprès des deux ducheſſes, du duc de Guiſe, de ſa ſœur, & de la princeſſe de Conti, le roi ne ſavoit plus quel parti prendre : le duc de Sully lui conſeilla d'employer le P. Cotton, jéſuite, pour cette négociation. Il étoit éloquent, il avoit beaucoup d'eſprit & de douceur dans le caractere, avec beaucoup de patience, & s'y prit avec tant de dextérité, calma ſi bien l'aigreur & l'animoſité de la mere, de la grand'mere, & des autres dames de leur parti, qu'il les engagea à donner au roi la ſatisfaction qu'il deſiroit. Elles accorderent donc leur conſentement (1). Le mariage fut contracté & les noces célébrées le 9 juillet de cette année, avec la plus grande magnificence. On y fit entr'autres un très-beau carouſel, dans lequel le roi ſe fit diſtinguer par ſon adreſſe & ſa bonne grace dans les courſes de bagues où il emporta toujours le prix (2).

Le mariage du prince de Condé ne fut

(1) Mémoires de Sully, liv. 26.

(2) Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de France.

pas si difficile à conclure, mais il fut accompagné de circonstances qui causerent 1609.
bien du trouble à la cour & de grands chagrins au roi.

Lorsque Henriette-Charlotte de Montmorency, fille du connétable, parut à la cour, sa beauté, ses graces attirerent les regards de tout le monde. Henri en fut si frappé qu'il ne fut pas assez maître de lui-même pour arrêter la vivacité des sentimens qu'elle fit naître dans son cœur. La passion qu'il conçut pour elle devint si forte, qu'il ne lui fut pas possible de la cacher : ses paroles, ses démarches, ses assiduités, tout décéloit aux yeux avides des courtisans un feu qui le consumoit malgré lui.

La reine fut bientôt instruite de ce nouvel amour. Sa jalousie, excitée par la malice de ses confidens, fut portée aux derniers excès. Ils expliquoient, avec la derniere malignité, les moindres actions du roi, dont ils faisoient des rapports infideles. La cour étoit pleine de discorde & de divisions. Ce qui causoit encore plus d'inquiétude à ce prince, c'est que les Espa-

1609. gnols étoient mêlés dans toutes ces intrigues. Ils avoient su gagner la reine par Concini & sa femme, qu'ils avoient séduits, & qui avoient inspiré à cette princesse des sentimens opposés aux desseins du roi. Ce n'est pas qu'elle eût avec eux des liaisons contraires aux intérêts de la France; mais, comme je l'ai déja dit, elle auroit desiré que le roi fît un double mariage de ses enfans avec ceux du roi d'Espagne. C'étoit ce que les Espagnols souhaitoient, pour arrêter les projets que Henri faisoit d'abaisser la grandeur de la maison d'Autriche en Allemagne, & ils croyoient en venir à bout en jettant le trouble dans la cour de France.

Quelles que fussent les vues du roi au sujet de l'amour qu'il faisoit paroître pour la jeune Montmorency, il prit la résolution de la marier au prince de Condé. Elle avoit été destinée par son pere au marquis de Bassompiere, gentilhomme Lorrain, un des plus aimables & des plus spirituels seigneurs de la cour, & qui étoit déja en grande faveur auprès du roi. Il nous dit dans ses Mémoi-

res (1), que ce prince, l'ayant pris un jour en particulier, lui dit : « Baſſompiere, je te veux parler en ami. Je ſuis » devenu non-ſeulement amoureux, mais » furieux de mademoiſelle de Montmo- » rency. Si tu l'épouſes, & qu'elle t'aime, » je te haïrai; ſi elle m'aimoit, tu me » haïrois, il vaut mieux que cela ne ſoit » point cauſe de rompre notre bonne in- » telligence. Je ſuis réſolu de la marier » à mon neveu le prince de Condé, & de » la tenir auprès de ma famille; elle ſera » la conſolation & l'entretien de la vieil- » leſſe où je vais déſormais entrer, & je » ne veux autre grace d'elle que ſon affec- » tion, ſans rien prétendre davantage ». 1609.

Je ne ſais ſi Baſſompierre, qui préſumoit aſſez de lui-même, comme fait ordinairement un homme à bonnes fortunes, peut-être fâché d'avoir manqué un ſi beau mariage, n'a pas cherché à embellir le roman, en prêtant de pareils ſentimens à Henri dans des mémoires écrits long-temps après la mort de ce

(1) Tome I, page 229.

1609. prince. On doit beaucoup ſe défier de ceux qui nous rapportent de pareilles anecdotes, & il n'eſt pas croyable que Henri ſe ſoit expliqué ſi ouvertement avec un jeune gentilhomme qui ne faiſoit que paroître à la cour. Ce prince, connoiſſant toute l'étendue de ſa foibleſſe, avoit honte de la faire paroître devant ſes plus intimes confidens; car ce fut avec beaucoup de ménagement qu'il en fit part à Sully (1). Il lui dit « qu'il avoit renoncé » à rien obtenir de cette dame; que s'il » ne pouvoit vaincre ſon amour, il ſauroit du moins prévenir un éclat dangereux, & reſpecter le lien ſacré qu'il ne » vouloit former que pour impoſer ſilence » à ſes deſirs ». D'ailleurs Henri n'avoit pas beſoin du conſentement de Baſſompiere pour faire ce mariage, il ſuffiſoit de celui du connétable, qui, ſe trouvant honoré d'être allié à la famille royale, le donna ſans balancer.

Je ne veux pas cependant dire que ce prince n'avoit point conçu pour made-

(1) Mémoires de Sully, liv. 26.

moiselle de Montmorency un violent amour, il en avoit donné & il en donna encore par la suite de nouvelles preuves ; mais il faut croire qu'il auroit fait par la suite de sérieuses réflexions sur un amour si déraisonnable de sa part, sur les conséquences qui en pouvoient résulter, & qu'il s'en seroit à la fin détaché par le ridicule dont il se seroit couvert, en prétendant, à l'âge de cinquante-sept ans, se faire aimer d'une jeune personne qui n'en avoit que vingt, & qui d'ailleurs étoit très-vertueuse. 1609.

Le mariage fut célébré à Chantilly sans aucune pompe ; mais il fut accompagné de circonstances, dont les émissaires de la reine eurent grand soin de l'instruire. Deux mille écus donnés pour les habits de noces de mademoiselle de Montmorency, des pierreries de la valeur de dix-huit mille livres, achetées pour elle par madame d'Angoulême, plusieurs autres bienfaits & des gratifications en argent, faites au prince de Condé en faveur de ce mariage (1), & les visites du roi, peut-

(1) Mémoires de Sully, liv. 26.

être un peu trop fréquentes, parurent des
1609. preuves suffisantes de l'intelligence de ces prétendus amans. La reine & le prince de Condé échauffés par les rapports & les discours malins qu'on ne cessoit de leur faire, eurent bientôt mis toute la cour en combustion.

Cependant les choses n'auroient peut-être pas été jusqu'aux extrémités où elles furent portées, si le prince de Condé, trop jeune encore, eût eu plus d'expérience, s'il eût connu les intrigues de la cour, si les ennemis de l'état ne s'en fussent mêlés, & si on n'eût cherché à lui inspirer une violente jalousie, dont la sagesse & la vertu de la princesse devoient le garantir. Les Espagnols, de concert avec Concini & sa femme, furent ceux qui travaillerent le plus efficacement à indisposer le prince de Condé contre le roi. « Monsieur le prince, écrivoit Henri » à Sully, est ici qui fait le diable, vous » seriez en colere & auriez honte des cho- » ses qu'il dit de moi; enfin la patience » m'échappera, & je me résous de bien » parler à lui ».

La princeſſe recevoit cependant les viſites du roi, avec tant d'indifférence, que la malignité des courtiſans ne put jamais trouver à mordre ſur ſa conduite : elle fut toujours irréprochable, ce qui auroit dû guérir le prince de Condé de ſa jalouſie : mais elle fut augmentée par les repréſentations de ſon beau-pere & de ſa famille ſur le mauvais effet que produiſoient dans le public les ſoupçons injurieux qu'il faiſoit paroître ſur la vertu de ſa femme, & il ſe brouilla avec eux. 1609.

Il forma le projet de ſortir de France avec elle, ou plutôt les ennemis de la France lui firent prendre ce parti, & il l'envoya dans ſa terre de Muret, ſous prétexte de l'éloigner de la cour. Le roi, fort offenſé de la conduite du prince, le pria de la faire revenir ; & ſur ſon refus, il ſe fâcha contre lui. Comme le prince n'avoit pas encore pris toutes les meſures néceſſaires pour s'évader avec elle, il feignit de vouloir donner quelque ſatisfaction au roi ; il commença par ſe plaindre qu'on faiſoit courir le bruit qu'il vouloit quitter la cour avec éclat : il aſſura

même la reine qu'il n'en avoit jamais eu
1609. la pensée, & ajouta qu'il étoit assez content du roi (1). Il se rendit auprès de la princesse, comme s'il eut eu le projet de la ramener, mais il fit préparer sous main des relais sur la route des Pays-bas : il partit de la cour le 29 août pour se rendre à Muret, d'où il se retira à Landrecy, accompagné de Rochefort & de Touray, deux de ses gentilshommes, de mademoiselle du Certau, d'une femme-de-chambre & d'un valet-de-chambre qui avoit en croupe madame la princesse. Sitôt qu'il fut arrivé, il dépêcha un gentilhomme à l'archiduc Albert, pour lui dire en général le sujet de sa retraite, & le prier de lui permettre de l'aller trouver. Cette demande embarrassa fort l'archiduc : il n'étoit pas instruit que les agens secrets d'Espagne à la cour de France avoient ménagé l'évasion du prince, & lui avoient même avant de partir, donné une bourse de mille doublons pour son voyage, avec promesse de lui fournir

(1) Sully, liv. 26.

tout ce qui lui seroit nécessaire. L'archiduc appréhendant de se brouiller avec le roi, s'excusa d'accorder au prince l'entrevue qu'il lui demandoit. Il lui fit dire qu'il ne pourroit pas lui permettre de séjourner dans ses états, mais qu'il auroit la liberté d'y passer, s'il vouloit se retirer ailleurs. Sur ce refus, le prince passa par le duché de Juliers pour se rendre à Cologne, où le magistrat lui permit de demeurer; mais il avoit laissé la princesse, sa femme, à Bruxelles avec la permission de l'archiduc. 1609.

Le roi n'apprit cette nouvelle que deux jours après, à dix heures du soir. Il envoya sur le champ chercher Sully, qui trouva le roi consterné de cet événement. « Eh bien! lui dit Henri, en le voyant, » notre homme s'en est allé, & a tout » emmené : qu'en dites-vous? — Je dis, » Sire, répondit Sully, que cela ne me » surprend pas; & que depuis qu'il me » parla à l'Arsenal, je m'attendois à cette » escapade, que vous eussiez bien empê» chée si vous eussiez voulu me croire. » — Je me doutois que vous alliez dire

» cela, reprit ce prince, mais il ne faut
1609. » point parler des choses passées : pensons
» seulement à l'avenir, & voyons ce qu'il
» y a présentement à faire ; dites-m'en le
» premier votre avis » ( car le roi avoit assemblé son conseil ). Sully vouloit remettre au lendemain à dire son sentiment, afin d'y penser sérieusement, & se défendoit de le dire sur le champ. « Point du tout, lui dit Henri, je veux » que vous parliez tout présentement ; que » dois-je faire ? — *Rien du tout*, répon» dit Sully. — Comment, s'écria le roi ! » ce n'est pas là un avis. — Pardonnez» moi, Sire, c'en est un, & un des meil» leurs que vous puissiez prendre (1) : il » me semble que la raison veut qu'on at» tende quelqu'éclaircissement avant de » rien entreprendre, afin qu'il vous serve à » prendre une bonne résolution ; en atten» dant je trouve qu'il feroit à propos de ne » parler de cette affaire que le moins qu'il » sera possible, de faire paroître qu'elle » n'est d'aucune conséquence, & quelle » ne vous inquiéte en aucune maniere ».

(1) Sully, liv. 26.

Cet avis de tranquillité n'accommodoit pas la vivacité du roi. « Voilà un beau 1609.
» conseil que vous me donnez, répondit-
» il : aussi n'en ferai-je rien. Je veux faire
» partir incessamment quelqu'un pour
» aller faire savoir mes intentions à l'ar-
» chiduc ». Il envoya effectivement deux jours après le marquis de Praslin (1), qui se rendit à Bruxelles, & se joignit à M. de Berny, ambassadeur de France : ils représenterent à l'archiduc, qu'il feroit un sensible plaisir au roi de faire arrêter le prince de Condé, & de le renvoyer en France ; que des esprits brouillons avoient fait faire à ce jeune prince une telle équipée, par

(1) Charles de Choiseul, marquis de Praslin, comte de Chavignon, &c. Il s'étoit fort distingué aux siéges de la Ferre, de Montegur & de Castillon contre les huguenots, à celui de Paris contre la Ligue. Henri IV le commit pour commander comme lieutenant-général en Champagne, lui donna le gouvernement de Troyes avec la charge de capitaine de la premiere compagnie de ses gardes-du-corps. Il fut reçu chevalier de l'ordre du saint-esprit le 7 janvier 1595.

1609. l'espérance d'exciter des troubles dans le royaume; que ses prétendus soupçons n'étoient qu'un prétexte faussement imaginé, & que le plus grand service qu'il pût rendre au prince, étoit, en s'assurant de sa personne, de prévenir les suites auxquelles il s'exposoit par légéreté & par imprudence.

L'archiduc répondit qu'il croyoit avoir fait à l'égard du roi tout ce qu'on pouvoit exiger de lui, en n'accordant pas au prince de Condé la permission de séjourner dans ses états, qu'au reste pour marquer combien il avoit à cœur la satisfaction de S. M. & le repos de son royaume, il feroit tout son possible par ses conseils pour ramener le prince & le faire rentrer dans son devoir.

Les ministres d'Espagne à Bruxelles avoient fort désapprouvé la conduite de l'archiduc. Le marquis de Spinola, qui étoit l'homme de confiance du roi d'Espagne dans les Pays-bas, dit librement à l'archiduc que sa condéscendance marquoit un peu trop de crainte d'offenser le roi de France; que la cour d'Espagne au-

roit pu tirer de grands avantages d'avoir entre ses mains le premier prince du sang; 1609.
que Henri se mettoit en possession d'être l'arbitre de tous les différends des princes de l'Europe; qu'il avoit fait conclure la trève entre l'Espagne & les Provinces-unies plutôt en maître qu'en médiateur, & qu'il prétendoit encore l'être dans l'affaire de Clèves & de Juliers. L'ambassadeur d'Espagne appuya les plaintes du marquis. Comme l'archiduc étoit toujours dans une grande dépendance de la cour d'Espagne, & qu'il avoit beaucoup de déférence pour ses conseils, il consentit que le prince de Condé revînt aux Pays-bas. Ce dernier se rendit à Bruxelles vers la fin de décembre. Les ordres que l'archiduc reçut d'Espagne, par lesquels il lui étoit enjoint de traiter le prince de Condé d'une maniere digne de sa naissance, & comme un prince que S. M. C. prenoit sous sa protection, prouve que cette cour avoit beaucoup de part dans cette affaire.

Le roi fit faire plusieurs tentatives auprès du prince de Condé pour l'engager à revenir; & n'ayant pu réussir, il crut

1609. que le marquis de Cœuvres, qui étoit aimé & considéré de ce prince, seroit capable de le ramener. Il l'envoya pour cet effet à Bruxelles avec le titre d'ambassadeur extraordinaire. Cœuvres parla si fortement à l'archiduc sur les suites du refus qu'il feroit à S. M. de lui remettre entre les mains le prince & la princesse de Condé, que l'archiduc en parut ébranlé : il appréhendoit beaucoup de retomber dans les embarras de la guerre : mais le marquis de Spinola l'eut bientôt raffermi dans la résolution qu'il avoit prise de n'avoir pas cette condescendance pour le roi. Les attentions & les déférences particulieres de Spinola pour la princesse de Condé, firent soupçonner celui-ci d'avoir pour elle des sentimens plus vifs que ceux que le respect inspire, & que c'étoit ce qui le rendoit plus ardent à empêcher l'archiduc de consentir au retour de la princesse en France.

Le marquis de Cœuvres, voyant qu'il ne pouvoit obtenir de l'archiduc de lui remettre le prince & la princesse de Condé, ni engager le prince à obéir aux vo-

lontés du roi, prit la résolution d'enlever la princesse. Comme elle s'ennuyoit beaucoup à la cour de l'archiduc, dont la tristesse lui faisoit regretter les agrémens de celle de France, elle y consentit sur les invitations du connétable son pere. Ce seigneur, qui avoit beaucoup de tendresse pour sa fille, étoit piqué du peu d'égards que M. le prince avoit eus pour lui, & des reproches qu'il lui avoit faits avant son départ. Il appréhendoit que ce prince, qui témoignoit pour sa femme autant d'indifférence que de jalousie, ne la menât dans quelque pays éloigné, où elle seroit privée de toute consolation. M. le connétable avoit défendu à sa fille de quitter Bruxelles, &, pour empêcher qu'elle ne fût conduite ailleurs, il lui avoit ordonné d'employer tout le pouvoir de l'archiduchesse, supposé que le prince fût obligé de s'éloigner. Il lui avoit même commandé de revenir en France pour être remise entre les mains de madame la duchesse d'Angoulême qui l'avoit élevée; & ce fut sur les instances de M. le connétable, que le roi envoya des ordres

1610.

réitérés au marquis de Cœuvres d'imaginer quelque moyen pour enlever la princesse.

1610.

Le marquis en concerta un par l'entremise d'un gentilhomme François, autrefois gendarme de M. le connétable, alors attaché au marquis de Spinola, & qui étoit fort avant dans la confidence des sentimens de ce marquis pour la princesse. On le gagna facilement, en lui faisant espérer des graces du roi par l'entremise du connétable; c'étoit par son moyen que la princesse avoit des correspondances secrettes avec le marquis de Cœuvres, & qu'elle étoit instruite du projet qu'on avoit formé pour l'enlever. Ce projet fut encore concerté avec madame de Berny, femme de l'ambassadeur, lequel ne fut point admis au secret, & avec M. de Châteauneuf, depuis garde des sceaux, qui étoit à Bruxelles pour quelques affaires particulieres. Les mesures étoient si bien prises, & le marquis de Cœuvres comptoit si fort sur la réussite, qu'il envoya un exprès au connétable pour lui en faire part, & pour l'avertir que la chose devoit

devoit s'exécuter la nuit du ſamedi au dimanche ſuivant. Le connétable en rendit compte au roi ; & comme le courier étoit arrivé le mercredi, ce prince, croyant qu'il n'y avoit pas aſſez de tems pour en donner avis à Bruxelles, ne put s'empêcher de faire éclater ſa joie, il eut même l'indiſcrétion d'en faire confidence à la reine, qui étoit la derniere perſonne qui en dût être avertie. Cette princeſſe parut recevoir agréablement cette nouvelle ; mais ſi-tôt qu'elle eut quitté le roi, elle envoya chercher le nonce Ubaldini, qui, étant allié de la maiſon de Médicis, lui étoit tout dévoué. Elle l'engagea de dépêcher ſur le champ un courier au marquis de Spinola, pour l'avertir de ce qui ſe paſſoit, & que la choſe devoit s'exécuter la nuit du ſamedi au dimanche. Le courier fit aſſez de diligence pour arriver le ſamedi à onze heures du matin. Spinola en avertit auſſi-tôt l'archiduc & l'archiducheſſe, qui, ſans différer, envoyerent une compagnie de chevaux-légers de leur garde pour ſe ſaiſir des avenues de l'hôtel

1610.

d'Orange, où la princeſſe étoit logée.
1610. Une heure après arriverent des carroſſes avec un des principaux officiers de l'archiduc, qui pria la princeſſe de venir prendre un appartement qu'on lui avoit fait préparer au palais. Malgré les prétextes qu'elle voulut alléguer pour s'en excuſer, elle fut obligée d'accepter cette politeſſe.

Le marquis de Cœuvres, conſterné de ce coup imprévu, ne ſavoit à qui attribuer la découverte de cette entrepriſe, qu'on avoit méditée avec le plus grand ſecret; mais il en fut inſtruit quelques jours après par le gentilhomme François, qui, comme nous l'avons dit, étoit dans la confidence du marquis de Spinola.

Le marquis de Cœuvres, avant d'en être inſtruit, ſe rendit au palais avec M. de Berny, ambaſſadeur ordinaire, pour demander audience. Il ſe plaignit hautement de l'inſulte qu'on venoit de faire à madame la princeſſe, qui retomboit ſur le roi, par les ſoupçons injurieux qu'on formoit ſur ſa conduite; & il parla avec autant

d'assurance que s'il eut été persuadé de la fausseté des motifs qui avoient fait agir l'archiduc. M. de Berny, qui ne savoit rien du projet, parla encore plus fortement que le marquis, pour faire connoître que rien n'étoit plus chimérique que la crainte qu'on pouvoit avoir de l'évasion de la princesse. 1610.

L'archiduc, sans faire paroître qu'il fût instruit du complot, répondit qu'il étoit fort surpris qu'on interprétât si mal ce que madame l'archiduchesse n'avoit fait que par considération & par amitié pour madame la princesse; qu'il étoit bien persuadé que, lorsque ses intentions seroient connues du roi, S. M. ne s'offenseroit point de la conduite qu'on avoit tenue, & qu'au contraire elle l'approuveroit.

Quoique le prince de Condé fût content de la découverte de cette entreprise, il n'étoit cependant pas hors d'inquiétude; il craignit de n'être pas assez en sûreté à Bruxelles, où l'on pourroit peut-être trouver l'occasion de l'enlever lui-même; il résolut donc de s'en éloigner; &, lorsqu'on y pensoit le moins, il partit

1610. ſecrétement à la fin de février de cette année, & ſe rendit par l'Allemagne à Milan, auprès du comte de Fuentes, gouverneur de ce duché, celui de tous les Eſpagnols qui haïſſoit le plus la France (1).

Cependant le roi armoit puiſſamment; il n'étoit pas fâché qu'on ſe perſuadât que le ſujet de cet armement étoit l'opiniâtreté des Eſpagnols à retenir chez eux le prince & la princeſſe de Condé; ce n'étoit cependant pas le véritable motif de ſon armement, qui l'excitoit à la guerre. Le cardinal Bentivoglio, & d'autres hiſtoriens, plus portés à débiter des fables & des ſatyres qu'à dire la vérité, & même Vittorio Siri dans ſes *Mém. ſecrets*, ſont d'un ſentiment oppoſé; ce dernier raconte ſur cet événement pluſieurs particularités qui ne méritent aucune croyance, & qu'il n'a avancées que ſur des bruits populaires.

(1) J'ai tiré ce récit du P. Daniel, hiſtoire de Henri IV. Il dit qu'il a été informé de très-bonne part de la vérité & du détail de ce fait; tome X, in-4°. page 437.

Il dit (1), que la princeſſe avoit donné ſon conſentement à l'intrigue de ſon enlevement, parce qu'elle n'aimoit point ſon mari, à cauſe d'une infirmité qui ſuffit pour rendre un mariage nul ; qu'elle brûloit d'envie de revenir en France, & qu'elle continua de recevoir à Bruxelles des lettres galantes de Henri IV. Il ajoute même (2) « que le motif qui porta Henri » à déclarer la guerre aux Eſpagnols, fut » de les obliger à lui renvoyer la princeſſe » de Condé ». Il eſt étonnant qu'un hiſtorien oſe avancer des faits dont la fauſſeté peut être démontrée auſſi clairement que dans cette occaſion ; car il y avoit déja près d'un an, & bien avant la retraite du prince de Condé, que le roi, toujours attentif à augmenter ſa gloire & à ſe rendre médiateur entre toutes les puiſſances de l'Europe, ſe mettoit en état de donner la loi à celles qui voudroient en troubler la tranquillité.

1610.

(1) Voyez la traduction de ces Mémoires, *à Paris*, *chez* Nyon l'aîné, *rue du Jardinet*, XI[e] partie.

(2) *Même partie.*

1610. Le différend ſurvenu entre pluſieurs princes d'Allemagne, au ſujet de la ſucceſſion aux duchés de Cleves & de Juliers avoit donné lieu au roi de France de faire des préparatifs de guerre pour ſe porter où ſa préſence & ſes armes ſeroient néceſſaires. En voici le ſujet.

Guillaume, duc de Cleves & de Juliers, qui avoit épouſé Marie, reine de Hongrie, ſœur de l'empereur Charles V, avoit eu de ce mariage cinq enfans.

Savoir, Jean-Guillaume qui avoit ſuccédé à ſes états, & quatre filles.

L'ainée des filles, Marie-Eléonore, avoit épouſé Albert-Frédéric, marquis de Brandebourg : elle avoit eu pluſieurs filles, dont l'ainée avoit épouſé Jean-Sigiſmond, électeur de Brandebourg.

Anne, ſa ſeconde, avoit été mariée à Philippe-Ludovic, comte palatin de Neubourg.

La troiſiéme, nommée Magdeleine, étoit femme de Jean, comte palatin, duc des Deux-Ponts.

Et Sybille, la quatriéme, avoit épouſé le marquis de Burgau.

Jean-Guillaume, étant mort sans enfans le 25 mars 1605, laissoit aux enfans de ses quatre sœurs une succession fort litigieuse. Henri en ayant été informé, dit publiquement : « le duc de Cleves est » mort, il a laissé tout le monde son hé- » ritier ; l'empereur & tous les princes » d'Allemagne prétendent à sa succes- » sion ». 1610.

Effectivement quelques constitutions impériales, contraires les unes aux autres, rendoient l'affaire fort embrouillée. Les unes vouloient que les fiefs de cette succession fussent masculins, & les autres supposoient les filles capables d'y succéder. Entre tous les prétendans, le droit de Jean-Sigismond, électeur de Brandebourg, & celui de Philippe-Louis, palatin de Neubourg, paroissoient les plus plausibles. Ces deux princes se mirent chacun en possession d'une partie des états qu'ils prétendoient leur appartenir en entier. Mais dans le tems qu'ils se disposoient à la guerre, le landgrave de Hesse, leur ami commun, les fit consentir à un traité provisionnel, par lequel ils promirent de ter-

1610. miner leurs différends à l'amiable par arbitres, & de joindre leurs forces contre tous ceux qui entreprendroient d'usurper les pays de Cleves & de Juliers; en attendant ils devoient les gouverner en commun & en jouir par indivis. Les états du pays assemblés à Dusseldorp, reçurent la transaction à la priere du roi de France, qui se déclaroit déja pour les deux princes.

L'empereur, qui prétendoit être le juge naturel & souverain d'un différend élevé sur des fiefs de l'empire, donna à son cousin Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg & de Passau, l'administration des états contestés: en conséquence il s'empara de la ville de Juliers. Comme ce sequestre paroissoit tendre à une usurpation qui devoit rendre la maison d'Autriche trop puissante en Allemagne, il occasionna plusieurs négociations qui donnerent beaucoup d'occupations aux agens de Henri dans les cours du nord: cependant on n'avoit encore rien décidé au commencement de cette année, ce qui avoit engagé ce prince à se mettre en état

de faire terminer ces contestations de gré ou de force; c'est pourquoi il avoit fait, dès l'année précédente, de grands préparatifs pour se mettre en campagne aussitôt que la saison le permettroit. 1610.

Quarante mille hommes qu'il avoit sur pied, sans y comprendre six mille Suisses qu'il faisoit lever; son régiment des gardes; quatre mille gentilshommes commandés pour monter à cheval au premier ordre; un équipage d'artillerie proportionné; quarante millions dans ses coffres pour les frais de la guerre sans les revenus de l'année courante, & la résolution qu'il avoit prise & déclarée de marcher à la tête de ses troupes, tout cela marquoit quelque dessein extraordinaire qu'on n'a jamais bien pénétré.

Quel qu'il fût, il est certain qu'un pareil armement, commencé avant l'évasion du prince de Condé, avoit d'autres vues que celle de le retirer des mains des Espagnols. Si le roi avoit seulement envoyé un corps de dix-huit ou vingt mille hommes sur les frontieres des Pays-bas, l'archiduc lui auroit donné satisfaction plutôt que de

1610. s'expofer à une guerre qu'il n'étoit pas en état de foutenir. Mais Henri avoit un plan de pacification générale pour toute l'Europe, qu'il ne pouvoit exécuter qu'avec de pareilles forces. Comme il étoit alors le prince le plus puiffant, il auroit fans doute fait réuffir une partie de fes projets(1); mais une mort prématurée les fit évanouir dans l'inftant qu'il étoit fur le point d'en commencer les opérations. Il faifoit fes préparatifs avec une ardeur incroyable, & fecondée par la diligence & l'activité de fon miniftre Sully, qui, dépofitaire de tous fes fecrets, avoit autant d'envie que fon maître de voir commencer la guerre.

En attendant que le printems eût ramené la faifon favorable pour fe mettre en campagne, Henri mettoit ordre au gouvernement intérieur de fon royaume. La direction pendant fon abfence, en fut deftinée, avec le titre de régente, à la reine, qui devoit être affiftée d'un confeil

(1) J'en donnerai le détail à la fin de cette hiftoire, pour faire connoître la grandeur du génie de ce prince.

ſans l'avis duquel elle ne pourroit rien conclure. Le roi le compoſa des cardinaux de Joyeuſe & de du Perron ; des ducs de Mayenne, de Montmorency & de Montbazon ; des maréchaux de Briſſac & de Fervaques, & des ſieurs de Châteauneuf, garde des ſceaux de la régence, de Harlay, de Nicolaï, de Liancourt, de Pontcarré, de Geſvres, de Villemontée & de Maupeou. Ce conſeil, outre qu'il étoit obligé de ſe conformer aux inſtructions qu'il recevoit du roi, ne pouvoit rien ſtatuer ſur les affaires de grande conſéquence, qu'après en avoir informé & conſulté S. M. 1610.

Le roi étoit dans une impatience extrême de ſe mettre à la tête de ſes armées ; il avoit déja commencé à faire défiler des troupes ſur les frontieres : & comme il comptoit partir inceſſamment pour entrer en action, il en avoit donné le ſignal à ſes alliés & aux étrangers par la lettre ſuivante, qu'il avoit écrite à l'archiduc. « Mon frere, ne pouvant refuſer à mes » meilleurs alliés & confédérés le ſecours » dont ils m'ont requis contre ceux qui

1610. » les veulent troubler en la succession » des duchés & comtés de Cleves, Ju» liers, la Marck, Bergh, Ravensperg & » Ravestein, je m'avance vers eux avec » mon armée ; & parce que mon chemin » s'adressera à passer par vos pays, j'ai » desiré de vous en avertir, & de savoir » si j'y dois entrer comme ami ou comme » ennemi. Sur quoi en attendant votre » réponse, je prie Dieu », &c.

L'armée qu'il menoit avec lui étoit moins considérable par le nombre des soldats, que par la qualité de ceux qui la composoient. C'étoit d'anciens officiers qui avoient vieilli dans les guerres civiles, où ils s'étoient long-tems exercés au métier des armes. C'étoit une jeune noblesse, qui, conduite par l'inclination naturelle des François pour la guerre, brûloit d'ardeur d'aller faire briller son courage aux yeux de son prince. C'étoit les catholiques & les huguenots, qui, paroissant avoir oublié leur antipathie, étoient réunis sous les étendarts d'un si grand roi, contre les ennemis de la France ; &, par un trait de sage politique, il emmenoit

avec lui ceux d'entre les ſeigneurs qu'il connoiſſoit pour des brouillons & des mécontens, afin de leur ôter les moyens de remuer pendant ſon abſence. 1610.

La France retiroit encore de cet armement un autre avantage, c'eſt qu'il purgeoit le royaume d'un grand nombre de bandits, accoutumés aux pillages de la guerre, qui, n'ayant plus d'occupation, infeſtoient les grands chemins & cauſoient beaucoup de déſordres. Si ce prince avoit fait de ſi belles choſes avec des armées très-inférieures, que ne devoit-on pas attendre, lorſqu'il ſeroit à la tête de celle-ci.

Mais il étoit retardé par des préparatifs qu'il voyoit faire avec beaucoup de déplaiſir. Concini, & la Galigaï ſa femme, avoient inſpiré à la reine le plus violent deſir de ſe faire couronner; parce que, lui diſoient-ils, ayant été nommée régente, cette cérémonie donneroit plus de relief à l'autorité qui lui étoit confiée, & plus de dignité aux yeux du peuple. Elle en avoit fait au roi les inſtances les plus preſſantes, & il ne l'avoit accordée qu'a-

1610. vec la derniere répugnance, tant à cauſe de la grande dépenſe que cela occaſionneroit, que parce que cela retarderoit ſon départ.

Ce prince étoit encore agité par de noirs preſſentimens qui rempliſſoient ſon cœur d'amertume, & le jettoient dans l'accablement : il craignoit que cette fête ne lui fût fatale. Il faiſoit confidence de ſes chagrins au duc de Sully, en lui diſant (1) : « Ah ! mon ami, que ce ſacre » me déplaît ! Le cœur me dit qu'il m'ar» rivera quelque malheur, je mourrai » dans cette ville, je n'en ſortirai jamais. » Je ne veux point vous céler, lui diſoit» il encore, qu'on m'a dit que je devois » être tué à la premiere magnificence que » je ferois, & que je mourrois dans un » carroſſe. — Mon Dieu, Sire, lui répon» doit Sully, à quelle idée vous livrez» vous-là ! ſi elle continue, je ſuis d'avis » que vous rompiez ce ſacre & couronne» ment : le voulez-vous, ce ſera bientôt » fait ? — Oui, lui dit-il enfin, après que

(1) Mém. de Sully, liv. 27.

Sully lui eut tenu ce même discours deux ou trois fois, » oui, rompez le sacre, 1610.
» & que je n'en entende plus parler : j'au-
» rai par ce moyen l'esprit guéri de l'im-
» pression que quelques avis y ont faite :
» je sortirai de cette ville, & ne craindrai
» plus rien ». Sully, sur cet ordre, & sur d'autres que le roi lui réitéra, fit interrompre les préparatifs du couronnement. La reine, l'ayant appris, redoubla ses instances pour les faire continuer. Sully employa pendant trois jours les sollicitations, les prieres, même les contestations, pour engager la reine à donner au roi cette satisfaction : il ne put venir à bout de la fléchir. Le roi fut obligé de céder ; car dans de certains momens, il étoit le premier à se reprocher à lui-même ses frayeurs. Il cessa pendant quelque tems d'en parler & d'en faire parler à la reine ; les ouvriers furent remis pour la seconde fois en œuvre : mais il en revenoit toujours à ses premieres appréhensions, qu'il exprimoit par ces mêmes paroles : « Ah ! mon ami,
» je ne sortirai jamais de cette ville, ils

» me tueront ici. O, maudit facre! tu feras
1610. » la caufe de ma mort » (1)!

C'eft fur la foi de M. de Sully, le feul & le fidele dépofitaire des fecrets de fon maître, que j'ai rapporté ces faits. On ne doit pas être furpris que le roi fût dans de fi violentes agitations, car il recevoit tous les jours tant d'avis de confpirations faites contre lui, on impliquoit tant de différentes perfonnes, qu'il ne favoit à quoi fe déterminer.

Quelques fpéculatifs, du nombre de ces hommes fages & intelligens, qui fréquentent les cours des princes, & qui réfléchiffent férieufement fur ce qui fe paffe, font en état de faire quelquefois des efpeces de prédictions qui s'accompliffent; ils étoient étonnés de voir les ennemis du roi fi tranquilles, & ne faire aucuns préparatifs pour s'oppofer à fes démarches. On croyoit qu'ils attendoient l'effet de quelque confpiration fecrette qui devoit les délivrer d'un prince prêt à les accabler;

(1) Mémoires de Sully, livre 27.

cela joint à ce que dans ces ſortes d'occaſions il n'eſt pas poſſible de garder un ſecret impénétrable. Toute l'Europe retentiſſoit de complots qui devoient bientôt terminer la vie de ce grand prince; & ces bruits, dont les oreilles du roi étoient continuellement frappées, lui cauſoient de terribles appréhenſions; car il n'eſt point de cœur, quelqu'intrépide qu'il ſoit, qui ne frémiſſe des effets des conſpirations; événemens funeſtes que la trahiſon conſomme ſans que la prudence puiſſe s'en garantir. 1610.

Enfin le treiziéme jour de mai, deſtiné pour le couronnement de la reine, étoit arrivé: toute la cour s'étoit rendue la veille à S. Denis, où la cérémonie ſe devoit faire. Le roi, qui ſembloit avoir oublié les fâcheux pronoſtics qui l'avoient agité, y parut avec toute la gaieté que pouvoit inſpirer une fête ſi brillante: jamais on ne l'avoit vu de ſi bonne humeur.

Le cardinal de Joyeuſe fit la cérémonie, qui ſe paſſa avec beaucoup de ſolemnité, de magnificence & d'ordre, en pré-

1610. sence de tous les seigneurs & de toutes les dames de la cour & des ambassadeurs. La reine Marguerite même se fit un plaisir de donner au roi la satisfaction de la voir y assister (1). Lorsqu'elle fut finie, le roi sortit de l'église le premier, il devança la reine, & vint la recevoir au bas de l'escalier; & comme elle faisoit difficulté de passer la premiere: « Allons, passez, ma» dame la régente, c'est à vous de com» mander ici ». Il lui donna la main pour monter à l'appartement qui leur étoit destiné, après avoir fait jetter au peuple une grande quantité de pieces d'or & d'argent, fabriquées exprès pour cette cérémonie. On se mit à table environ sur les quatre heures après midi. Après le dîner LL. MM. monterent dans leurs carrosses, & rentrerent dans Paris aux acclamations d'un peuple innombrable, qui se trouva tant à S. Denis que sur le chemin, en leur souhaitant mille prospérités.

(1) On peut en voir la description dans le Septenaire de Cayet & les autres historiens du tems.

Tout le monde marquoit de la ſatisfaction de voir LL. MM. ſi bien unies, & la cour délivrée des tempêtes dont elle avoit été ſi long-tems agitée. On attendoit avec beaucoup d'impatience le jour deſtiné pour l'entrée de la reine, dont on faiſoit les préparatifs avec beaucoup d'ardeur. 1610.

Comme on travailloit au palais où ſe devoit faire le banquet royal, le parlement tenoit ſes ſéances aux Auguſtins. Concini y étant allé deux jours avant le couronnement, s'aviſa d'entrer dans une chambre des enquêtes avec des éperons dorés à ſes bottes, & le chapeau ſur la tête. Les clercs du palais, irrités de ce manque de reſpect pour la cour, ſe jetterent ſur lui, lui ôterent ſes éperons, ſon épée & ſon chapeau, & lui donnerent quelques coups. Un page de la reine & quelques domeſtiques de Concini voulurent le ſecourir; mais ils furent battus & quelques-uns bleſſés; pour lui il fut heureuſement tiré de la mêlée, & conduit dans la chambre d'un des religieux du couvent. Le lendemain Concini en ayant fait ſes plaintes

1610. au roi, S. M. lui répondit : *Ne vous faites point de querelles avec mon parlement : l'épée que vous portez n'eſt pas ſi bien affilée que la plume de ces meſſieurs.*

Il ſembloit que le roi eût épuiſé toute ſa bonne humeur le jour du couronnement. Le lendemain de cette cérémonie il ſentit un redoublement de triſteſſe & de mélancolie, dont il étoit accablé. Il alla le matin entendre la meſſe aux Feuillans, où il fut fort long-tems à faire ſes prieres. L'après-midi il ſe mit deux fois ſur ſon lit pour calmer l'agitation où il étoit, & ne pouvant repoſer, il ſe leva deux fois : il appella l'exempt de ſes gardes, auquel il demanda d'un air fort inquiet, quelle heure il étoit ? Celui-ci ayant répondu qu'il étoit quatre heures, ajouta : « Sire, » je vois V. M. triſte & penſive : il vau» droit mieux prendre un peu l'air, cela » la réjouiroit. — Vous avez raiſon, dit » le roi, faites préparer mon carroſſe, » j'irai voir à l'Arſenal le duc de Sully » qui eſt indiſpoſé ». Le carroſſe étant prêt, il ſortit du Louvre, accompagné des ducs d'Epernon & de Montbazon,

du maréchal de Lavardin, & des ſieurs de Roquelaure, de la Force, de Mirabeau, & de Liancourt, premier écuyer. Le cocher lui ayant demandé où il ſouhaitoit aller, il répondit d'un ton chagrin : *Metteʒ-moi hors d'ici.* Lorſqu'il fut ſous la premiere porte, il renvoya ſa garde, & fit lever des deux côtés les mantelets du carroſſe, circonſtance remarquable, parce que ſans cela il auroit peut-être évité le malheur qui le menaçoit (1). Il paroiſſoit inſenſible, contre ſon ordinaire, aux acclamations réitérées dont l'air retentiſ- 1610.

(1) Dans ce tems-là les carroſſes n'étoient fermés que par des mantelets qu'on hauſſoit & baiſſoit ; & ce qu'il y a de ſingulier dans les événemens de la vie, c'eſt que ce fut cette façon de carroſſe qui ſauva la vie au roi & à la reine, lorſqu'ils penſerent ſe noyer à Neuilly, & qu'elle fut cauſe de la mort du roi dans l'inſtant dont nous parlons ; car ſi les mantelets avoient été fermés, lorſque Leurs Majeſtés tomberent dans la riviere, on n'auroit pas pu leur donner du ſecours ; & s'ils l'avoient été lorſque le carroſſe fut arrêté dans la rue de la Féronnerie, Ravaillac n'auroit pu frapper le roi.

1610. ſoit ſur ſon paſſage : il ne jettoit aucuns regards de curioſité ſur les préparatifs dont il voyoit orner les rues & les places publiques pour l'entrée de la reine. Il ſe livroit à une profonde rêverie, lorſque ſon carroſſe fut arrêté au bout de la rue de la Féronnerie, par un embarras que formoient deux voitures, l'une de vin & l'autre de foin. Les valets-de-pied du roi quitterent le carroſſe, les uns pour aller faire débarraſſer le paſſage, & les autres pour gagner la rue S. Denis par les charniers des Innocens. Alors un ſcélérat, nommé François Ravaillac, natif d'Angoulême, qui avoit ſuivi le carroſſe, cherchant l'occaſion de commettre le plus horrible de tous les crimes, met le pied ſur un des rayons de la roue de derriere, du côté où étoit le roi; il s'appuie d'une main ſur la portiere, & de l'autre il frappe le roi d'un couteau tranchant des deux côtés. Lorſque Henri reçut le premier coup, qui avoit gliſſé entre la deuxiéme & la troiſiéme côte, il s'écria : *je ſuis bleſſé*; mais l'aſſaſſin, redoublant à l'inſtant, tue le roi, qui expire ſans proférer d'autre pa-

role. Le meurtrier étoit si acharné contre ce prince, qu'il donna encore un troisiéme coup, mais il ne porta que dans la manche du duc de Montbazon. 1610.

Ravaillac, qui avoit eu la hardiesse & la persévérance d'attendre le roi dans la cour du Louvre depuis le commencement de la journée (1), & de le suivre jusqu'à la rue de la Féronnerie, n'eut pas la résolution de prendre la fuite. Soit qu'il fût pénétré de toute l'horreur du crime qu'il venoit de commettre, & que le remords qui lui en restoit eût absorbé tous ses sens, il demeura immobile auprès du carrosse, tenant à la main son couteau. On eût dit que cet homme abominable vouloit faire trophée d'un si horrible attentat. Il fut arrêté sur le champ, & il auroit été mis en pieces, si le duc d'Epernon & quelques autres personnes, se ressouvenant de la faute qu'on avoit faite de tuer le jacobin, assassin de Henri III, ne l'eussent

(1) Il en convint dans son interrogatoire & avoua qu'il avoit dit en voyant sortir le carrosse : *Ah, je te tiens.*

empêché, & n'eussent pris la précaution
1610. de le faire mettre sous une sûre garde.

Les seigneurs qui étoient dans le carrosse le font retourner du côté du Louvre, en disant que le roi est blessé. Le bruit de ce funeste accident passe de bouche en bouche avec une rapidité surprenante, & se répand dans toute la ville. Les bourgeois abandonnent les préparatifs auxquels ils sont occupés pour l'entrée de la reine. Le silence de la consternation succede aux cris de joie qu'on venoit d'entendre. On s'empresse de suivre le carrosse & de courir au Louvre pour s'assurer si la blessure est mortelle, & s'il reste encore quelqu'espérance sur la vie de ce prince. Mais sa mort ne peut être cachée: on voit transporter son corps ensanglanté & sans mouvement. Alors on n'entend plus que des cris, des plaintes & des gémissemens. « Hélas! nous ne le verrons plus, disoit» on, ce prince uniquement occupé du soin » de nous rendre heureux, sa trop grande » clémence lui a été fatale. Que n'extir» poit-il jusqu'aux moindres racines de la » Ligue, il en a laissé des rejettons, dont » nous

» nous déteſtons aujourd'hui les malheu-
» reux fruits ». La nuit qui ſurvient augmente la triſteſſe ; & les habitans, renfermés dans leurs maiſons, pleurent avec leurs femmes & leurs enfans la perte d'un ſi bon roi, en leur faiſant l'éloge de ſes vertus & de ſes belles qualités. 1610.

La nouvelle de ce funeſte accident, portée dans les provinces, y répand l'allarme & la conſternation, & l'on reconnoît dans l'unanimité des regrets de toute la France, une famille déſolée qui pleure le meilleur des peres & le plus grand des rois.

Les cris douloureux, dont l'air retentiſſoit, avoient pénétré juſqu'aux oreilles de la reine. Elle en demanda la cauſe ; & ne voyant que des viſages triſtes, effrayés & baignés de pleurs, elle conçut la grandeur de la perte qu'elle venoit de faire : elle ſortit précipitamment de ſon cabinet, &, rencontrant le chancelier, qui, ſur l'avis qu'il venoit d'en recevoir, avoit quitté le conſeil, alors aſſemblé au Louvre. « Hélas ! Monſieur, s'écria-t-elle en
» l'appercevant, le roi eſt mort ». Le

1610. chancelier, ſans faire paroître d'émotion, lui répartit: *V. M. m'excuſera, les rois ne meurent point en France.* Puis l'ayant priée de rentrer dans ſon cabinet, où Villeroi ſe rendit auſſi, il lui dit: « Madame, regardons que nos pleurs ne rendent nos affaires déplorables; il les faut réſerver à un autre tems: il y en a qui pleurent & pour vous & pour eux; c'eſt à V. M. de travailler pour eux & pour vous; nous avons beſoin de remedes & non de larmes » (1). Il lui repréſenta que le tems étoit précieux; qu'il falloit profiter de l'abſence de deux princes du ſang, & de la foibleſſe du troiſiéme pour ſe faire déclarer régente pendant la minorité du roi ſon fils. On prit auſſi-tôt les meſures néceſſaires dans Paris, pour empêcher que cet accident n'y causât quelque mouvement, & la reine envoya ſur le champ au parlement, qui étoit aſſemblé aux Auguſtins, où il tenoit alors ſes ſéances, le duc de Guiſe & le duc d'Epernon.

(1) Mercure François, année 1610, page 424.

Celui-ci, se croyant un homme fort nécessaire, entra dans la grand'chambre, &, avec cet air impérieux qui lui étoit ordinaire, tenant à la main son épée hors du baudrier : « Elle est encore dans le fourreau, dit-il d'un ton menaçant & en la montrant ; si la reine n'est pas déclarée régente avant que la cour se sépare, il faudra bien l'en tirer, & je prévois qu'il y aura du sang répandu ». Les gens du parlement se regardoient les uns les autres, étonnés de la nouveauté du compliment ; & ces magistrats demeurerent assez longtems dans le silence. D'Epernon sentit son imprudence ; il se radoucit un peu, il représenta à la cour qu'elle ne devoit pas faire de difficulté d'accorder à la reine une régence que le feu roi lui avoit déja confiée pour la conduite du royaume, pendant le tems qu'il devoit être absent ; qu'un prince si sage ne la lui auroit pas donnée s'il ne l'avoit reconnue pour une princesse capable de s'en acquitter à la satisfaction de tout le monde ; que c'étoit le moyen de maintenir la paix & le repos de la France, sur-tout dans l'occurrence pré-

1610.

1610. ſente, où chacun connoiſſoit les mécontentemens des premieres perſonnes du royaume (1).

Sur le réquiſitoire des gens du roi, le parlement, les chambres aſſemblées, rendit l'arrêt ſuivant: « La matiere miſe en » délibération, la cour a déclaré & dé- » clare ladite reine, mere du roi, régente » en France, pour avoir l'adminiſtration » des affaires du royaume pendant le bas » âge dudit ſeigneur ſon fils, avec toute » puiſſance & autorité. Fait en parlement » le 14 mai 1610 ».

Le lendemain Louis XIII, accompagné de la reine ſa mere, ſe rendit au parlement où il tint ſon lit de juſtice, dans lequel la régence fut confirmée à Marie de Médicis. Cette cérémonie faite avec un grand appareil, renouvella les pleurs & les regrets de tous les bons citoyens, avec le reſſouvenir des malheurs que la France avoit eſſuyés pendant les regnes

(1) Le prince de Condé étoit hors du royaume, & le comte de Soiſſons s'étoit retiré mécontent dans une de ſes terres.

des trois prédécesseurs de Henri IV, & l'on en faisoit la comparaison avec le bonheur dont on avoit joui sous celui qui venoit de finir. 1610.

« Si nous mettions ici, dit le Mercure » François (1), tous ceux qui d'entre le » peuple de Paris, sont morts de la tris- » tesse qu'ils ont prise de la mort du roi, » tant ils l'aimoient, la postérité s'en éton- » neroit: si est-il vrai qu'il y a eu jusqu'à » de simples femmes, qui, après sa mort, » n'ont plus voulu manger & en sont mor- » tes. La Haye, colonel de son quartier, » en prit telle fâcherie qu'il s'en mit au » lit & y mourut peu de jours après. Le » capitaine Marchant, riche bourgeois de » Paris, homme généralement estimé & » qui a rendu son nom recommandable » pour avoir fait bâtir le Pont-Marchant, » aujourd'hui le Pont-au-Change, ne put » résister à la tristesse qu'il avoit conçue » de la mort du roi; & peu de jours après » qu'il eut assisté à ses obseques, toute la

(1) Mercure François, année 1610, page 529.

» maison de ville assista à l'enterrement
1610. » de Marchant avec un grand regret de
» la perte d'un si bon citoyen. A quelque
» tems de là M. de Vic fut saisi d'une
» horreur si violente, en repassant par l'en-
» droit où il avoit vu auparavant apporter
» inopinément le corps de ce héros, qu'il
» en mourut de douleur au bout de deux
» jours ».

Il seroit sans doute de mon devoir de parler ici de la conjuration qui abrégea les jours d'un si grand prince, & de tâcher de découvrir quels en furent les auteurs, & les motifs qui guiderent ceux qui firent commettre un si grand crime; mais c'est un labyrinthe dans lequel je n'ose entrer de peur de m'égarer. Je crains de donner au public pour certains des faits adoptés trop légérement & sans choix par des écrivains qui les ont rapportés sur la foi des bruits publics; de me livrer à la malignité des conjectures, ou à la fausseté des spéculations de ceux qui se sont laissés guider par un esprit de parti & par des intérêts particuliers; ou bien d'admettre des accusations que la

douleur inſpiroit à pluſieurs bons François, contre ceux qui paroiſſoient devoir en profiter. 1610.

Après avoir examiné ſérieuſement tout ce que les auteurs du tems ont écrit, j'ai trouvé ſi peu d'uniformité ſur les faits, qu'il eſt preſqu'impoſſible de s'aſſurer de la vérité. Il faudroit entrer dans une longue & ennuyeuſe critique de tous ces auteurs, comparer les faits qu'ils ont rapportés, & faire voir en quoi les uns different des autres; je ne ſais même ſi l'on pourroit y réuſſir. Je me contenterai donc de rapporter ſur ce ſujet, comme j'ai fait ci-devant, ce qui m'a paru le plus vraiſemblable, ſans vouloir prétendre qu'on admette mon ſentiment, que je ne regarde que comme une opinion qui pourroit peut-être avoir quelque probabilité.

Dans le tems dont je parle, la France étoit diviſée en trois partis qui avoient chacun leurs vues & leurs intérêts différens.

Le premier étoit compoſé de ces Ligueurs qui avoient vendu ſi cherement au

1610. roi leur obéissance avec les villes & les provinces qu'ils avoient enlevées. Comme la religion n'avoit été que le prétexte de leur révolte, ils conservoient encore dans le cœur un vieux levain qui les rendoit fort suspects. Mais les plus dangereux de ce parti étoient ces Ligueurs subalternes, ces restes de la faction des Seize, chargés de tant de crimes que la clémence du roi n'avoit pu s'étendre jusqu'à eux. Ils étoient retirés dans les états du roi d'Espagne, qui leur donnoit de quoi vivre, & où ils faisoient de continuels complots contre la vie du roi, par leurs liaisons avec d'autres scélérats de leur faction, auxquels Henri avoit pardonné, & qui étoient encore dans Paris.

Les huguenots composoient le second parti. Ils faisoient connoître par leur conduite le regret qu'ils avoient de la conversion du roi, & la crainte où ils étoient que la religion catholique, étant devenue la dominante & la plus forte, ne détruisît la religion protestante.

Le troisiéme parti comprenoit les bons serviteurs du roi ; c'étoit le plus nom-

breux. Ils l'aimoient pour lui-même, pour le bien de l'état dont ils le voyoient in- 1610.
cessamment occupé, pour toutes les vertus dont il étoit orné & dont il faisoit un si bel usage. L'on peut bien penser que ceux-ci ne desiroient que la conservation de Henri.

Mais ceux qui étoient le plus à craindre pour la vie de ce prince, étoient les ennemis du dehors. Le roi d'Espagne, ou plutôt le duc de Lerme, son ministre, car le caractere de Philippe III étoit bien éloigné de ces horribles complots, accordoit sa protection aux mécontens François & au reste des Ligueurs réfugiés dans les Pays-bas. On jugea de-là que les Espagnols avoient beaucoup de part au malheur arrivé au roi de France. D'ailleurs le conseil d'Espagne, qui connoissoit la foiblesse de cette monarchie, effrayé des préparatifs immenses que le roi faisoit au sujet de la succession de Cleves & de Juliers, & du dessein que ce prince avoit d'abaisser la maison d'Autriche, cherchoit à arrêter la ruine qu'elle ne pouvoit éviter que par la perte de Henri. Les diffé-

1610. rens complots dans lesquels les Espagnols ont eu part, même depuis la paix de Vervins, donnerent de terribles soupçons contr'eux.

On a encore accusé de ce forfait beaucoup de personnes, des seigneurs qualifiés, des femmes de distinction, des ecclésiastiques, des jésuites, des moines, des gens du bas peuple, sans que sur tout ce qui a été dit & écrit à ce sujet, on puisse établir un jugement fixe & certain : cette affaire est couverte d'un voile si épais, qu'il n'est pas possible de le déchirer.

Le continuateur de l'histoire de M. de Thou (1), dit qu'il y a eu sur ce sujet deux différentes opinions. « Selon lui, les » uns étoient persuadés que l'assassinat de » Henri IV étoit l'ouvrage du méconten- » tement de quelques grands du royaume, » sans les nommer. Les autres crurent que » l'Espagne fit faire ce coup par les par- » tisans qu'elle avoit en France ; & cet » écrivain ajoute que cette derniere opi-

(1) Nic. Rigault, année 1610, tom. VI, page 492.

» nion étoit celle du préſident de Thou, » & des plus ſages têtes du parlement ». 1610.

Je n'aſſurerai pas, comme pluſieurs perſonnes ont fait, que Ravaillac n'a eu aucun complice, & qu'il n'a commis un ſi grand crime, comme il l'a dit lui-même dans ſes interrogatoires, que parce qu'il avoit oui dire que le roi vouloit faire la guerre au pape. Il en a eu ſans doute, mais il ne les a jamais connus; ils le firent ſéduire par des gens de ſon étoffe, qui pour le porter à ce crime, lui firent les promeſſes les plus ſéduiſantes, & en attendant lui fournirent de quoi pouvoir ſoutenir la miſérable vie qu'il menoit depuis long-tems. Lorſqu'il fut interrogé, il ne put donner connoiſſance de ceux avec leſquels il étoit en liaiſon; étant du plus bas étage ils avoient eu la facilité de s'abſenter, ce qui lui fit ſoutenir juſqu'à la mort qu'il n'avoit aucuns complices.

Ce qui réſulte des interrogatoires de Ravaillac, c'eſt que cet homme étoit un cerveau brûlé, qui s'imaginant, comme il le dit, que le roi vouloit faire la guerre

1610. au pape, & qu'il ne se mettoit pas en peine de convertir les huguenots, prit la résolution d'assassiner ce prince, le regardant comme un tyran qu'on devoit détruire; il avoit été affermi dans cette idée par les sermons dans lesquels les exécrables prédicateurs de la Ligue, débitoient continuellement cette maxime, en justifiant Jacques Clément. Ravaillac dit constamment à la question & jusqu'à la fin de sa vie, qu'aucun François ni étranger ne l'avoit poussé, en quelque maniere que ce fût, à tuer ce prince qui ne lui avoit jamais fait de mal, & dont la mort, quoiqu'impunie, ne pouvoit lui porter aucun bien.

Malgré les recherches que nous avons faites, nous n'avons trouvé aucune certitude que tels ou tels particuliers ayent été complices de la mort de Henri-le-grand; cependant les événemens qui l'ont suivie, semblent indiquer les coupables.

La terrible catastrophe arrivée à Concino-Concini, connu sous le nom de maréchal d'Ancre, & à Léonora Galigaï, sa femme, est un de ces événemens qui pourront nous convaincre de la vérité de ce que

j'avance (1). Je n'ai pas de preuves certaines que cet homme & cette femme aient été complices du meurtre du roi; mais du moins ils l'ont regardé comme un événement qui détruisoit les obstacles qui paroissoient s'opposer à leurs desseins & à leur ambition démesurée. Ils en ont profité pour porter leur fortune au plus haut degré d'élévation. *Concini & sa femme*, disoit Henri deux ans avant sa mort, à son confident Rosny, *sont parvenus à un tel excès d'audace & de témérité, qu'ils ont été jusqu'à user de menaces contre moi, si je faisois quelque violence à leurs partisans.* 1610.

Après la mort de ce prince, la Galigaï par son crédit auprès de la reine régente, qu'elle gouvernoit absolument, fit donner à son mari le bâton de maréchal de France sans avoir jamais été à la guerre, la charge de premier gentilhomme de la chambre, avec la lieutenance générale au gouvernement de Normandie : ils accumulerent des richesses immenses en terres,

(1) Ces faits sont beaucoup plus détaillés dans l'histoire de Louis XIII, que j'ai fait imprimer en 4 vol. *in-12*. & qui se trouve *chez* Nyon l'aîné, *rue du Jardinet*.

1610. en argent & en pierreries. Après avoir joui de leur fortune pendant sept années avec un orgueil insupportable, après avoir causé deux guerres civiles dans le royaume, & avoir fait mettre à la Bastille le premier prince du sang, ils sont tous deux écrasés dans un instant, pour ainsi dire, par la foudre. Le maréchal est tué dans le Louvre, la populace furieuse déchire son corps en lambeaux, le traîne parmi les immondices de la ville, & n'en laisse pas la moindre partie pour sa sépulture. Cette orgueilleuse maréchale, si fiere de sa faveur, qui traitoit avec tant de hauteur les personnes du premier rang, est arrêtée ; on la jette dans un affreux cachot, où, privée de toutes ses richesses, elle languit dans la plus grande indigence, réduite au pain des prisonniers, n'ayant pas de quoi acheter une chemise que le geolier lui donne par charité, & périt enfin par la main d'un bourreau.

Si ces deux misérables n'étoient pas complices de la mort du roi, ils méritoient du moins les plus rigoureux châtimens, pour avoir, comme nous l'avons dit, rempli d'amertumes & de chagrins

la vie de ce prince, par les rapports infideles qu'ils faisoient à la reine, & par les interprétations malignes qu'ils donnoient à toutes les actions de Henri, même les plus innocentes, pour exciter la jalousie de cette princesse, qui ne suivoit que trop leurs conseils. D'ailleurs il est certain que du vivant même du roi, Concini & sa femme avoient avec l'Espagne des liaisons contraires aux desseins de ce prince, en formant des brigues, pour l'obliger de faire, contre ses intentions, un double mariage de ses enfans avec ceux de Philippe III. 1610.

L'opinion la mieux établie sur la mort de Henri IV, est que les Espagnols en étoient les auteurs, ou plutôt Sandoval, duc de Lerme, premier ministre, qui gouvernoit l'Espagne avec une autorité absolue, depuis le commencement du regne de Philippe III. On a conclu de-là que Concini & sa femme en étoient aussi complices, par une suite des liaisons qu'ils avoient avec le duc de Lerme. La justice divine s'étendit aussi sur ce ministre. Comme il redoutoit les effets de la haine de

1610. tous les grands du royaume, qu'il avoit ſoulevés contre lui, & craignoit la punition de ſes crimes, il crut s'y ſouſtraire en prenant le chapeau de cardinal. Si cette dignité le garantit du dernier ſupplice, elle ne put empêcher ſa diſgrace. Le duc d'Uceda ſon fils y contribua plus que perſonne; il le fit exiler, & prit ſa place. Roderic Calderon, favori du duc de Lerme & ſon confident, fut condamné à périr par la main d'un bourreau; ainſi la mort de Henri IV fut vengée ſur une partie de ceux qu'on avoit droit alors de ſoupçonner d'en être les complices.

Les ennemis de Marie de Médicis ont voulu jetter auſſi quelques ſoupçons ſur elle; mais ils ſont hors de vraiſemblance. On ne peut lui reprocher autre choſe, ſinon qu'ayant été nommée régente pendant la minorité de ſon fils Louis XIII, elle s'écarta trop de la prudence & de la ſageſſe des maximes du roi ſon époux. Sa régence ayant été très-tumultueuſe, on l'obligea de la quitter au bout de ſept années. Elle fut éloignée de la cour & reléguée à Blois, d'où elle ne ſortit qu'en excitant

une guerre civile; mais, fâchée de n'avoir aucune part au gouvernement, &c, s'étant trouvée mêlée dans plusieurs intrigues, le cardinal de Richelieu, premier ministre, l'obligea de quitter le royaume. Après avoir erré dans plusieurs cours de l'Europe, elle mourut à Cologne le 3 juillet 1642, âgée d'environ soixante ans. *Princesse*, dit l'auteur de l'abrégé chronologique de l'histoire de France (1), *dont la fin fut digne de pitié, mais d'un esprit au-dessous de son ambition, & qui ne fut peut-être pas assez surprise ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands rois.*

Henri IV n'eut point d'enfans de sa premiere femme, Marguerite de Valois, fille de Henri II; mais il en eut six de Marie de Médicis, dont cinq lui survécurent; savoir:

Louis XIII, qui porta la couronne après lui.

Anonyme de Bourbon, mort jeune.

Jean-Baptiste Gaston, duc d'Orléans, dont la postérité est éteinte.

(1) Sous l'année 1642.

Eliſabeth, mariée à Philippe IV, roi d'Eſpagne.

Chriſtine, mariée à Victor-Amédée, prince de Piémont, puis duc de Savoye.

Et Henriette Marie, femme de Charles I, roi de la Grande-Bretagne.

Il laiſſa auſſi huit enfans naturels qu'il avoit eus, ſavoir ;

De Gabrielle d'Eſtrées, ducheſſe de Beaufort, Céſar, duc de Vendôme.

Alexandre, dit le chevalier de Vendôme, grand-prieur de France.

Et Catherine-Henriette, mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf.

De Henriette de Balzac d'Entragues, marquiſe de Verneuil, Henri, duc de Verneuil.

Et Gabrielle-Angélique, femme du duc d'Epernon.

De Jacqueline de Beuille, comteſſe de Moret, Antoine de Bourbon, comte de Moret, tué à la bataille de Caſtelnaudary.

Et de Charlotte des Eſſarts, comteſſe de Romorantin, Jeanne-Baptiſte de Bourbon, Abbeſſe de Fontevrault.

Et Marie-Henriette de Bourbon, abbesse de Chelles.

D'après le récit que j'ai fait des vertus, des grandes qualités & des actions mémorables, tant militaires que civiles, de Henri de Bourbon, quatriéme du nom, il y a peu de princes qui aient à plus juste titre mérité le surnom de grand, que la postérité lui a donné. Il faudroit une plume plus habile que la mienne pour tracer le portrait de ce monarque : mais comme la vérité suffit pour le faire connoître, je ne chercherai point de nouveaux ornemens pour l'embellir, je joindrai seulement à ce que j'ai dit dans le cours de cette Histoire, plusieurs traits que je n'ai pas trouvé l'occasion d'y placer.

Portrait de Henri IV.

Henri étoit de moyenne stature, plus grande cependant que petite; son visage étoit agréable & majestueux. Il avoit la physionomie heureuse & intéressante; le teint vermeil, le front large, les yeux vifs, le nez aquilin, le poil brun, mais qui avoit commencé à grisonner dès l'âge de trente-trois ans, *parce que*, disoit-il agréablement, *le vent de ses adversités*

*avoit commencé de bonne heure à souffler contre lui.* « Je me trouve, dit-il un jour » au siége de Dieppe, en grande nécessi» té ; je suis roi sans royaume, mari sans » femme, & je fais la guerre sans ar» gent » (1).

Il étoit d'une constitution robuste, qui lui faisoit supporter avec facilité les plus grandes fatigues auxquelles il s'étoit accoutumé dès sa plus tendre jeunesse. Personne n'avoit meilleure grace que lui à cheval & sous les armes, dont il se servoit avec une merveilleuse dextérité : soit dans les tournois & les carrousels, soit à la guerre pour attaquer & se défendre. Il avoit contracté une si forte habitude d'avoir la cuirasse sur le dos & le casque en tête, qu'il sembloit que ce fût son habillement naturel. Comme il étoit le meilleur homme de cheval de son royaume, il ne se servit jamais d'autre voiture, sinon dans les dernieres années de sa vie. Au moindre besoin il couroit la poste à franc-étrier, ce qui fit dire, *qu'il*

(1) Mercure François, page 185.

*uſoit plus de bottes que de ſouliers.* La bonne conſtitution de ſon tempérament, jointe à l'habitude, l'avoit accoutumé à dormir par-tout, quand & à l'heure qu'il vouloit, & à ſe réveiller de même.

Sa valeur étoit égale à celle des plus grands héros : elle lui fit faire pluſieurs fois des actions téméraires, parce qu'il n'étoit pas encore revenu de cette opinion ſi commune parmi les guerriers de ſon tems, qu'un général devoit payer de ſa perſonne ; ce qu'il faiſoit avec une intrépidité qui ſoutenoit & augmentoit le courage de ceux qui l'accompagnoient. Son ſang froid, qu'il conſervoit dans l'action malgré la vivacité de ſon caractere, le faiſoit ſortir avec avantage des occaſions les plus périlleuſes ; il avoit encore une préſence d'eſprit qui le rendoit attentif & lui faiſoit porter ſes regards ſur tout ce qui ſe paſſoit dans un combat, comme lorſqu'appercevent le brave la Curée en danger, il lui cria de toute ſa force, *Garde la Curée*, & lui ſauva la vie, comme nous l'avons dit.

S'il fut taxé d'être un peu ménager,

ce ne fut qu'en comparaiſon des profuſions indiſcrettes de ſon prédéceſſeur, & par ceux qui mettoient leurs ſervices à trop haut prix: aucuns de ceux qui lui en avoient rendu ne demeurerent ſans récompenſe. C'eſt avoir été libéral que d'avoir payé avec tant d'exactitude les dettes qu'il avoit contractées pour le bien de ſes affaires. Il eſt vrai qu'il connoiſſoit mieux que perſonne le prix de l'argent: il en avoit manqué ſi long-tems & ſi ſouvent, qu'il cherchoit tous les moyens d'en faire un bon uſage. « On m'accuſe, dit-il un jour, » d'être chiche; je fais trois choſes bien » éloignées d'avarice; je fais la guerre, » je fais l'amour, & je bâtis » (1). Lorſqu'il ſe vit dans l'abondance, il employa des ſommes conſidérables à pluſieurs ouvrages pour l'utilité & la commodité publiques, & pour l'établiſſement de pluſieurs manufactures, afin de faire fleurir le commerce. Il ne manquoit jamais de payer le moindre ſurcroît de peine par de nouvelles libéralités. « Je n'attends point,

(1) Le Grain, liv. 8.

» écrivoit-il à Sully, que ceux qui me ser-
» vent bien me demandent. Vous m'aidez
» si bien à faire mes affaires, que je veux
» aussi vous aider à faire les vôtres; je vous
» donne vingt mille écus sur mes affaires
» extraordinaires: faites-en faire les dépê-
» ches nécessaires. J'ai su, lui écrit-il une
» autre fois, que vous faites bâtir à la
» Chapelle, & que vous y faites un parc:
» comme ami des bâtisseurs, & votre bon
» maître, je vous donne six mille écus,
» pour vous aider à faire quelque chose
» de beau ». Lorsque ce prince donnoit, c'étoit toujours avec des graces & une affabilité qui augmentoient le prix de ses libéralités.

Si l'on peut le blâmer d'avoir un peu trop aimé le jeu, c'est moins pour les pertes qu'il y a faites, que par le mauvais exemple qu'il a donné tant à la cour qu'à la ville, où les particuliers se livrerent avec tant d'ardeur à cette passion, qu'elle causa la ruine de plusieurs familles.

Un auteur de ce siecle (1) qui nous a

(1) Le P. Bougean, jésuite.

donné l'hiſtoire des traités de Weſtphalie, écrite avec beaucoup d'élégance, a débité, en parlant du cardinal de Richelieu, une maxime générale, mais qui n'eſt pas véritable. Il dit « qu'il ſemble qu'il y ait » je ne ſais quelles liaiſons entre les » grands vices & les grandes qualités; » les hommes médiocres ne ſont que médiocrement vicieux, au lieu que dans » les grandes ames le vice n'eſt jamais » médiocre ».

Si cette maxime peut être appliquée à de certains hommes auxquels on a donné la qualité de grands, c'eſt qu'ils ne l'étoient pas véritablement. Elle ſe trouve fauſſe dans le caractere du prince dont je parle. Il a eu des défauts qui ne pourront jamais balancer ni ternir ſes grandes qualités, car pour des vices il n'en eut jamais.

Le ſeul défaut qu'on puiſſe lui reprocher avec quelque raiſon, c'eſt ſon penchant pour les femmes; mais, comme je l'ai déja dit, cette paſſion ne lui a jamais fait commettre aucune action déshonorante, honteuſe, ni contraire à la juſtice &

& au bien de son état. S'il s'y est livré avec trop d'ardeur, & s'il n'a pas eu la force de la surmonter, elle lui a causé de si cuisans chagrins, qu'il faut plutôt le plaindre que le blâmer.

Lorsque cette passion s'introduit dans un cœur noble & généreux, elle y trouve des vertus qui adoucissent & temperent ce qu'elle peut avoir de défectueux. Les hommes sujets à l'amour sont ordinairement d'un caractere sensible, doux, bienfaisant, indulgent. Cette foiblesse prend dans leur cœur la teinte de leurs vertus ou de leurs vices; & selon que les unes ou les autres dominent, elle produit des effets plus ou moins dangereux.

Henri trouva dans la sensibilité de son cœur & dans le penchant qu'il avoit pour l'amour, cette douceur, cette clémence & cette facilité à pardonner, dont il fit un si bel usage, mais trop fréquent, & qui lui fut fatal. Il porta ces vertus à un si haut degré, que si la grandeur de son courage ne nous étoit parfaitement connue, on pourroit le soupçonner de timidité: Il pardonna toujours sans réserve, & après avoir

pardonné, il donna dans plusieurs occasions les plus grandes marques de confiance à ceux qui avoient été ses ennemis. Il eut cependant plusieurs fois sujet de se repentir de son indulgence; « aussi disoit-il qu'il doroit tous les jours ceux » qui l'avoient le plus traversé, afin que » l'or de sa bonté cachât à son peuple le » plomb de leur malice » (1). Faisant sentir par ces paroles, qu'il vouloit bien passer pour indulgent, mais non pas pour foible.

Henri se faisoit un plaisir de rendre hautement justice au mérite de ses capitaines & des officiers de sa couronne. Un jour présentant le maréchal de Biron au cardinal Aldobrandin: « Vous voyez, lui dit-il, » le maréchal de Biron, je le présente volontiers à mes amis & à mes ennemis ». Crillon s'étant un jour rendu auprès du roi, ce prince dit en se tournant vers les courtisans: « Messieurs, voilà le plus » brave homme de mon royaume.—Vous » avez menti, Sire, répondit Crillon avec

(1) Mercure François, année 1610, page 488.

» sa brusquerie, c'est vous qui êtes le
» plus brave, je ne suis que le second ».
C'est ce même Crillon auquel Henri IV, après la bataille d'Arques, écrivit ces mots : « Pends-toi, brave Crillon, nous » avons battu les ennemis, & tu n'y étois » pas ».

Ce prince, parlant de Lesdiguieres, disoit : « Je voudrois avoir autant de Les» diguieres qu'il y a de grains dans une » grenade. Lesdiguieres est ma créature, » il n'a jamais eu d'autre maître que moi ; » il a mangé comme moi son pain bis le » premier, & il mange maintenant son » pain blanc » (1).

Personne ne se connoissoit mieux en hommes que lui, & n'en faisoit un meilleur usage. Il disoit « qu'avec son chan» celier Sillery qui ne savoit point de la» tin, & son connétable de Montmorency » qui ne savoit ni lire ni écrire, il pouvoit » venir à bout des affaires les plus diffi» ciles » (2). Il savoit distinguer les bonnes

(1) Mathieu, liv. 3, tom. 2.

(2) Amelot de la Houssaye, note sur la lettre 195 du cardinal d'Ossat.

qualités de ses officiers & de ses ministres, pour les employer suivant leurs talens, dissimulant les défauts qu'ils pouvoient avoir. Voici le portrait qu'il faisoit du maréchal de Bouillon.

« M. de Turenne est en réputation » d'avoir un grand esprit, & de savoir » beaucoup de choses : en effet, il parle » des mieux dans les assemblées & les » conseils. Cependant j'ai toujours re- » connu que dans les affaires les plus im- » portantes son jugement est grandement » fautif, & qu'il a toujours pris les mesu- » res de ses desseins ou trop étendues ou » trop resserrées, & plutôt selon sa passion » & ses intérêts, que selon la raison & » l'équité, & ne s'est jamais départi de » cette maniere de penser & d'agir ». Cependant comme M. de Turenne étoit un grand homme de guerre, Henri s'en servit très-utilement & en tira de grands services, aussi le récompensa-t-il en roi (1).

---

(1) On a vu ci-dessus, page 146 les portraits qu'il avoit faits de MM. de Rosny, Sillery & Villeroi.

Henri avoit un défaut qui venoit de la grande vivacité de ſon eſprit, c'étoit de ſaiſir avec trop de précipitation les objets, & de prendre trop promptement l'allarme ſur les choſes qu'il croyoit lui pouvoir être préjudiciables. Il ſe laiſſoit quelquefois prévenir contre ceux que la malignité des courtiſans attaquoit; mais il ſe ménageoit toujours le droit de la réflexion & de la juſtification; en ſorte que jamais innocent ne perdit ſa faveur ni ſes bonnes graces.

Comme il avoit eu une très-bonne éducation, il étoit mieux inſtruit qu'aucun ſeigneur de ſon royaume. Il aimoit beaucoup la lecture, à laquelle ſes grandes affaires l'empêcherent de ſe livrer, comme il l'auroit deſiré. Sa lecture la plus ordinaire, celle qui eſt peut-être la plus utile pour un prince, étoit les Œuvres de Plutarque, qu'il citoit volontiers. Il aimoit la converſation des ſavans, ſur-tout de ceux qui étoient d'une humeur agréable & enjouée. Il en avoit toujours pluſieurs avec leſquels il s'entretenoit familiérement pendant ſes repas, de matieres alter-

nativement férieufes & agréables, & ils avoient ordre de lui rapporter fidélement ce qu'on difoit de lui dans le public.

Comme il étoit d'une humeur extrêmement enjouée, il fe livroit volontiers aux plaifirs & aux amufemens; mais c'étoit en grand homme. Tel étoit fon caractere; & l'extérieur grave, dont la majefté royale femble impofer la néceffité, ne l'empêcha jamais de goûter les agrémens que l'égalité des conditions répand dans la fociété.

« Dans les feftins & les caroufels, dit » M. de Péréfixe (1), il vouloit paffer pour » un auffi bon compagnon & auffi adroit » que pas un autre. Il étoit de belle hu- » meur le verre à la main, quoiqu'il fût » affez fobre. Sa gaieté & fes bons mots » faifoient la plus douce partie de la bonne » chere. Il ne témoignoit pas moins d'a- » dreffe & de valeur aux combats de la » barriere, aux courfes de bagues, & à » toutes les galanteries, que les plus jeu- » nes feigneurs. Il fe plaifoit même au

(1) Pag. 45[illegible]

» bal, & dansoit quelquefois ; mais avec » plus d'enjouement que de bonne grace. » On me voit, disoit-il lui-même (1), » encore aussi gai avec ma barbe grise, » tirer autant de vanité d'avoir fait une » belle course, & gagné une bague de » quelque belle dame, que je pouvois » faire en ma jeunesse & que le jeune » homme le plus vain de ma cour ».

Quoique dans le cours de cette histoire j'aie rapporté plusieurs dits notables de ce prince & plusieurs de ses bons mots, j'en ajouterai ici quelques autres que je n'ai pas trouvé occasion de placer.

Un jour des Rois, comme il alloit se présenter à la communion, Roquelaure l'arrêta pour lui demander la grace de S.Chamant, son parent, qui avoit fait donner des coups de bâton au sieur de Fenis, lieutenant-général de Tulle (action dont le roi avoit ordonné qu'on fît une justice exemplaire) : Roquelaure supplia Henri de vouloir bien pardonner à Saint-Cha-

(1) Lettre insérée dans les Mémoires de Sully, liv. 26.

mant pour l'amour de celui qu'il alloit recevoir, & qui ne pardonnoit qu'à ceux qui pardonnoient aux autres. Le roi répondit : « Allez, & me laiſſez en paix : » je m'étonne comme vous oſez me faire » cette requête, lorſque je vais proteſter » à Dieu de faire juſtice, & lui demander » pardon de ne l'avoir pas faite » (1) ?

« Je n'ai que deux yeux & deux pieds, diſoit-il encore, » en quoi ſuis-je différent » de mes ſujets, ſinon en ce que j'ai la » force de la juſtice » ?

Ayant appris un jour la mort du duc de Bourbon-Montpenſier, arrivée après deux années de langueur, il dit tout haut « qu'il falloit prier Dieu pour avoir du » tems à ſe reconnoître comme ce prince » l'avoit eu ».

Meſſieurs du parlement étant revenus de Tours, où ils avoient tenu leurs ſéances pendant que Paris étoit au pouvoir de la Ligue, où même pluſieurs de leurs membres étoient reſtés, ils allerent rendre

---

(1) Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de France, tom. 2, pag. 262.

leurs hommages au roi, qui leur dit : « Messieurs, je vous prie de ne vous plus » souvenir de tout le passé; j'ai oublié & » pardonné les injures qu'on m'a faites, » je vous exhorte d'oublier & d'abolir » celles que vous avez reçues ».

Un particulier lui demandant la grace de son neveu, qui méritoit d'être puni : « Il vous sied très-bien, lui répondit le » roi, de faire l'oncle & à moi de faire le » roi, j'excuse votre demande, excusez » mon refus » (1).

Quelqu'un voulant l'engager de faire punir l'auteur de *l'Isle des Hermaphrodites* (2) : « Je ferois conscience de fâcher » un homme pour avoir dit la vérité ».

« Je demande tous les jours, disoit ce » prince, trois graces à Dieu; l'une, qu'il » lui plaise de pardonner à mes ennemis; » l'autre, de me donner victoire sur mes » passions; la troisiéme, de bien user de » l'autorité qu'il m'a donnée & de n'en

(1) Mathieu, liv. II.

(2) Voyez cet écrit dans le Journal de Henri III.

» abuser jamais. Je voudrois bien faire ce » qu'ils disent, en parlant des prélats qui lui faisoient des remontrances; « mais ils » ne pensent pas que je sache tout ce » qu'ils font » (1).

Le sieur Miron, prévôt des marchands, dont nous avons déja parlé, étant mort, sa place fut demandée par deux personnes. Le roi dit à Villeroi, secrétaire d'état, qu'on lui avoit proposé deux hommes pour cette place, dont l'un n'avoit point de barbe, & l'autre étoit un avare qui vouloit faire profiter l'argent de la ville; mais qu'il la donnoit au fils du défunt, qui ne l'avoit pas demandée, parce qu'il le connoissoit fidele à son service, point avaricieux, & d'un caractere à moins dérober que les autres.

Comme Henri avoit, pour ainsi dire, été élevé dans les forêts, il avoit pris pour la chasse un goût qui ne le quitta jamais. Il est vrai que cet exercice avoit beaucoup contribué à former son tempérament, & à le rendre robuste : il lui étoit même de-

(1) Mathieu, tom. II, pag. 238.

venu néceſſaire dans un âge plus avancé pour conſerver ſa ſanté & arrêter les progrès de la goutte, dont il avoit eu pluſieurs attaques.

Dans le tems de ſa jeuneſſe, & pendant qu'il faiſoit ſon ſéjour au château de Coaraſſe, dans les montagnes de Béarn, lorſqu'il revenoit fatigué de la chaſſe, il ſe repoſoit aſſez volontiers, & prenoit quelque nourriture chez un Berret (1), dont la maiſon étoit dans ſon voiſinage. D'auſſi loin que le payſan & ſa femme le voyoient arriver, ils couroient au-devant de lui, lui prenoient les mains, en lui diſant: *Eh adiucias lou meu Henric, adiucias lou meu Henric. Eh bon jour mon Henri, bon jour mon Henri.* Ils le menoient dans leur cabane, le faiſoient aſſeoir ſur une eſcabelle, & le Berret alloit tirer du vin, tandis que ſa femme mettoit devant lui du pain & du fromage. Henri,

(1) C'eſt ainſi qu'on appelle les payſans du Béarn, du nom d'un bonnet de laine d'une façon particuliere, qu'ils portent ordinairement.

plus satisfait du bon cœur & de la simplicité de ses hôtes, qu'il n'eût été des mets délicats, mangeoit avec appétit, s'entretenoit avec eux, leur témoignoit sa reconnoissance; &, le repas fini, il prenoit congé de ses hôtes, en leur promettant de revenir lorsqu'il iroit à la chasse dans leur canton. Etant devenu paisible possesseur de son royaume, le Berret & sa femme se rappellerent qu'il mangeoit autrefois de leurs fromages avec plaisir; ils en mirent deux douzaines des meilleurs dans des paniers; le Berret se chargea de les aller offrir au roi; &, après avoir embrassé sa femme, il se mit en chemin. Au bout de trois semaines il arrive à Paris, & se rend au Louvre. Sans autre cérémonie il s'adresse à une sentinelle, & il lui dit: *Boli bese lou meu Henric, nostro hemme ly embie des fromagès de baque;* c'est-à-dire, je veux voir mon Henri, notre femme lui envoie des fromages de vache. La sentinelle, surprise de l'habillement de cet homme, & encore plus de son langage, le prend pour un fou, le repousse, & le paysan, voulant absolument entrer,

reçoit quelques bourades. Il se retira fort triste; & se repentant peut-être de son voyage, il descendit dans la cour du Louvre, en réfléchissant sur ce qui venoit de lui arriver: il s'imagina avoir été maltraité pour avoir dit des fromages de vache, & resta incertain s'il devoit s'en retourner ou non. Quelques momens après, le roi, regardant par la fenêtre, voit un homme de son pays qui se promene dans la cour: son habillement, qui lui étoit connu, le frappe; &, cédant à sa curiosité, il ordonne qu'on fasse monter ce Berret. Celui-ci se jette à ses pieds, lui embrasse les genoux, & lui dit affectueusement: *Adiucias lou meu Henric, nostro hemme bous embie des fromagès de buct;* ce qui signifie, bon jour mon Henri, notre femme vous envoie des fromages de bœuf. Le roi, presque honteux qu'un homme de son pays se trompât si grossiérement devant toute sa cour, se pencha avec bonté, & lui dit à demi-bas: *Digue donc des fromagès de baque*; en françois, dis donc des fromages de vache. Le paysan, qui pensoit toujours au traitement qu'on venoit de

lui faire, répondit en son patois : « Je ne » vous conseille pas, mon Henri, de dire » des fromages de vache, car, pour l'avoir » dit, un grand drôle habillé de bleu m'a » donné vingt coups de son fusil ; il pour- » roit bien vous en arriver autant ». Henri IV rit beaucoup de la simplicité du bon homme, accepta ses fromages, lui fit donner une somme d'argent pour s'en retourner, & par la suite fit la fortune de toute sa famille.

Henri aimoit à rire & à dire de bons mots, qu'il rencontroit assez aisément, mais ils n'étoient pas tous également bons ; il y mêloit assez volontiers des traits satyriques.

Un jour étant à la campagne avec plusieurs seigneurs, il rencontra une femme qui menoit paître sa vache, il lui dit : « Bonne femme, vendez-moi votre va- » che ; combien en voulez-vous ? — Mon- » sieur, répondit-elle, j'en veux tant. — » C'est trop cher, dit le roi, je n'en veux » donner que tant. — Ce n'est pas assez, » reprit-elle : je vois bien que vous n'êtes » pas un bon marchand de vaches. — A

» quoi le connoiſſez-vous, répliqua le roi? » vous vous trompez, voyez tous ces » veaux qui me ſuivent». Et en même-tems il lui fit donner une poignée d'argent.

Son jardinier de Fontainebleau ſe plaignant un jour à lui qu'il ne pouvoit rien faire venir dans ce terrein-là : *mon ami*, lui dit Henri, en regardant le duc d'Epernon, *ſemes-y des Gaſcons, car ils prennent par-tout* (1).

Un député d'une ville de province ſe préſenta devant lui, pour le complimenter à l'heure de ſon dîner; il commença ſa harangue par ces mots: *Ageſilaus, roi de Lacédemone, Sire:* Le roi ſe doutant que la harangue ſeroit un peu longue, lui dit, en l'interrompant: *Ventre-ſaint-gris, j'ai bien oui parler de cet Ageſilaus : mais il avoit dîné, & je n'ai pas dîné moi.*

Il renvoya auſſi plaiſamment un député de Bretagne, dont le diſcours étoit fort

(1) Mém. pour ſervir à l'hiſtoire de France, tome 2, pag. 277.

long, & qui continuoit toujours de parler quoique le roi lui eût dit par deux fois d'abréger: Henri s'impatienta enfin, & lui dit, en tournant le dos: *Vous direz le reste à maître Guillaume.* C'étoit un bouffon qui suivoit la cour (1).

Un recteur de l'Université de Paris qui haranguoit le roi, s'étant écarté dans son discours du sujet pour lequel il étoit député, le roi lui demanda de quelle faculté il étoit; le recteur répondit qu'il étoit médecin: alors Henri se tourna vers les seigneurs qui étoient présens, & dit: *Mon Université est bien malade, elle est entre les mains des médecins.*

Le roi, allant à Amiens, fit une longue traite en poste, & se fatigua beaucoup. Lorsqu'il fut arrivé dans la ville, les habitans se rendirent auprès de lui, pour le complimenter. Celui qui portoit la parole commença par les éloges & titres d'honneur qu'on est dans l'usage de donner aux rois, disant, *Roi très-benin, très-grand & très-clément; — dites aussi*, répon-

(1) Journal de l'Etoile, tome 2, pag. 242.

dit le roi, *& très-las ; je vais me reposer, j'écouterai le reste une autre fois* (1).

Les députés de Provence étant venus à Lyon pour le complimenter, celui qui portoit la parole étant demeuré court, le roi se tourna vers les autres & leur dit : *Je vous entends, vous voulez me dire que la Provence est à moi, & non au duc de Savoie.*

L'Etoile rapporte (2) « que le 26 janvier 1607, il fut joué à l'hôtel de Bourgogne à Paris une plaisante farce, à laquelle assisterent le roi, la reine & la plupart des princes, seigneurs & dames de la cour ». C'étoit un mari & une femme qui querelloient ensemble; la femme disoit à son mari qu'il ne quittoit pas le cabaret, & qu'on les exécutoit tous les jours pour la taille qu'il falloit payer au roi, & qu'on prenoit tout ce qu'ils avoient. « C'est pourquoi, disoit le mari, en se défendant, il faut en faire meilleure chere ; car que diable nous serviroit

(1) Journal de l'Etoile, tom. 2, pag. 242.
(2) *Ibid.* tom. 3, pag. 408.

» tout le bien que nous pourrions amaſ-
» ſer, puiſqu'auſſi-bien ce ne ſeroit pas
» pour nous, mais pour ce beau roi; cela
» fera que j'en boirai encore davantage
» & du meilleur: monſieur le roi n'en
» croquera pas de celui-là; vas m'en que-
» rir tout à cette heure, & marche. Ah!
» malheureux, repliquoit cette femme,
» & à belles injures, me veux-tu ruiner
» avec tes enfans »? Sur ces entrefaites arrivent trois officiers de juſtice, qui viennent demander la taille, & à faute de payer, veulent faire enlever les meubles. La femme commence à crier après eux, auſſi fait le mari qui leur demande ce qu'ils ſont. « Nous ſommes gens de juſtice, di-
» ſent-ils —Comment, de juſtice! dit le
» mari, ceux qui ſont de juſtice doivent
» faire ceci & cela, & vous faites ceci &
» cela; je ne penſe point que vous ſoyez
» ce que vous dites ». Pendant ces diſputes la femme s'étoit ſaiſie d'un coffre ſur lequel elle s'étoit aſſiſe. On lui fit commandement de par le roi d'en faire l'ouverture; & après pluſieurs altercations on ouvre le coffre, d'où ſortent trois diables

qui emportent les trois officiers de justice, chacun le sien. Les magistrats, se prétendant insultés, firent arrêter les comédiens & les envoyerent en prison; mais ils furent mis dehors le même jour, par exprès commandement du roi, qui dit à ceux qui s'en plaignirent: « Qu'ils étoient des » sots: que s'il falloit parler d'intérêt, il » en avoit reçu plus qu'eux tous. Qu'il » avoit pardonné aux comédiens, & leur » pardonnoit de bon cœur, d'autant qu'ils » l'avoient fait rire voire jusqu'aux larmes ».

Il aimoit beaucoup à s'entretenir avec les personnes savantes, sur-tout avec celles qui étoient d'un esprit agréable & enjoué; ses conversations avec elles étoient spirituelles & amusantes. Il faisoit très-souvent des présens aux gens de lettres; mais il disoit, d'après son prédécesseur Charles IX, qui les aimoit aussi beaucoup, « qu'il » falloit les traiter comme les excellens » chevaux, qu'il faut bien entretenir, » mais ne les pas trop engraisser, parce » qu'après ils ne pouvoient ou ne vou» loient plus travailler ». Il récompensa

libéralement Pierre Mathieu, ſon hiſtoriographe, qu'il ſe fit un plaiſir d'inſtruire lui-même de ſes principales actions pour les tranſmettre à la poſtérité. Un jour un poëte pour ſe décharger de la taille à laquelle il ſe plaignoit d'avoir été imposé trop haut, lui préſenta un placet qui contenoit ces quatre vers :

Ce poëte n'a pas la maille :
Plaiſe, Sire, à Ta Majeſté,
Au lieu de le mettre à la taille,
De le mettre à la Charité.

Le roi lui fit donner une gratification.

Un des plaiſirs de ce prince étoit de s'écarter ſeul lorſqu'il étoit à la chaſſe, & de ſe mêler enſuite familiérement avec ceux qu'il rencontroit, ſoit dans les auberges ou dans d'autres lieux, afin d'apprendre ce qu'on diſoit de lui, mettant aſſez ordinairement la converſation ſur ſon chapitre, pour faire parler les gens ſans en être connu; ce qui lui étoit d'autant plus facile qu'il étoit toujours vêtu très-ſimplement. Cela lui attiroit quelque-

fois des aventures comiques, dont il se tiroit toujours avec esprit.

Un jour s'étant égaré, il pique au premier village, entre dans la meilleure hôtellerie & se met à table d'hôte avec plusieurs marchands sans être reconnu. Après avoir dîné il met le discours sur les affaires de l'état, du roi & de la cour: chacun dit son sentiment, on parle de sa conversion. Un marchand de bestiaux, qui étoit auprès de lui, dit: *Ne parlons point de cela, le caquè sent toujours le hareng.* Après cette parole le roi se leve, paie son écot & se met à la fenêtre. Aussitôt il voit quelques seigneurs qui venoient chercher à dîner dans ce village, il les appelle & les fait monter. Ceux qui avoient dîné avec le roi, le reconnurent aux respects que ces seigneurs lui rendoient: ils furent fort étonnés, & eussent bien voulu retenir ce qu'ils avoient dit. Le roi, sans leur témoigner de mécontentement des propos qu'ils avoient tenus, avant de sortir, frappa sur l'épaule du marchand, & lui dit seulement: *Bon homme, le caque sent toujours le hareng*

*en votre endroit & non pas au mien ; car vous avez encore du mauvais levain de la Ligue* (1).

L'auteur du Mercure François (2) rapporte un autre trait, dont il avoit été témoin. « La derniere fois, dit-il, que je le » vis passer, sans autre garde que lui sixiéme, au bac de Neuilly, dans lequel » il y avoit quantité de paysans, il se » fourra aussi-tôt parmi eux, & demandoit » à l'un une chose & à l'autre une autre. Il » en vit un qui avoit les cheveux blancs » & la barbe noire, auquel il s'attacha le » plus, & en voulut savoir de lui la rai- » son. Le paysan matois, faisoit de l'ignorant ; mais S. M. le pressant de répondre, » lui dit : *Sire, c'est que mes cheveux » sont de vingt ans plus vieux que ma » barbe.* A cette réponse, le roi se mit à » rire, & la trouva si heureuse, qu'il l'a » racontée depuis plusieurs fois ».

« Un autre jour S. M. (3) chassant vers

---

(1) Mercure François, tom. II, pag. 183.

(2) Année 1610, pag. 491.

(3) L'Etoile, dont j'ai pris ce récit, tom. III;

» Grosbois, se déroba de sa compagnie,
» comme il faisoit souvent, & vint seul à
» Creteil : y étant arrivé sur l'heure de
» dîner, affamé comme un chasseur, il
» entra dans une hôtellerie, où ayant
» trouvé l'hôtesse, lui demanda s'il n'y
» avoit rien pour dîner : elle répondit que
» non, & qu'il étoit venu trop tard. Mais
» à l'instant ayant avisé une brochée de
» rôt, il demanda pour qui donc étoit ce
» rôt-là. L'hôtesse lui dit que c'étoit pour
» des messieurs qui étoient en haut, &
» qu'elle pensoit que ce fussent des pro-
» cureurs. Le roi, qu'elle ne prenoit alors
» que pour un simple particulier, parce
» qu'il étoit seul, la pria de leur aller dire
» qu'il y avoit un honnête gentilhomme
» qui venoit d'arriver, qui étoit las &
» qui avoit faim, qu'il les prioit de lui
» donner un morceau de leur rôt pour
» de l'argent, ou qu'ils l'accommodassent
» du bout de leur table, & qu'il paieroit
» son écot. Ce qu'ils refuserent tout à

page 55, dit l'avoir appris d'un de ses amis, auquel le sieur de Vitry l'avoit raconté.

» plat, disant que pour le regard de leur
» rôt, il n'y en avoit pas trop pour eux ;
» & quant à dîner avec eux, ils avoient
» des affaires ensemble, & étoient bien
» aises d'être seuls. Le roi, ayant entendu
» cette réponse, demanda à l'hôtesse quel-
» que garçon pour envoyer lui querir com-
» pagnie. Lui ayant donné une piéce d'ar-
» gent, il l'envoya au sieur de Vitry qu'il
» lui désigna par un autre nom & par une
» grande casaque rouge qu'il portoit, &
» qu'étant là il lui dit qu'il vînt inconti-
» nent trouver le maître du grand cornet.
» Ce que le garçon ayant fait, & le sieur
» de Vitry ayant connu par son langage
» que c'étoit le roi, vint incontinent ac-
» compagné de huit ou dix autres, trou-
» ver S. M. Elle conta audit Vitry sa dé-
» convenue & la vilainie de ces procu-
» reurs, lui enchargea par même moyen
» de s'aller saisir d'eux, de les mener à
» Grosbois, & qu'étant là il ne faillît de
» les faire très-bien fouetter & étriller,
» pour leur apprendre à être une autre
» fois plus courtois à l'endroit des gentils-
» hommes. Ce que ledit sieur de Vitry fit
» fort

» fort bien & promptement exécuter, » nonobſtant toutes les raiſons, ſupplica» tions, remontrances & contredits de » meſſieurs les procureurs ».

D'Aubigné nous apprend que Henri avoit la vue extrêmement perçante & l'ouie monſtrueuſe, pour ſe ſervir de ſon expreſſion, & il en rapporte une preuve ſenſible. « Le roi, dit-il, étant couché à » la Garnache, en une grand'chambre » royale, & ſon lit, outre les rideaux or» dinaires, bordé d'un tour de lit de » groſſe bure; Frontenac & moi à l'autre » coin de la chambre en un lit qui étoit » fait de même. Comme nous drapions » notre maître, ayant mes levres ſur ſon » oreille pour ménager ma voix, lui, ré» pondoit ſouvent: *Que dis-tu ?* Le roi » répartit, ſourd que vous êtes, n'enten» dez-vous pas qu'il dit que je veux faire » pluſieurs gendres de ma ſœur. Nous en » fumes quittes pour lui dire qu'il dormît, » & que nous en avions bien d'autres à » dire à ſes dépens ».

Une autre réponſe aſſez ſemblable à celle-ci, eſt celle que le duc de Belle-

garde, premier gentilhomme de la chambre, fit à ce prince : étant tous deux couchés dans la même chambre, peu de tems après la mort de Henri III, Henri IV réveilla Bellegarde trois fois pendant la nuit, pour lui proposer de se défaire de quelques-unes de ses charges en faveur des personnes qu'il lui nommoit : « Je le veux » bien, Sire, lui répondit le grand-écuyer, » à la troisiéme fois ; mais, au nom de » Dieu, ne vous réveillez plus ».

Henri IV parloit & écrivoit d'une maniere simple, mais noble, ce qui annonçoit son caractere. Lorsqu'il vouloit travailler son style & quitter cette franchise qui lui étoit naturelle, il devenoit différent de lui même, & l'on ne reconnoissoit plus Henri IV. Cette lettre qu'il adresse à Elisabeth d'Angleterre, en est une preuve.

(1) Au bas il y a pour adresse :

« *A celle qui mérite un los immortel.*

» Je ne me promettois que cause d'éton-

(1) Manuscrit de la main de Henri IV, & communiqué à l'éditeur.

» nement, par la réponse que me feriez, » non pour l'estimer pleine de ce qu'il » faut mépriser ; mais de ce qui rend, » par très-juste admiration, les personnes » incapables de choses plus célestes que » humaines. Je n'ai été trompé qu'en » une, qui est que j'en ai plus trouvé » pour s'émerveiller de ce qui ne se peut, » ce me semble, comprendre en ame » terrestre, dont toutefois je loue Dieu, » m'ayant fait si heureux, qu'entre mes » mains soit, ce qui peut être desiré » pour la plus excellente & rare entre- » prise, que créature sût avoir prémé- » dité en sa pensée ; il paroît bien qu'en » vous les astres se sont délectés, il se » peut bien connoître que le ciel vous » a chérie & partagée de plus belles cou- » ronnes que toutes les terriennes ; & » que le Suprême a mis la main à l'œu- » vre, pour en faire le chef des esprits hu- » mains ; car qui me montrera discours si » bien poli, si bien lié, & plein de telles » démonstrations de ce qui seroit néces- » saire pour le gouvernement des empires » & monarchies, où vous deviez être pour

» commander, où votre si délicat & ex-
» quis entendement devoit avoir pris
» son séjour, qu'autre personne, auquel
» le ciel ait mis le sceptre en main. Tou-
» tefois il n'est rien qui doive tant être ex-
» cellent, que ce qui est dédié à celui de
» qui nos biens & nos maux dépendent.
» Je l'ai prou de fois oui dire; mais en
» vous, il est très-bien suivi & non en moi,
» à qui, pour le degré où je suis établi,
» je serois à desirer plein de telles con-
» ceptions & résolutions, dont, par votre
» lettre, vous entrez avec issues très-re-
» marquables d'honneur & de gloire,
» qu'ils ne vous servent seulement pour
» ce monde; mais en l'autre, dont j'en
» requers le dominateur de l'univers, &
» qu'il vous fasse vivre pour l'honneur
» & exaltation de son saint nom & de
» notre siecle.

» *Signé*, HENRI.

» De Poitiers, le 15eme jour de
» juillet ».

Le sonnet & les vers qui suivent sont adressés à madame de Montaigu.

On y a suivi l'orthographe de Henri IV.

## SONNET

*Fait par celui qui le vous envoye.*

Nous ne sommes pas nés pour avoir cette vie,
Seulement en soulas, en joye & en plaisir,
Et pour ne nous voir rien contre notre desir,
Vous le savez assez, sans que je vous le die,
Une joye quelquefois de tristesse est suivie,
Qui offusque le bien par un grand déplaisir;
Ne laissez pour cela à l'ennui vous saisir:
Vos ennemis auroient en effet leur envie,
Car Dieu qui voit nos cœurs, pour vous a combattu.
Il ne permet enfin que l'on vous fasse aucun tort,
A qui a, comme vous, dans le cœur la vertu;
En lui devez avoir votre plus grand confort;
Mais si vous desirez que je vous favorise,
N'épargnez point Henri, car il aime trop Lize.



Je ne sçai par où commencer
A louer votre grande beauté,
Car il n'est rien, ni n'a été
Que vous ne puissiez effacer.

Je ne vois rien plus aimable,
Ni qui les cœurs puiſſe enflâmer,
Tant que ces beaux yeux deſirables,
A moi qui meurt pour tant aimer,
Quelque choſe que Dieu ait faite,
Il n'a jamais rien fait de tel,
Que vous qui êtes ſi parfaite,
Au jugement de tout mortel.

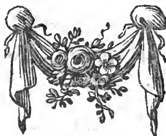
*Fin de l'Hiſtoire de Henri IV.*

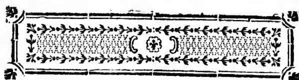




*A LA place de la comparaiſon de Henri IV avec Philippe, roi de Macédoine, que l'on trouve dans les précédentes éditions de cette Hiſtoire, on a cru faire plaiſir au lecteur de ſubſtituer l'Eloge de Henri IV, par M.* de la Harpe, *& celui du duc de Sully, qui a remporté le prix de l'Académie Françoiſe, en 1763, par M.* Thomas. *Le rapport qu'il y a entre l'hiſtoire de ce prince & celle de ſon miniſtre, doit faire regarder ces éloges comme l'abrégé & la récapitulation de la plus grande partie des faits que l'on aura lus dans la vie de Henri IV. D'ailleurs ces diſcours très-intéreſſants par la maniere dont ils ſont*

*écrits, le ſont encore davantage par le ſouvenir qu'ils rappellent des grandes actions de bonté, de tendreſſe & de valeur, d'un prince dont la mémoire ne s'éteindra jamais dans le cœur du peuple François, & qu'il voit avec plaiſir ſervir de modele au jeune monarque qui le gouverne.*





# ÉLOGE
## DE
# HENRI IV,
## ROI DE FRANCE:

*Par M.* DE LA HARPE, *de l'Académie Françoise.*

EN commençant l'éloge du meilleur des rois, osons dire même du meilleur des hommes, de Henri IV; la premiere idée qui se présente à l'esprit, c'est que tout semble épuisé sur ce sujet; qu'on ne peut dire sur ce prince que ce qu'ont dit nos peres, & ce que répéteront nos enfans. Eh! quelle ame, en effet, n'a pas été cent fois émue au récit de ses actions? Quel François n'a pas tressailli d'attendrissement au seul nom de Henri IV? Ce nom est dans toutes les bouches. Il nous a rendu plus précieux un monument (1)

(1) La Henriade de M. de Voltaire.

que lui a consacré le génie. Nos livres, nos entretiens, nos cœurs sont pleins de lui. Ses paroles ont été recueillies; elles ont retenti souvent aux oreilles de notre enfance, & l'amour qu'on a pour lui en a fait des proverbes populaires, qui sont la leçon des rois.

On ne peut donc rien ajouter à sa gloire; non, sans doute; & tout l'art de l'éloquence, cet art qui peut embellir le portrait d'un héros, est au dessous de l'ame d'un bon roi. Il est des termes pour l'admiration, ils manquent au sentiment & à l'amour. O Henri! l'on t'aime plus qu'on ne te louera jamais. Je raconterai ta vie: je ne connois point d'autre maniere de louer ce qui est grand. J'aurai le plaisir de mêler aussi mon hommage aux adorations publiques. Autant il est inutile pour ta mémoire, autant il est cher à mon ame; & si l'œil de la raison trouve à retrancher dans tous les panégyriques, tous les cœurs ajouteront au tien.

## PREMIERE PARTIE.

On a dit qu'il n'y avoit point d'éduca-

tion pour le génie. De cette vérité générale, il faut excepter les rois, dont ordinairement le plus difficile ouvrage eſt de réſiſter à leur éducation. Il ſemble que la maniere dont on éleve leur enfance ſoit faite pour ſervir d'excuſe à leur vie. Henri étoit né loin du trône qu'il devoit illuſtrer, loin de la pompe & de la molleſſe des cours ; & c'eſt aux princes à obſerver que celui qu'on leur propoſe pour modele ne fut pas élevé comme eux.

Les montagnes du Béarn furent ſon berceau; ſa nourriture fut groſſiere. Celui qui voulut dans la ſuite remplacer (1) le pain noir que mange le pauvre, par de meilleurs alimens, avoit mangé lui-même de ce pain noir dans ſes premieres années. Ses jeux étoient des exercices violens qui fortifioient ſon corps & ſon courage. Il n'étoit diſtingué des autres

(1) Je veux, diſoit-il, que le moindre payſan mette une poule dans ſon pot le dimanche. Il n'eſt point ſorti de plus belle parole de la bouche d'un roi, & cette parole vaut mieux que tous nos panégyriques.

enfans, ſes compagnons, que par ſa force & ſon agilité. Il bravoit les ſaiſons & voyoit de près l'indigence. Enfin lorſqu'une paix trompeuſe & funeſte l'attira à la cour de Charles IX, il avoit étudié l'art militaire ſous des héros tels que Condé & Coligny, & profité de leurs leçons, de leurs malheurs & de leurs fautes. Il n'avoit vu autour de lui que des mœurs ſéveres, des dangers, des combats, des guerriers vertueux, tels que la Noue & Mornay, & pas un flatteur.

Qu'un ſpectacle bien différent frappa ſes yeux au Louvre & dans Paris! Quelle cour! Un roi foible & furieux; une reine impérieuſe & cruelle, qui tourmentoit ſa vie & la France pour conſerver un pouvoir qu'elle déshonoroit; des princes du ſang aigris & aliénés; les fineſſes de la plus profonde politique mêlées à la groſſiéreté des vices les plus bas; le délire de la ſuperſtition & l'excès de la débauche; l'amour eſclave de l'intérêt & de l'ambition; la religion, prétexte des vengeances & des haines; les empoiſonnemens & les meurtres médités dans les fêtes & dans

les plaisirs; les artifices du caractere Italien remplaçant la loyauté Françoise; de tous côtes de grandes passions, de grands talens & de grands crimes; voilà ce que le jeune Bourbon vit dans cette cour, d'où la vertu venoit de sortir avec le chancelier de l'Hôpital.

La réforme changeoit alors la face de l'Europe; elle regnoit en Angleterre, où elle avoit tour-à-tour souffert & exercé la persécution; elle étoit reçue dans une partie du Nord; elle partageoit l'Allemagne; la moitié de ce grand corps Germanique l'avoit embrassée comme un bouclier contre l'avidité des pontifes & l'ambition des empereurs; plusieurs cantons Suisses l'avoient adoptée, parce que la maison d'Autriche l'avoit proscrite. Dans les Provinces-unies, où l'avarice & la tyrannie Espagnoles insultoient à l'humanité & à la raison, elle avoit paru faite pour venger l'une & l'autre: le bras de l'impitoyable duc d'Albe, étendu insolemment sur Anvers; le nom de l'inquisition, & ses bûchers allumés dans les deux mondes, avoient armé cent mille bras en faveur

des dogmes condamnés, & le trône du despotisme chanceloit dans le sang versé autour de lui. Le feu sombre & dévorant du fanatisme religieux s'étoit mêlé au feu sacré de la liberté. La race des Nassau attisoit l'un & l'autre; & les combats acharnés du désespoir contre la puissance, & de la pauvreté contre l'or, préparoient la naissance de cette étonnante république, qui n'a dû sa liberté qu'à son courage, & ses richesses qu'à son travail, & qui s'est défendue d'un bras contre la mer & de l'autre contre ses tyrans.

En France le calvinisme tour-à-tour combattu avec trop de rigueur, & ménagé avec trop de foiblesse, s'étoit enhardi par l'une & l'autre. Les défaites avoient redoublé sa constance, & les traités avoient accru son pouvoir. Henri élevé dans le sein de l'hérésie, mais toujours plein d'amour pour la France, avoit accepté avec joie une paix qui soulageoit les maux publics, & une alliance qui l'approchoit du trône. Hélas! il ignoroit les trames de Médicis. O jour marqué en traits de sang dans nos annales, & que

nos larmes ne peuvent effacer ! faut-il que de perfides étrangers ayent eu le pouvoir funeste d'armer le François contre le François (1) ! Faut-il que nous placions les images du crime à côté du tableau de la vertu ! Faut-il rappeller cette nuit épouvantable où le meurtre fut ordonné par un roi, commis par des prêtres & offert à Dieu ; où les signes de la religion portés dans les mêmes mains avec les instrumens de la mort ; le nom du Tout-puissant invoqué à la fois par les assassins & par les mourans ; les cris de la rage & de la terreur ; la fureur imbécille & superstitieuse s'acharnant sur des cadavres & trempant ses mains dans le sang, si elle n'avoit pu encore en répandre ; enfin, où toutes les scenes de carnage, de cruauté & de démence, variées & reproduites de toutes parts, formoient un spectacle digne de l'enfer, dont le seul récit nous fait frémir, & dont ne frémit pas

(1) Médicis, Birague & les Italiens qui avoient suivi la reine, furent les conseillers & les auteurs de la S. Barthelemi.

alors cette cour abominable, qui l'ordonna, & qui en rassasia ses regards.

Ange de la France, Ange qui présidez aux fortunes des rois : ah ! tandis que le sang de ce malheureux peuple coule sous vos yeux, veillez sur le héros naissant qui doit un jour fermer ses plaies : la nation n'est pas perdue, si vous le lui conservez. Que le glaive des meurtriers erre autour de lui sans l'atteindre. Hélas ! il l'atteindra trop tôt.

Echappé à la mort, mais la voyant sans cesse à ses côtés, captif dans une cour où il n'auroit dû paroître qu'en prince, c'est alors que Bourbon, à peine encore dans sa vingtiéme année, commence à faire connoître à ses ennemis tout le courage & le génie qu'ils auront un jour à combattre, & qu'ils sont dès ce moment obligés de respecter. Combien sa situation étoit pénible & délicate ! Il falloit conserver la dignité de son rang & sur-tout celle de son ame, devant Charles & Médicis, tous deux occupés sans cesse des moyens de l'affliger & de l'abaisser, éviter leurs piéges sans paroître les appercevoir, refuser

des soumissions à la tyrannie & des prétextes à la haine; mais rien n'est difficile à la vraie grandeur, son ascendant naturel la sert mieux que l'étude & l'artifice ne peuvent servir les autres hommes. Sa marche est fiere & rapide, & la politique qui ne peut la suivre, s'arrête & s'embarrasse dans des détours. Un jeune prince plein de franchise & d'honneur élude tous les efforts d'une cour consommée dans l'art de tromper. On ne l'engage pas dans une faute, on ne lui surprend pas un instant de foiblesse, il résiste même à la contagion des mauvaises mœurs. La sensibilité de son ame, en l'entraînant vers les passions, le défendoit contre les vices. Dans le chaos des intrigues, & parmi les dangers qui le menaçoient, parmi toutes ces ames foibles ou coupables, qui redoutoient le crime ou le méditoient, il gardoit cette gaieté vive, qualité d'une ame libre & pure. Des rapports de grandeur qui ne pouvoient tromper ses regards, l'avoient lié avec le célébre Guise, cet homme si extraordinaire qui commanda ses généraux & qui gouverna ses rois, qui

ne pouvoit pas obéir & qui auroit ſu regner ; que ſon caractere auroit rendu le bienfaiteur des peuples, ſi ſa deſtinée n'en avoit pas fait un chef de parti ; enfin qui étoit né avec une de ces ames ardentes & inquietes qui menacent le genre humain, & que la fortune place à côté des trônes qu'elle veut renverſer.

Cependant les orages grondent & ſe multiplient autour de Henri. L'audacieux Guiſe a déja enfanté cette Ligue funeſte, chef-d'œuvre de ſa politique, qui formoit un état dans l'état, & qui lui élevoit un trône au-deſſus du trône de ſon roi. L'indolent & malheureux Valois ſe trouve enchaîné lui-même à un parti qui menace ſa puiſſance, & qu'il n'oſe ni ne peut combattre. Il voit ſon ſujet marcher à grands pas vers le pouvoir ſuprême, & ce ſujet l'entraîne comme par la main, & le force à le ſuivre contre le ſeul vengeur de la France & des Bourbons. Le tyran de l'Eſpagne fournit encore des alimens à l'incendie. Ce deſpote atrabilaire qu'on a cru politique & qui n'étoit que faux, cet hypocrite ſombre & féroce, dé-

voré de fiel & nourri de ſang, dont le ſilence & les paroles faiſoient également trembler, dont le bourreau étoit le premier miniſtre, qui n'eut en partage que l'opprobre de la méchanceté, & qui n'en eut ni le ſuccès, ni le génie; qui ordonnoit des cruautés & qui fuyoit les batailles, dont la mort fut auſſi affreuſe que la vie; cet odieux Philippe ſecond fut l'ennemi le plus conſtant & le plus acharné du héros dont j'honore ici la mémoire, & je crois venger Henri IV & le genre humain, en gravant la ſentence de la poſtérité ſur la tombe d'un mauvais roi.

Environné de dangers, Henri recueille ſes forces & ſon courage. Il repouſſe les inſultes & les anathêmes de ce fier pontife, qui mépriſoit ſes alliés & qui eſtimoit ſes ennemis. Il défie Guiſe au combat, il pourſuit Joyeuſe. Plaines de Coutras, vous fûtes les témoins de ſes premiers triomphes, vous le vîtes arrêter le carnage, de ce même bras dont il avoit décidé la victoire; vous vîtes le plus aimable des vainqueurs entouré ſur le champ

de bataille de ses officiers & de ses captifs, que déja l'on ne distinguoit plus. Il va jouir d'une gloire encore plus pure : Valois qui auroit dû dispofer des forces de toute la France, ne trouve de ressource que chez un prince pauvre & proscrit ; mais ce proscrit c'étoit Bourbon. Ce nom déja grand dans l'Europe change la destinée. Les bons François se rassemblent en foule autour du héros protecteur d'un roi. Les villes ouvrent leurs portes, & la Ligue tremblante qui voit les drapeaux des deux princes devant les murs de Paris, ne peut arrêter tant de progrès que par un crime. Valois tombe sous les coups d'un traître, & la France reste désolée & sanglante entre Henri qui veut la recevoir dans ses bras, & les tyrans avides qui se disputent ses débris.

Que d'écueils s'élevent entre lui & le trône ! Peut-être n'est-on pas assez étonné qu'il ait pu les franchir. Qu'on se reporte dans le siecle où il vivoit, qu'on se représente de quel œil les peuples devoient voir un prince frappé des foudres de l'église, l'ennemi d'une religion aussi

ancienne que la monarchie, & affermie par une longue ſuite de rois qui en avoient été les ſoutiens; qu'on ſe perſuade bien que les hommes les plus vertueux du royaume, un Jeannin, un Villeroi & tant d'autres, ne pouvoient ni concevoir, ni ſouffrir qu'un roi de France ne fût pas enfant de l'égliſe, & l'on verra que quand il n'auroit eu que ce ſeul obſtacle à vaincre, cet obſtacle étoit terrible. Mais combien s'en préſentoit-il d'autres!

La moitié de la France dans les mains de la Ligue avec les tréſors de l'Eſpagne, Mayenne auſſi habile en intrigues que lent dans la guerre, ſuſcitant ſans ceſſe à l'héritier du trône de nouveaux ennemis & de nouveaux dangers; ce prince dénué d'argent & manquant quelquefois du néceſſaire, obligé de ſubſiſter de contributions qui répugnoient à ſon ame; obſervé par la méfiance des proteſtans & obſédé par les inſtances des catholiques, raſſurant à tous momens les uns ſur un changement qu'il falloit faire eſpérer aux autres; expoſé au choc continuel de leurs jalouſies réciproques, de leurs préten-

tions, de leurs complots & de leurs haînes; entouré d'armées nombreuſes & d'aſſaſſins aux gages de la Ligue; tel étoit l'état de Henri; telle étoit la carriere où la fortune l'avoit engagé. Rien ne le rebute, rien ne l'effraie. Il ſoutient la majeſté du trône contre ceux même dont il avoit beſoin pour s'y maintenir. Il refuſe aux grands aſſemblés des priviléges injurieux à la couronne & nuiſibles à l'état: mais ſa fermeté eſt mêlée de douceur, il ſemble que les refus perdent dans ſa bouche ce qu'ils ont de dur & d'affligeant; il ſait tourner à ſon gré ces eſprits fiers & indociles; & les prétentions de l'orgueil & de l'avidité cedent à la voix de la raiſon. Un autre, en de pareilles circonſtances, eut cru devoir tout promettre pour ne rien tenir, & ſe ſeroit avili d'abord par la foibleſſe, enſuite par l'infidélité; mais à ce prix Bourbon croiroit acheter la couronne trop cher, il ne veut point la déshonorer pour l'obtenir.

Dans la foule des traits extraordinaires qui caractériſent ſa vie, j'en remar-

que un qui paroîtra plus ſurprenant à meſure qu'il ſera plus médité. Il ne pouvoit payer ſes ſoldats. Ses officiers ſacrifioient les beſoins du luxe à l'honneur de le ſervir ; ils lui demandent au moins d'aller recueillir les fruits de leurs terres, & lui promettent de revoler ſous ſes enſeignes lorſqu'ils auront aſſuré leur ſubſiſtance ; il ne doute point de leur parole, comme ils n'ont jamais douté de la ſienne ; ils le quittent avec regret, & le rejoignent avec allégreſſe. Quelle armée ! & quel roi !

Un pouvoir qui n'a point de plus grand appui ſemble devoir n'être qu'un pouvoir précaire. Il eſt abſolu, il eſt ſacré dans la perſonne de Henri. La pauvreté, l'obéiſſance & la diſcipline regnent dans ſon camp. Le faſte, le déſordre & la diviſion regnent dans celui de Mayenne. Henri ne donne rien à ſes ſoldats, mais il eſt toujours à leur tête dans la mêlée. Il eſt le premier à cheval & le dernier dans ſa tente ; il les aime comme ſes enfans ; il fait panſer leurs bleſſures devant lui ; il partage avec eux le peu qu'il poſ-

ſede; ils ſavent que le Béarnois eſt pauvre, mais ils ſentent qu'il eſt bon. Il ne veut vivre que pour leur bonheur, ils mourront pour ſa défenſe. Quelle multitude pouvoit l'emporter ſur un petit nombre de pareils guerriers? C'eſt en vain que Mayenne, ſuivi de toutes ſes forces, l'inveſtit dans Arques; c'eſt en vain qu'il ſe vante de le précipiter dans la mer avec cette poignée d'hommes attachés à ſa fortune. Bourbon s'élance ſur la foule qui l'aſſiége, & je la vois diſperſée ſous ſes coups. Il ſoumet la Normandie auſſi rapidement qu'il l'avoit vaincue. Le bruit de tant d'exploits arrache enfin Mayenne des murs de Paris, où il cachoit la honte de ſa défaite; il va, malgré lui, expoſer le ſort de la Ligue & le ſien au haſard d'une journée, & les deſtins de la France l'entraînent dans les plaines d'Ivri.

François, quand vous liſez dans nos hiſtoires ces événemens à jamais célébrés dans la mémoire des hommes, de quel intérêt preſſant ils vous affectent encore! Quels vœux ardens vous formez en ſe-

cret & ſans y ſonger pour Henri IV & pour les ſiens ! Comme il eſt préſent à vos yeux ! Comme on admire ſa valeur impétueuſe ! Comme on tremble qu'elle ne lui ſoit funeſte ! Vous le ſuivez dans le combat ; vous voyez flotter ce panache blanc, ſignal de ralliement pour ſes guerriers & gage certain de leur triomphe ; vous l'entendez crier : *épargnez les François.* Dans ces inſtans terribles, où la confuſion, le bruit & le carnage, la vue de la mort & des bleſſures plus affreuſes qu'elle, inſpirent à l'ame une fureur involontaire & une ivreſſe de ſang ; où le cri de la victoire étouffe ſi aiſément le cri de l'humanité ; où l'on aime à ſe venger ſur les vaincus, du péril que l'on vient de courir, & à donner le trépas que l'on vient d'éviter ; c'eſt dans ces inſtans qu'il ne ſort de la bouche de Henri que des paroles de graces & de clémence ; plus ſes ennemis ſont acharnés à le perdre, plus il s'obſtine à leur pardonner ; ils ſe débattent en vain, il n'échapperont ni à ſon bras, ni à ſa bonté.

Il vole vers Paris. Les enfans de Cal-

vin, la mémoire encore pleine des massacres ordonnés par Médicis, brûloient de venger le meurtre par le meurtre, & leurs cris demandoient l'assaut. C'est dans l'enceinte de ces murs qu'habitent ses plus cruels ennemis; c'est-là que s'est retiré Mayenne, qui ose y usurper le rang d'un souverain; c'est-là que la rage insolente des Seize traîne au supplice les ministres des loix; que l'orgueilleux Espagnol fait entendre les ordres de Philippe; que le légat de Rome fait retentir toutes les chaires des anathêmes lancés contre le légitime successeur des Valois. Paris est le seul asyle de tous ces soutiens de la Ligue armés contre Bourbon: sa vengeance peut les y atteindre & les frapper; mais son peuple est autour d'eux, il s'arrête; il sait que rien ne résiste aux besoins de la nature; c'est par-là qu'il croit dompter cette ville rébelle; il n'attend que le moment où le repentir lui tendra des bras supplians, les siens sont prêts à s'ouvrir. Tu te trompes, Henri, tu ne connois pas le fanatisme, il est trop loin de ton ame; tu vas voir ces malheureux citoyens pré-

férer les tourmens d'une mort lente & cruelle, à la vie qu'ils recevroient de toi; tu vas voir cet imbécille troupeau, conduit par des tigres, se nourrir de l'herbe des champs & chercher dans les tombeaux les restes des morts. Tu n'avois pas prévu cette démence forcenée. Ton ame est déchirée au récit de tant d'horreurs. Tu pleures, ô Bourbon! tu pleures, & les monstres qui gouvernent cette multitude aveugle & déplorable s'applaudissent de leur funeste triomphe. Ils comptent les victimes qu'ils immolent; ils égorgent ce que tu voudrois sauver. Voilà leur victoire; elle est digne d'eux. Va, ce peuple ne te hait pas. S'il pouvoit te connoître, te voir, t'entendre, il seroit à tes genoux; mais il ne connoît, ne voit, n'entend que les séducteurs hypocrites qui l'exhortent à supporter des maux qu'ils ne partagent point; & tandis que tu t'attendris sur le sort de ces infortunés, ils meurent convaincus que c'est sur toi que le ciel vengera leur trépas.

Mais Henri a résolu de les arracher à leur perte. Ils ne veulent pas céder à sa

bonté, il va céder à leur fureur; il ne peut les soumettre, il va les nourrir. Il ne songe plus à être leur maître, il lui suffit d'être leur sauveur. La politique cruelle combat la pitié généreuse. On lui fait sentir tout le danger où il s'expose, s'il ne profite pas de cet instant décisif, s'il laisse respirer les assiégés : Farnese, le redoutable Farnese peut s'avancer enfin avec les troupes Espagnoles & ranimer la Ligue expirante : la guerre va se prolonger encore, & l'on peut perdre le fruit de tant de fatigues, de combats & de travaux. Ces raisons sont frappantes, Henri en connoît toute la force; mais son cœur les détruit toutes, c'est son cœur qui le decide. Ce n'est plus la voix de ses conseillers qu'il entend, c'est le cri lamentable que poussent ces malheureux que la faim dévore; ce cri souleve ses entrailles. Répétons ici, redisons cent fois, & que la derniere postérité redise encore après nous, les paroles sublimes que la pitié lui arrache. L'art des historiens ne les a point inventées, ne les a point ornées comme tant d'autres que l'imagina-

tion & la flatterie prêtent aux rois. Elles ſont ſorties de ſon ame, & l'admiration les a recueillies; elles ſont ſacrées comme les paroles que prononceroit l'éternel s'il daignoit ſe faire entendre aux hommes. « Ah! diſoit-il, je ne m'étonne pas que » les chefs de la Ligue, que les Eſpagnols » aient ſi peu de compaſſion de ces pau- » vres gens-là; ils n'en ſont que les » tyrans: mais moi, je ſuis leur pere & » leur roi, je leur veux tendre les bras ».

C'eſt ici que je le trouve plus grand que dans Coutras & dans Ivri. C'eſt ici qu'il ſe montre ſupérieur à tous les héros. Il annonce dès cette heure tous les prodiges de ſon regne; que ne fera-t-il point pour ſes ſujets fideles, après ce qu'il vient de faire pour ſes ſujets révoltés! Que Farneſe lui arrache à préſent une conquête qu'il a voulu perdre; qu'avec des troupes fraîches & nombreuſes il force une armée foible & conſumée par un long ſiége à s'éloigner de ces murs qu'elle a pu foudroyer; qu'on admire la marche & les opérations ſavantes de ce fameux Eſpagnol: c'eſt Henri que j'admire. Qu'il ſe

console du revers qu'il vient d'éprouver. Paris lui échappe, il est vrai, mais la gloire immortelle de l'avoir sauvé ne lui peut échapper jamais; il ne s'est pas rendu maître des murs, mais il l'est de tous les cœurs; il y a détruit le noir levain de la Ligue, & n'y a laissé que le sentiment de ses bienfaits; & j'aime mieux voir dans ces murailles cette multitude qui ne doit le jour qu'à lui, que de voir des remparts écrasés, fumans encore de sa foudre ou des flots du sang qu'il auroit versé.

Tant de vertus doit à la fin commander à la fortune. Les ennemis de Bourbon le servent par leurs divisions & leurs querelles, & de grands capitaines formés sous lui le servent par leurs exploits. Turenne, Biron, Lesdiguieres lui soumettent une partie de la France. Lui-même voit fuir enfin ce superbe Espagnol qui lui avoit enlevé Paris; & la retraite mémorable de Farnese, en illustrant les talens du vaincu, est encore un hommage de plus à ceux du vainqueur. Philippe, Mayenne, Nemours, les Seize, le pontife ne s'accordent en rien que dans leur haine pour

Henri ; & cette haine devient bientôt impuiſſante. Un fantôme de roi qu'on a voulu lui oppoſer a diſparu comme une ombre. L'égliſe elle-même ouvre ſon ſein au grand Henri. C'eſt dans ſes mains qu'il jure d'être fidele & orthodoxe. Il avoit juré à Dieu d'être le pere de la France. Les Seize ſont punis. L'Eſpagnol confondu pleure la perte de ſon or & ſes vains artifices. Mayenne reçoit ſon pardon. La Ligue s'évanouit, & le grand homme eſt roi.

## SECONDE PARTIE.

Le plus beau préſent que le ciel puiſſe faire aux hommes, c'eſt d'unir ſous le diadême le génie & la vertu. Henri jette un coup-d'œil ſur les maux innombrables dont la France eſt accablée. Il les ſent & il en voit le remede; mais avant de les guérir, il faut d'abord écarter l'étranger qui envenime & déchire les bleſſures du royaume.

L'infatigable Eſpagnol eſt le fléau qu'il faut détruire. Il vient de redoubler ſes efforts, ſes armées inondent nos pro-

vinces & la trahiſon lui livre nos places. Henri vole au-devant des ennemis, ſa valeur l'emporte juſques dans leurs rangs. Il oublie un moment qu'il eſt roi pour n'être encore que ſoldat; mais dix-huit mille hommes fuyant devant quinze cens, nos frontieres délivrées, nos villes repriſes, juſtifient cette héroïque imprudence, & peut-être ne faut-il pas moins pour qu'on puiſſe pardonner à Henri IV d'avoir expoſé ſes jours.

Nous avons aſſez admiré le guerrier; je me hâte de conſidérer le monarque; & dans mon impatience je paſſe une foule d'événemens. Je paſſe Amiens arraché l'épée à la main, ſous les yeux d'une armée ennemie, aux Eſpagnols, qui ne le devoient qu'à la fraude & à la ſurpriſe; Mercœur & les Bretons humiliés & ſoumis; le duc de Savoie forcé de contenir ſon avidité inquiete dans l'enceinte de ſes montagnes; & enfin le traité glorieux de Vervins, époque du bonheur de la France. La paix, objet des vœux de l'Europe fatiguée, eſt affermie de toutes parts, Henri IV eſt tout entier à ſes ſujets.

C'étoit pour l'intérêt de ſon peuple qu'il avoit hâté la paix, & déſarmé ſon bras au milieu de ſes conquêtes; exemple qui n'a été ſuivi qu'une fois par un de ſes ſucceſſeurs, qui a mérité de lui reſſembler. A peine le traité eſt-il ſigné, que l'exemption des charges publiques pour cette année, eſt annoncée dans tout le royaume; & cet édit de bienfaiſance, le premier de cette eſpece qui depuis long-tems fût émané du Louvre, parut expier tous ces édits de rapines & ces ordres de barbarie, fruits exécrables de l'ambition de Médicis & de l'avarice des favoris.

Ce n'étoit-là que le prélude de ce grand ouvrage d'une réforme univerſelle, devenue ſi néceſſaire à l'état, & dont le deſſein agitoit dès long-tems l'ame vraiment royale de Henri. Tous les abus, tous les maux découloient d'une ſource unique, du déſordre des finances. L'avidité des traitans & des receveurs ſe déroboit ſous tant d'artifices, & prenoit tant de formes diverſes, qu'il ſembloit impoſſible d'enchaîner ce protée, & de lui arracher

ſon ſecret. Les malheureux qui en étoient les victimes, ſe ſentoient frappés d'un glaive inviſible. Comment percer un impénétrable nuage formé & groſſi par les longues tempêtes qui avoient ébranlé le royaume? Il falloit un miniſtre qui ne fût ni corrompu, ni corruptible; qui préférât la France à lui-même, & qui aimât mieux des ennemis que des complices. Un tel homme devoit ſe trouver auprès de Henri IV. Sully étoit né avec un amour invincible de l'ordre & de l'équité, & avec cette paſſion du bien public, le tourment des ames vertueuſes; le courage d'eſprit étoit porté dans lui au degré où il reſſemble à l'opiniâtreté; mais il ne s'obſtinoit que pour la juſtice. Chez lui nul pervers ne pouvoit eſpérer de pitié; mais nul honnête homme ne devoit craindre l'oppreſſion. Son adminiſtration ſévere avoit rendu ſes mœurs dures. Accoutumé à juger les hommes, il n'en careſſoit aucun, pas même ſon maître. Le travail, le devoir, l'exactitude, l'intégrité, tout lui étoit facile, excepté le talent de plaire. Toujours armé de la vérité, il la

préſentoit au-devant de lui comme l'égide de Minerve; elle inſpiroit la terreur. Il démentit la maxime générale, qu'il faut ſe rendre agréable aux hommes pour obtenir le droit de leur être utile. Sa fortune eſt plus étonnante encore que ſon génie. De tous les rois du monde, il n'y avoit peut-être que Henri IV qui pût employer Sully.

Mais en choiſiſſant un miniſtre, il ne ſe crut pas diſpenſé d'être roi. Ses travaux le rendirent capable de juger, ou même d'éclairer ceux qui le ſervoient. Son eſprit ardent & élevé, occupé des affaires de l'Europe, ne dédaignoit pas les moindres détails. Perſuadé que rien n'eſt plus honteux pour un ſouverain que de pouvoir être aiſément trompé, il vouloit être inſtruit de tout, & il l'étoit. Il avoit ſans ceſſe devant les yeux un état de ſes finances attaché aux murs de ſon cabinet; il y reportoit plus ſouvent ſes regards, que ſur les tableaux de ſes exploits & de ſa gloire; rien n'échappoit à ſon coup-d'œil. L'amour qu'il avoit pour ſon peuple, lui rendoit également

faciles tous les travaux & tous les sacrifices. La magnificence dispendieuse de sa cour lui parut une insulte à la misere publique; il sentit combien dans de pareilles conjonctures il seroit difficile à la puissance de se justifier devant le malheur; il sentit que c'étoit à lui de donner l'exemple. Toutes les superfluités furent retranchées. Sa table étoit frugale avec dignité. Son habillement étoit simple; & c'est ainsi qu'il combattoit le luxe, cet enfant de l'orgueil qui ne devroit habiter qu'avec l'opulence, & qui souvent pour lui ressembler, souffre en secret la pauvreté. Il renvoyoit dans leurs terres tous ceux de sa cour qu'aucun service n'y attachoit, & qui consumoient leur fortune en attendant des graces. Le meilleur moyen pour en obtenir de lui étoit de se rendre utile à ses vassaux, & d'améliorer son héritage. Jaloux du plus beau droit de la couronne, il ne permit jamais que ses ministres disposassent de ses dons, il vouloit les dispenser lui-même. Il ne vouloit pas qu'il y eût rien d'intermédiaire entre le maître qui récompense, & le sujet qui

reçoit. Il croyoit ne pouvoir trop ſerrer ce lien de bienfaits & de reconnoiſſance qui honore le citoyen, & qui ajoute à la grandeur du prince. Il avoit applani le chemin du trône; & le regne des favoris étoit paſſé; Sully lui-même, ſûr d'avoir ſon aveu ſur les opérations du miniſtere, n'eut pas oſé le prévenir. L'amitié de Henri étoit vraie, elle étoit tendre, mais jamais foible; & l'une de ſes qualités diſtinctives étoit cette volonté ferme qui manque à tant d'hommes, & qui ne peut être ſuppléée dans ceux qui gouvernent. Ouvrez l'hiſtoire, la plûpart des rois ont paſſé leur vie à jouir, à accorder, à croire; preſque tous ont oublié les deux principales fonctions du trône, vouloir & juger.

O! moment plus doux peut-être pour Henri, que celui où il ſe vit poſſeſſeur de ſon royaume! Moment bien mérité, où ſon ame paternelle fut remplie toute entiere du plaiſir de voir ſes ſujets heureux, & heureux par lui! où il arracha à ſes ennemis un aveu auſſi flatteur pour lui, que déſeſpérant pour eux! Ces mê-

mes Espagnols qui avoient tant désolé la France, y promenent leurs regards, & avouent devant lui qu'ils ne la reconnoissent plus. Par-tout la confusion & l'indigence ont disparu; l'ordre & l'aisance les ont remplacées. Les travaux sont libres & tranquilles; nulle crainte ne les rallentit, nulle vexation ne les décourage. La terre est riche & cultivée, les campagnes sont riantes, & l'on voit la douce sérénité sur le front hâlé du laboureur. Il paie gaiement au prince qui assure sa félicité, un impôt dont il ne se sent point surchargé, & qu'il sait devoir être porté par une voie sûre jusqu'au trésor de l'état. Il est aussi satisfait de contribuer au bien public, qu'il seroit indigné de voir des exacteurs s'enrichir de ses dépouilles. La perception des tributs n'est plus ni compliquée, ni onéreuse; elle est l'ouvrage de Sully. Toutes les grandes machines sont simples. Les yeux perçans du ministre veillent du fond de la capitale jusques sur le dernier village; l'industrie se ranime & les manufactures s'élevent. Henri lui-même parcourt ses provinces; la justice & la

bonté font avec lui. Il réprime l'ufure qui feint de fecourir le malheur pour le rendre irrémédiable. Les grands chemins font réparés par fes foins, & la fûreté y eft rétablie; il purge la furface de fon royaume d'une foule d'hommes oififs & vagabonds; il les arrache à l'oifiveté, qui dans un état eft prefque auffi funefte que les crimes; il ne veut point qu'il y ait dans le fien des bras inutiles. Enfin riche de l'opulence de fes fujets, toutes les dettes publiques acquittées, il fe voit à portée d'entreprendre ces grands travaux (1) dont nous jouiffons aujourd'hui, & qui fubfiftent pour la poftérité; il joint par des canaux ces rivieres bienfaifantes qui portent d'une province à l'autre les richeffes du fol & les productions des arts, & qui les multiplient par les avantages réciproques du commerce & de l'induftrie.

Au milieu de ces occupations renfermées dans l'intérieur de fes états, il foutient chez l'étranger les droits de fa

(1) Le canal de Briare.

grandeur ; il rend à sa couronne le lustre que cinquante ans de malheurs & de discordes sembloient avoir obscurci. Arbitre des peuples, il termine les différends entre Venise & Rome. Cette cour orgueilleuse, accoutumée depuis si long-tems à juger les souverains, prend elle-même pour juge celui qu'elle avoit eu la hardiesse de condamner, & le bonheur de pouvoir absoudre. Il dicte des loix à l'artificieux duc de Savoie, qui à force de délais & de soumissions trompeuses, croyoit éluder le traité de Vervins; il le force de consentir à un échange (1) dont les avantages semblent assurés pour toujours, & qui a reculé de trente lieues les frontieres de la France. Il protege ces Hollandois intrépides, qui avoient combattu pour leur liberté, comme lui pour son royaume; il se déclare leur allié, & cette démarche éclatante établit enfin leur indépendance absolue, que l'Espagnol re-

(1) Celui du marquisat de Saluces contre la Bresse, le Bugey, le Val-Romey, le pays de Gex, &c.

connoît en frémiſſant, & qui donne à Henri le double plaiſir de ſervir l'opprimé en ſe vengeant d'un ennemi. Il prétend plus, & les tréſors de l'état arrachés aux brigands publics qui oſoient les ravir, & accumulés par les mains économes de Sully, ſont dans celles du monarque des armes puiſſantes capables de porter un coup mortel à ce grand corps de la monarchie Eſpagnole, déja démembré, dénué de ſubſtance, affoibli par ſes accroiſſemens comme par ſes pertes, & dont rien ne déguiſoit la langueur, qu'un orgueil qui n'avoit plus de titres, & les reſtes d'un grand nom.

Mais des ennemis plus à craindre que l'Eſpagnol, s'uniſſent contre lui; ces courtiſans avides, qui ſous le regne précédent ne regardoient le prince que comme une idole faite pour enrichir ceux qui l'encenſent; ces dangereux calculateurs dont les talens ruineux & funeſtes étoient devenus inutiles; tous ces hommes qui, répandus autour du trône, ne s'occupoient qu'à détourner & tarir ce fleuve d'or qui de toutes les parties du royaume coule

vers le palais des rois, voyoient avec douleur l'union constante d'un prince & d'un ministre dont il n'y avoit rien à espérer qu'en se rendant utile, ce qui n'est pas si aisé que d'être ambitieux. La France étoit heureuse, & ces hommes frémissoient de rage: dans une société bien gouvernée, il n'y a que les méchans de malheureux. Leurs efforts pour perdre Sully avoient échoué vingt fois; mais la haine & l'intérêt ne se rebutent point; à force de manœuvres & d'artifices ils parviennent à couvrir leurs imputations d'une couleur de vraisemblance. On a beau dire que le mensonge ne peut emprunter les traits de la vérité, il faut bien qu'il lui ressemble beaucoup, sans cela il ne seroit pas si redoutable. Henri lui-même, qu'il étoit aussi difficile de tromper que de vaincre, Henri est ébranlé. Le soupçon se glisse dans son cœur; le soupçon, cette plaie de l'ame que tout empoisonne, que tout agrandit, dont la cicatrice reste toujours douloureuse, & qui se rouvre si aisément après qu'elle a été fermée. Henri craint de s'être trompé

dans ſon choix & dans ſon amitié; il ſouffre, il travaille toujours avec ſon miniſtre, mais il ne parle plus à ſon ami. Sully voit tout & ſe tait; la cour obſerve & attend les événemens. On voit ſur quelques viſages le ſourire de l'envie qui eſpere, ſur d'autres la joie inſolente de la méchanceté qui s'applaudit; ſur tous la curioſité & l'inquiétude. Le viſage de Sully ne change point; ſa retraite, que ſes ennemis auroient appellée ſa diſgrace, & qui n'eut été que celle de la France, ſembloit aſſurée, il ne faiſoit rien pour la prévenir. Mais Henri ne peut réſiſter plus longtems à ſon agitation; S. M. R. rompit le ſilence, quand la vertu le gardoit encore. Ce n'eſt point un juge qui interroge, c'eſt un ami qui s'épanche. Quel entretien que celui de ces deux grandes ames que l'on a voulu éloigner, qui ſe rapprochent comme par une pente invincible, & qui ſe reconnoiſſent toutes deux à leur premier ſentiment! Henri IV avoit douté de Sully, mais Sully n'a jamais douté de ſon roi. La ſécurité & peut-être la fierté d'un cœur pur avoient fermé ſa bouche; la

reconnoiſſance le précipite aux genoux du prince à la vue des courtiſans. Mais ce tranſport ſi noble peut reſſembler à l'humiliation d'un coupable. Henri craint qu'on ne faſſe un ſecond outrage à l'innocence : *Relevez-vous*, s'écrie-t-il, *relevez-vous ; ils vont croire que je vous pardonne.*

Mais ſi les ennemis de Sully étoient confondus, tous ceux de Henri n'étoient pas déſarmés. Il ſemble que l'eſprit de rébellion, de complots & d'intrigues, ſoit une fiévre obſtinée, une fureur épidémique, qui ne s'appaiſe qu'après de fréquens accès ! Le fanatiſme fermentoit encore dans quelques ames foibles & atroces, & l'ambition née des guerres civiles égaroit des eſprits inquiets, pleins d'illuſions, de projets & d'eſpérance. Henri, parmi tant de conſpirations qu'il avoit étouffées, n'avoit puni qu'une fois, encore après avoir preſſé le coupable de mériter ſa grace, avec autant d'inſtances que ce même coupable en auroit pu employer pour l'obtenir. En butte à tout moment au glaive des aſſaſſins, il

leur avoit échappé. Mais tant d'attentats contre ſa perſonne avoient frappé profondément ſon ame. Tant d'ingratitude & de perfidie le pénétroit d'une horreur involontaire : *Mon ami*, diſoit-il à Sully, *ils me tueront*. Quel mot ! Ah ! qu'un monſtre, qu'un Néron, arrêtant ſes regards ſur lui & ſur les hommes, ſe diſe : *Ils me tueront* ; que ſa conſcience lui répete : *Ils te tueront* ; & que ce mot terrible retentiſſe autour de ſon ame, lorſqu'il ſort de ſon lit avec le projet du crime, & lorſqu'il y entre avec les remords, rien n'eſt plus juſte, & l'humanité eſt vengée. Mais c'eſt Henri qui a prononcé ce mot ; Henri qui ajoutoit : *Que deviendra ce pauvre peuple ?* Hélas ! parmi ce même peuple devoit ſe trouver le monſtre qui le ravit à la France. Et cette vie ſi glorieuſe & ſi chere, illuſtrée par tant de victoires, conſacrée par tant de bienfaits, fut la proie du plus vil des humains. O François qu'il a tant aimés ! vieillards qui avez été les témoins de ſon regne ! enfans qui auriez vécu ſes ſujets ! habitans des campagnes, vous qu'il ſe

plaisoit à entretenir sous vos cabanes ; & vous qui l'approchant de plus près, avez dû le chérir davantage, pleurez le bon roi ; mais en le pleurant, songez que c'est le fanatisme qui l'a frappé ; c'est le plus grand de ses forfaits, faut-il que ce ne soit pas le dernier !

Et que pourroit-on reprocher à sa mémoire ? Que pourroit dire contre lui cette voix redoutable qu'on ne distingue pas, au bruit des éloges, des applaudissemens, des acclamations de la cour ; mais qui se fait entendre dans l'étendue des âges & dans le long silence des tombeaux ? Osera-t-on lui faire un crime d'avoir ouvert son cœur aux impressions de la tendresse & au pouvoir de la beauté ? Mais si jamais le plaisir n'a pu l'arracher à son devoir ; si jamais un regard de l'amour n'a balancé la voix de la justice ; s'il a su résister à la séduction en cédant à la sensibilité, osez-vous l'accuser encore ? Quand les foiblesses ne ternissent pas les grandes actions, les grandes actions font oublier les foiblesses.

O Henri ! si de la demeure des bons

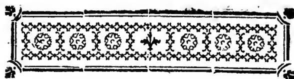
rois, tu jettes quelques regards ſur ces humains ſi difficiles à conduire, & ſi aiſés à égarer ; ſi les ſentimens de nos ames peuvent encore affecter la tienne, combien n'as-tu pas dû jouir de cet hommage univerſel que l'on vient de rendre à ta mémoire ? Elles s'ouvrent ces tombes auguſtes (1) où repoſent tant de princes & de ſouverains, & le peuple court en foule contempler ce qui reſte de ſes maîtres : il paſſe près de ces grandeurs détruites ; mais un cri général, un tranſport unanime le raſſemble autour de toi. Hommes de toute condition, de tout âge, tous n'ont qu'un ſentiment & qu'une parole : *Où eſt Henri IV ?* Et ce nom répété par toutes les bouches, roule dans ces profondeurs ténébreuſes. Le tems a dévoré les vains ornemens qui couvroient ta cendre ; mais c'eſt elle que l'on révere, que l'on s'empreſſe de toucher ; il ſemble que ton eſprit l'anime encore. Ce cercueil défiguré eſt couvert de baiſers & de larmes ; on diroit que toutes ces ombres royales ont

(1) Le tombeau de S. Denis.

disparu devant toi, & que la tienne seule remplit cet asyle de la mort; c'est que l'on juge la gloire & qu'on aime la bonté. Rois, conquérans, héros, voyez les pleurs d'attendrissement qui coulent sur cette tombe; celui qu'elle renferme n'en a jamais fait verser d'autres; déposez à ses pieds vos palmes & vos trophées! Philosophes, législateurs, venez y déposer vos ouvrages; son exemple peut bien plus que vous! Hommes de toutes les nations, pleurez de ne l'avoir pas eu pour maître! Si les vôtres lui ressemblent, ils voudront mériter de telles larmes; s'ils ne lui ressemblent pas, ils ne sauront pas même si vous pleurez.

*Fin de l'Eloge de Henri IV.*

ELOGE



# ÉLOGE

## DE MAXIMILIEN

## DE BÉTHUNE,

## DUC DE SULLY,

*Par M. Thomas, de l'Académie Françoise.*

UNE triste & honteuse expérience atteste à tous les siecles & à tous les pays, que le genre humain est injuste envers les grands hommes qu'il a sous ses yeux. Nous ne pardonnons pas à ceux qui nous humilient. Tout ce qui est grand, accable notre foiblesse. La postérité plus juste dépouille ce caractere. Un tombeau met un intervalle immense entre l'homme qui juge, & celui qui est jugé. C'est-là que l'envie se taît, que les persécutions cessent, que les petits intérêts s'évanouissent. Les passions, comme un limon grossier, se déposent insensiblement en roulant à tra-

vers les ſiecles, & la vérité ſurnage. A meſure que la poſtérité a imprimé ſes pas ſur les cendres de Sully, la gloire de ce grand homme a été plus reconnue. On a mieux vu le bien qu'il a fait, lorſqu'on a ceſſé d'en jouir : on a plus admiré ſes reſſources, lorſqu'on a eu les mêmes beſoins. Sa réputation foible d'abord & incertaine eſt devenue ce qu'elle devoit être, ſemblable à ces arbres vigoureux qui naiſſent au milieu des orages, s'élevent avec lenteur, ſe fortifient par les ſecouſſes, & s'affermiſſent par le tems. Ainſi, pour louer ce grand homme, je n'aurai beſoin que d'écouter la renommée. La voix des ſiecles & des nations me dictera ce que je dois écrire.

Malheur à l'écrivain qui fait de l'art de penſer un trafic infame de flatterie! Ce n'eſt point ici l'éloge d'un homme; c'eſt une leçon pour les états & pour l'humanité entiere. Mais ſur-tout, s'il y avoit un pays ſur la terre où les déſordres & les malheurs fuſſent les mêmes, où les abus fuſſent changés en loix, les mœurs corrompues par l'aviliſſement des ames, les

ressorts de l'état relâchés par la mollesse, ce seroit pour ce pays que j'écrirois. En développant les talens de Sully, je montrerois de grandes ressources; en peignant ses vertus, j'offrirois un grand exemple.

Je n'ignore point qu'il y a des tems malheureux où la sainte image de la vertu ne paroît plus qu'un fantôme menaçant, & où celui qui ose la louer, est regardé comme l'ennemi de son siecle : mais je serois indigne de parler de Sully, si cette basse crainte pouvoit m'arrêter. Ayons du moins le courage de bien dire, dans un siecle où si peu d'hommes ont le courage de bien faire. Les hommes vertueux m'en sauront gré; & l'indignation du vice sera encore un nouvel éloge pour moi.

Vous ne serez point séparé de cet éloge, ô vous, tendre ami de Sully, vous le plus grand des rois & le meilleur des maîtres, vous dont un citoyen ne peut prononcer le nom sans attendrissement. Ah! si vos cendres pouvoient se ranimer, vous peindriez vous-même Sully avec cette éloquence simple & guerriere qui

vous étoit propre ; & Sully feroit mieux loué fans doute qu'il ne pourra l'être par les plus grands orateurs.

## PREMIERE PARTIE.

Le moindre des mérites de Sully, fut d'être d'une naiffance illuftre. Il tenoit d'un côté à la maifon d'Autriche, de l'autre à l'augufte maifon de France. C'en étoit affez pour corrompre une ame foible. La fienne ne trouva dans cet heureux hafard que des motifs de grandeur. IL y puifa cet orgueil généreux qui s'indigne des baffeffes, & qui s'élance à la gloire par la vertu. La fortune lui accorda un nouvel avantage pour devenir grand ; car il étoit pauvre. Tandis qu'il étoit élevé à Rofny dans toute l'auftérité des mœurs antiques, déja croiffoit dans les montagnes & parmi les rochers du Béarn, cet autre enfant deftiné à conquérir & à gouverner la France. Le ciel devoit les unir un jour pour le bonheur de l'état : cependant ils étoient encore foibles, & le fang couloit autour d'eux. Quatre ba-

tallles (1) où les François s'égorgerent, servirent d'époque à l'enfance de Sully. De plus grands maux se préparoient encore. Oh! quelle main pourra effacer du souvenir de la postérité ce jour qui fut suivi de vingt-six ans de carnage & d'horreur, ce jour où la férocité du fanatisme changea un peuple doux en un peuple de meurtriers, & où, d'un bout de la France à l'autre, les autels furent inondés du sang des hommes! Je te rends graces, ô ciel, de ce que Henri IV & Sully ne périrent pas dans cette journée. La mort de ces deux hommes seuls eut été plus funeste à l'état que celle des soixante-dix mille citoyens qui furent égorgés.

L'éducation de Sully fut interrompue par ces affreux revers. Il se vit obligé de renoncer à l'étude des langues : mais l'histoire, en lui mettant sous les yeux la vie des grands hommes, lui fit sentir qu'il

(1) Celle de Dreux en 1562, celle de Saint-Denis en 1567, celles de Jarnac & de Montcontour en 1569.

étoit né pour les imiter. Les mathématiques accoutumerent son esprit à ces combinaisons justes & rapides qui forment le guerrier & l'homme d'état. Son siecle même l'instruisit. Les fureurs religieuses dont il fut le témoin, & presque la victime, lui inspirerent l'horreur du fanatisme. Le saccagement des villes & des campagnes réveilla dans son cœur l'humanité. La faim, la soif, les périls & les travaux belliqueux formerent son courage. Quoi! l'orateur, en voyant les mœurs foibles & corrompues de son siecle, seroit-il réduit à envier ces tems malheureux des discordes civiles, où les états éprouvent des secousses, mais où les ames se fortifient par les épreuves? Sully n'est encore âgé que de seize ans, & déja il commence à se signaler. Les premiers talens qu'il montra, furent ceux de la guerre.

Charles IX étoit mort, prince féroce & foible, esclave de sa mere, teint du sang de ses sujets. Henri III accouroit du fond de la Pologne. Catherine, voluptueuse & cruelle, reine barbare & femme

ſuperſtitieuſe, agitoit les rênes ſanglantes de l'état. Les proteſtans plus terribles par leurs pertes, couroient venger les meurtres de la S. Barthelemi. Henri avoit briſé ſes fers : ce jeune prince ardent & impétueux voloit de ſa priſon aux combats. Roſny le ſuit. Impatient de vaincre, il ſert ſans autre titre que celui de volontaire. Les plaines de Tours furent le premier théâtre de ſa valeur. Déja il allarme le cœur ſenſible du roi de Navarre : ce prince loue ſon courage en blâmant ſa témérité. Un drapeau lui eſt confié : ce devoit être en ſes mains l'étendart de la victoire. Il conſacre à ſon maître le fruit de ſes économies & l'or qui étoit le prix de ſon ſang. Pluſieurs gentilshommes à ſa ſolde font ferment de combattre & de mourir avec lui. Dès ce moment il ne fut attaché qu'à la ſeule perſonne du roi. C'étoit ſe dévouer aux périls & s'enchaîner à l'honneur. Henri ſeul avec quelques guerriers eſt enfermé dans une ville ennemie, & ſéparé de ſon armée. Sully combat à ſes côtés contre tout

un peuple (1) ; & le nouveau Parménion goûta la gloire de ſauver auſſi ſon Alexandre. Les périls renaiſſent avec les combats. Ici il eſt enveloppé, & ne voit plus que l'honneur de la mort ; ailleurs l'épée à la main il brave une armée (2). Henri blâme en vain ces excès de valeur. Ce qu'il défendoit par ſes diſcours, il l'autoriſoit par ſes exemples : & Sully dans les combats étoit encore plus porté à imiter ſon maître qu'à lui obéir.

La France déchirée & ſanglante parut enfin ſe repoſer. On vit les deux cours paſſer en un inſtant de la guerre aux plaiſirs. Etrange contraſte de fureurs & de voluptés ! Ces guerriers encore teints de carnage s'occupoient de galanterie, de feſtins & de danſes. L'intérêt eut bientôt rompu une paix mal obſervée. Le roi de Navarre, à la tête de quinze cens hommes, attaque une place importante &

(1) Après la ſurpriſe d'Eauſe, ville d'Armagnac.

(2) Devant Mirande.

bien défendue. La hache enfonce les portes; mais dans l'intérieur de la ville, cent barrieres qui s'élevent, arrêtent les vainqueurs (1). C'est à l'histoire à peindre Sully, combattant ici à côté de son roi, à chaque pas livrant de nouvelles batailles, montant à de nouveaux assauts, exposé au feu des batteries, à la grêle des mousquets, aux pierres qui rouloient du haut des maisons, restant ainsi pendant cinq jours & cinq nuits entieres sans quitter ses armes, dérobant à la hâte & sur le champ de bataille une nourriture ensanglantée, ne prenant de repos que debout & adossé contre les maisons mêmes dont les débris s'écrouloient sur leurs têtes, en cet état blessé & tout dégouttant de sang, mais combattant toujours, & d'une main attaquant les ennemis, tandis que de l'autre il défendoit son roi!

La guerre de ces tems-là n'étoit pas semblable à celle qui se fait aujourd'hui, où cent mille hommes opposés à cent mille hommes forment des masses redou-

(1) Au siége de Cahors, en 1580.

tables qui s'étudient, s'obſervent, combinent avec une ſage lenteur tous leurs mouvemens, & balancent avec un art terrible & profond la deſtinée des états. Les armées beaucoup moins nombreuſes ſe portoient par-tout avec plus de rapidité. L'enthouſiaſme des guerres civiles ſe communiquant aux eſprits, y répandoit une chaleur qui oſoit tout & bravoit tout. On voyoit plus de coups de main que d'actions combinées, plus de chocs que de batailles. Les combats plus fréquens avoient auſſi moins d'influence. L'audace ſuppléoit à la foibleſſe des moyens. Les villes étoient priſes & repriſes tour-à-tour. On négocioit, on combattoit en même-tems; & par-tout l'intrigue ſe mêloit à la guerre.

Je ne ſuivrai point Sully dans toutes les expéditions où il accompagna & ſervit Henri IV. On verroit par-tout les mêmes tableaux, des ſiéges, des combats, des périls, des bleſſures (1). Je paſſe rapi-

(1) Devant Marmande, dans Nérac, à Coutras, au combat de Foſſeuſe.

dement ſur ces objets, & je me hâte d'arriver à des époques plus importantes. Henri III n'étoit plus. Ce prince malheureux étoit mort percé du poignard qu'avoit éguiſé ſa foibleſſe. Le trône de la France vacant par un aſſaſſinat, étoit diſputé par la révolte & par l'intrigue. Mayenne avoit pour lui le ſang de Lorraine, ſes talens & le fanatiſme des peuples : le cardinal de Bourbon, un titre & le fantôme du pouvoir : Philippe II, l'or du Mexique, les foudres de Rome, & le génie du duc de Parme : Henri IV, ſes droits, ſes vertus, ſon épée & Sully.

Déja Sully l'a rendu maître de Meulan, place importante. Mayenne s'avance à la tête de trente mille hommes. Henri n'en a que trois mille, & il oſe combattre (1). Il confie à Sully un de ces poſtes qui multiplient les forces d'une armée, & décident les victoires. Sully combat & diſpoſe. Il donne à la fois l'ordre & l'exemple. Ses troupes ſont enfoncées; il les rallie. De nouveaux ennemis ſuccédent à

(1) Bataille d'Arques, le 20 ſeptembre 1589.

ceux qu'il a terrassés; & ses soldats s'épuisent. Il vole à Henri IV & demande un renfort. *Mon ami*, lui dit le roi, *je n'en ai pas à vous donner, mais il ne faut pas perdre courage.* Sully revole à ses troupes; il leur annonce un prompt secours. Il ne les trompoit pas: sa valeur, son intrépidité, son zele pour l'état, son mépris pour la mort, son enthousiasme pour son roi, toutes ses vertus enflammées & agrandies par le danger de Henri IV, voilà le secours qu'il leur apporte. Ces sentimens passent de son ame dans tous les cœurs; les blessés ne voient plus leur sang qui coule; les mourans se raniment; les bras se multiplient; la nature a doublé ses forces; & Sully vainqueur assure la victoire de Henri IV.

Paris est assiégé. Sully emporte un des fauxbourgs & va semer la terreur jusque dans l'enceinte de la ville. Il fait lever le siége de Meulan. Il défend contre une armée une place sans murailles. Cependant les Espagnols se sont joints aux Ligueurs. Mayenne avec d'Egmont marche contre Henri. Une bataille va décider du

ſort de la France. Plaines d'Ivri, théâtre de gloire & de carnage, vous vîtes Sully combattre avec intrépidité, juſqu'au moment où renverſé, foulé aux pieds des chevaux & percé de ſept bleſſures, il demeura ſans caſque & ſans armes, évanoui & abandonné ſur le champ de bataille. Ce fut au ſortir de ce combat, que Henri penché ſur ſes bleſſures, lui donna devant toute ſon armée, le titre de brave & de franc chevalier. Ce titre n'étoit pas de ceux qui décorent la vanité : c'étoit le titre des héros. Nobles François, ce titre étoit celui de vos ancêtres : l'auriez-vous oublié ? On l'achetoit par le ſang, on le ſoutenoit par les vertus ; il annonçoit l'honneur & ne le ſuppléoit jamais. Sully le méritoit ſans doute. Il apprend que ſon roi forme un ſecond ſiége de Paris ; il s'y fait traîner. Ses pas chancelans ne peuvent encore le ſoutenir dans les combats ; ſon bras en écharpe ne peut manier l'épée ; mais ſa tête peut ſervir ſon prince : ſa voix peut enflammer les troupes. La vue même de ſes bleſſures ſera le ſignal du combat & l'exemple du

courage. Bientôt son bras seconde sa valeur. Il prend Gisors ; il vole au siége de Chartres, & peu s'en faut qu'il n'y périsse. Il concerte un projet pour faire tomber Mayenne entre ses mains ; mais l'ardeur indomptable de Henri sauve le chef de la Ligue. Au siége de Rouen (1), il brigue l'honneur de diriger une batterie : mais déja l'envie lui dispute la gloire de servir l'état. On ne lui enlevera pas du moins celle de verser son sang à côté de son maître. Le duc de Parme étoit rentré pour la seconde fois en France. Le roi, qui ne comptoit jamais les troupes, marche vers lui. A la tête de cent hommes, il ose en affronter trente mille ; action étonnante, & qui, pour être crue, a besoin du nom de Henri IV. Sully combat comme les Spartiates aux Thermopiles. Soixante de ses compagnons périssent à ses côtés ; & son bras avec quarante hommes soutient le destin de la France contre une armée.

La nature qui varie par des combinai-

(1) Siége de Rouen, en 1591 & 1592.

ſons infinies les facultés intellectuelles de l'homme, comme les propriétés des êtres phyſiques, avoit donné à Sully le goût des ſiéges, & les talens pour l'attaque & la défenſe des places. Entraîné par cette impulſion de la nature, il avoit approfondi l'art du génie; art utile & terrible, qui conſerve & qui détruit, qu'on admire & qu'on redoute. Cet art étoit encore loin d'être perfectionné; & l'Europe attendoit Vauban; mais Sully dans cette partie même eut la gloire qui caractériſe le plus un grand homme, celle de devancer ſon ſiecle. Au ſiége de Dreux ſes ennemis oſent inſulter à ſes meſures: ſon ſuccès le venge. Il contribue à la priſe de Laon. Ce fut là qu'il combattit pour la derniere fois contre les François. En entrant dans cette place, il eut volontiers briſé ſon épée, inſtrument fatal des guerres civiles: mais il eſpéroit la laver dans un ſang ennemi, & qui lui coûtât moins de larmes. Henri a déclaré la guerre aux Eſpagnols. Sully eſt appellé au ſiége de la Fere. Il le dirige par ſes conſeils; il y pourvoit à la ſubſiſtance des troupes. De-

vant Amiens, il n'eſt pas moins utile à ſon roi, Amiens dont la perte avoit preſqu'ébranlé le trône de Henri IV. La paix de Vervins termine enfin tant de ſecouſſes: mais bientôt la guerre ſe rallume aux pieds des Alpes. Le duc de Savoie, qui avoit tout l'artifice d'une puiſſance foible, attire ſur lui les armes du vainqueur de la Ligue. Tout eſt prêt; Henri s'avance; & Sully par ſes ſuccès va terraſſer à la fois les ennemis de la France & les ſiens. Il oſe attaquer deux places ſituées ſur un roc eſcarpé en précipices, & inacceſſible de toute part. Un ſentier étroit, bordé d'abîmes, étoit le ſeul chemin par où l'on pût y conduire du canon. Il falloit enſuite le porter à force de bras ſur la cime hériſſée d'une montagne; il falloit, pour établir les batteries, applanir & tailler les pointes des rochers; il falloit découvrir dans la citadelle quelqu'endroit moins ſolide où le canon pût s'ouvrir un paſſage. Après tant d'obſtacles il en reſtoit encore un plus difficile à vaincre; c'étoit la jalouſie des courtiſans. Sully triompha de tout. Les ennemis de

la France apprirent à le craindre, Henri IV à l'eſtimer encore plus, & les courtiſans acquirent un nouveau droit de le haïr.

Je m'arrête peu ſur les actions militaires de Sully. Ce qui ſuffiroit pour l'éloge d'un autre, eſt à peine le commencement du ſien; & je traite ce grand homme, comme a fait la poſtérité, qui a preſqu'oublié le guerrier pour ne ſe ſouvenir que de l'homme d'état. Jettons un coup-d'œil rapide ſur ſes négociations comme ſur ſes combats; & nous contemplerons le grand ſpectacle que nous préſente ſon miniſtere.

## SECONDE PARTIE.

Lorſque la mort du dernier Valois eut ouvert à Henri IV les barrieres du trône, ce prince jetta ſes regards au-dedans & au-dehors de la France, pour voir ce qu'il avoit à craindre où à eſpérer. L'Angleterre ébranlée par les caprices tyranniques de Henri VIII, foible ſous Edouard VI, inondée de ſang ſous Marie, flo-

riſſante & tranquille ſous Eliſabeth, jettoit alors les fondemens de ſa grandeur, & paroiſſoit diſpoſée à ſoutenir en France un roi proteſtant. La Hollande avec les débris de ſes chaînes, combattoit contre ſes tyrans, & voyoit dans leur ennemi un allié néceſſaire. L'Allemagne avilie ſous Rodolphe redoutoit tout des Ottomans, & n'avoit que peu d'influence ſur ſes voiſins. La Suiſſe libre & guerriere avoit beſoin par ſa pauvreté de vendre ſes citoyens & ſon ſang. L'Eſpagne agrandie d'un nouveau monde avoit englouti le Portugal, menaçoit l'Angleterre, & déſoloit la France. La Savoie obſervoit la France embrâſée, & ſe tenoit au bord de l'incendie, pour épier l'occaſion d'enlever quelques débris. Rome avoit lancé ſes foudres. La Suede & le Dannemarck n'étoient pas encore liés aux affaires du Midi. La Pologne n'étoit qu'un ſéjour de barbares. La Ruſſie n'exiſtoit pas. Au-dedans du royaume étoit cette Ligue protégée par l'Eſpagne, autoriſée par les papes, & qui combattoit au nom de Dieu contre les rois. On voyoit d'un côté ce Mayen-

ne, sage dans les conseils, lent dans l'exécution, excellent chef de parti, plus habile qu'heureux guerrier; d'Aumale ardent, impétueux, bravant les rois & la mort; Nemours assez grand pour que Mayenne en fût jaloux; Mercœur philosophe au sein de la révolte, & humain dans les guerres civiles; Brissac esprit romanesque & singulier, voulant créer l'ancienne Rome sur les débris de la France; le cardinal de Bourbon, qui par sa foiblesse avoit été forcé de devenir roi; Guise redoutable par son nom seul; d'Epernon qui n'avoit que de l'orgueil, & n'inspira jamais que de la crainte; Villars, fier & emporté, plein de franchise & de valeur; Joyeuse, dévot par caprice, & guerrier par fanatisme; Villeroi, honnête homme & homme d'état; enfin ce président Jeannin, trop vertueux pour un rebelle, aimant son pays, ennemi de l'Espagne, haï des Seize, l'ame du parti malgré le parti même, dont il modéroit la passion & la fureur. On voyoit de l'autre côté, d'Aumont sujet fidele & intrépide guerrier; Biron qui avoit commandé

en chef dans ſept batailles; ſon fils à qui il ne manqua, pour être grand, que d'être toujours vertueux ; Givri auſſi habile dans les lettres que dans la guerre ; Crillon dont le nom étoit celui de la valeur; Leſdiguieres, de ſimple ſoldat devenu connétable, dans des tems où tous les hommes par leur propre poids ſe mettent à leur place; Montmorency digne de porter un ſi grand nom ; Mornai, le ſeul peut-être qui ait été extrême dans la religion, ſans être fanatique ; Sanci, magiſtrat, guerrier, négociateur & miniſtre ; Harlai qui eut la gloire de ſouffrir pour ſon roi; Bouillon, génie inquiet & ardent qui joignoit toute l'activité de l'ambition à tout le flegme de la politique; le comte d'Auvergne avide de cabales & de plaiſirs; le comte de Soiſſons brave, mais inconſtant, peu attaché à ſon maître, jaloux de ſa gloire, aveugle dans ſes deſirs, ayant beſoin d'être agité, ſe tourmentant ſans objet. Telles étoient au-dedans & au-dehors les diſpoſitions, les talens, les vices ou les vertus de ceux qui combattoient ou ſervoient Henri IV.

Pour réunir tant d'intérêts, calmer tant de paſſions, ſubjuguer tant de haines, c'étoit peu de vaincre, il falloit encore négocier. Sully, guerrier & politique, ſecondoit le roi par ſes talens, comme il le ſervoit par ſa valeur.

A peine la Ligue commençoit à ſe former, Henri l'avoit envoyé à la cour de France pour en obſerver tous les mouvemens. Il avoit vu ce moment avant-coureur des grands troubles, où chacun s'agite, obſerve, prend des meſures, où les amitiés ſe changent en partis, où les haines deviennent factions, où tous les intérêts particuliers peſent ſur l'état, où les petits ceſſent d'être étonnés du poids de la grandeur ſouveraine, & où les grands commencent à trafiquer de leur foi, & à mettre un prix à leur probité. Il avoit ſuivi toutes les révolutions de la cour, & les progrès de ſes différens ſyſtêmes. Il avoit négocié, au péril de ſa vie, le traité qui unit enſemble les deux rois; ſemblable à ces canaux qui, à travers les précipices & les montagnes, vont réunir deux fleuves ou deux mers. La mort de Valois

lui ouvre une carriere plus vaste. Je le vois négocier avec tous les Ligueurs, qui par leur puissance disposoient des forces de l'état, ou qui par leur nom influoient sur la fidélité des peuples. Villars, maître d'une place importante, lui oppose un courage fier, & une colere aveugle; Sully par le sang froid, par la modération, par la franchise, triomphe de cette ame altiere, & rend un citoyen à l'état. Ombre des Guises, l'héritier de votre nom vient combattre pour soutenir ce même trône ébranlé par vos mains & teint de votre sang. La voix de ce sang qui arma tant de Ligueurs pour sa vengeance, n'est plus entendue. Celle de Sully, plus impérieuse & plus forte, les ramene aux pieds de leur maître. Profiter de leur jalousie pour les diviser, de leur haine mutuelle pour leur inspirer l'amour du devoir; flatter l'ambition par des dignités, l'intérêt par des richesses, la vanité par des éloges; estimer par le caractere & par l'impétuosité des passions, le prix que chacun met à sa haine ou à sa vengeance; calculer ce que chacun peut valoir

à son nouveau maître, & quelle portion il entraînera avec lui, en se détachant de l'édifice; flatter les puissans, par la gloire de décider du destin de l'état, les petits, par l'honneur de prévenir les grands; persuader à chacun que c'est dans lui qu'on a le plus de confiance; les engager tous à se hâter, pour ne pas se voir enlever la gloire de ce qu'ils auroient pu faire eux-mêmes; tel étoit l'art que Sully employoit avec ces factieux obscurs qui forment la populace des partis, & n'ont d'autre politique que celle des passions: mais avec les hommes d'un ordre supérieur, son art de négocier n'étoit que celui de présenter la raison armée de toute sa force. Il pesoit les intérêts de la France, balançoit les droits, détailloit les forces, jugeoit l'avenir, peignoit les maux présens, retraçoit l'horreur des guerres, la nécessité d'un chef, les vertus du roi; il faisoit retenir au fond des cœurs la voix de la patrie gémissante qui redemandoit ses citoyens, & déployoit avec toute la hauteur de la vertu, cette éloquence mâle, qui naît moins des lumieres de

l'esprit, que de la vigueur des sentimens.

Dans ces tems déplorables la fidélité même étoit factieuse. En travaillant à ramener les Ligueurs, il falloit affermir dans le devoir le parti de Henri IV. L'obéissance sembloit être un bienfait, & non pas un devoir. Les catholiques jaloux des protestans, & corrompus par l'Espagne, formoient des complots qu'ils croyoient sacrés, parce qu'ils y mêloient le nom de la religion. Les grands, accoutumés à l'indépendance, craignoient de faire un roi sous lequel ils cesseroient d'être tyrans. Les protestans animés de cet esprit républicain, que les guerres civiles, l'exemple de la Hollande, & la persécution même fomentoient; d'abord appuis de Henri IV, mais le servant plutôt en conspirateurs qu'en sujets; indignés ensuite de partager avec des catholiques l'honneur de combattre pour lui; frémissant bientôt de le voir prêt à leur échapper; cherchant par-tout des barrieres contre l'autorité royale qui approchoit pour les écraser; dans l'édit de Nantes, regardant tous les priviléges comme droit, tous les refus

comme

comme injuſtice ; devenus plus irréconciliables contre une religion qui avoit triomphé d'eux, formoient au ſein de l'état un peuple redoutable, indépendant par habitude & factieux par caractere, toujours réprimé par l'autorité, & toujours luttant contr'elle. C'étoit le génie de Sully que Henri IV oppoſoit à tant de factions. Ce grand homme veilloit ſans ceſſe autour de ces volcans réunis ou diſperſés, qui tantôt avoient une fermentation ſourde, tantôt éclatoient au-dehors par des tremblemens violens. Souvent il annonçoit de loin l'embrâſement toujours moins terrible lorſqu'il eſt prévu; ſouvent il le détournoit, ſoit en étouffant ſes flammes, ſoit en leur offrant une matiere étrangere qui abſorboit leur activité, & les empêchoit de conſumer le trône.

Quelles ſont ces aſſemblées où des ſujets paroiſſent avoir des intérêts différens de ceux de l'état ? Je reconnois le corps des proteſtans ; aſſemblées redoutables, parce que réunis ils voient mieux leurs forces, parce que toutes les haines, toutes les fureurs mêlées enſemble, y for-

ment une maſſe terrible, parce que toutes ces paſſions concentrées dans un eſpace étroit, deviennent plus actives, & fermentent en s'uniſſant. Il eut été plus utile ſans doute de proſcrire ces aſſemblées; mais il ne reſtoit à l'autorité encore chancelante, que la reſſource de les permettre, pour laiſſer croire qu'elle auroit dû les défendre. Pour en prévenir les funeſtes effets, il falloit un homme qui y préſidât au nom du roi, & qui dirigeât tous les mouvemens en ne paroiſſant que les ſuivre; un homme qui fût aſſez ferme pour y ſoutenir l'honneur du trône, aſſez ſage pour ne pas pouſſer trop loin des eſprits emportés & extrêmes, qui eût de la ſoupleſſe pour manier les caracteres, de la dignité pour en impoſer, du ſang froid dans le tumulte des querelles, de l'activité dans la pourſuite des complots, de l'adreſſe pour diviſer, de l'éloquence pour réunir, l'art de tout pénétrer, beaucoup plus encore que celui d'être impénétrable. Cet homme étoit Sully. Il ſut calmer les défiances, diſſiper les bruits que répandoit l'animoſité, arrêter avec éclat les

démarches les moins dangereuſes, prévenir les autres ſourdement & en ſilence, retenir les uns par la crainte, les autres par l'intérêt, quelques-uns par la honte, d'autres par l'honneur. Il n'y avoit pas une paſſion, pas un vice, pas une vertu dont il ne tirât quelqu'avantage pour aſſurer la tranquillité publique. Ainſi, peut-être dans l'aſſemblage immenſe des êtres qui compoſent l'univers, il n'y a pas un grain de pouſſiere que l'éternel ne faſſe ſervir à l'équilibre du monde.

Cet art de commander aux eſprits n'étoit pas renfermé dans les bornes de la France. Par-tout où Henri IV avoit des intérêts à diſcuter, Sully portoit le même empire. Je laiſſe à d'autres le ſoin de peindre ce grand homme, négociant avec la Suiſſe, la Savoie, Rome & Florence. Mon ſujet m'entraîne, & je m'arrête à la fameuſe ambaſſade en Angleterre. Eliſabeth n'étoit plus; & le fils de Marie Stuart occupoit ſon trône. Henri IV avoit formé le projet d'abaiſſer la maiſon d'Autriche. Son génie fier & ardent, irrité de l'orgueil de Charles-Quint, des complots

ambitieux de Philippe II, portant tout le poids des malheurs de François I, & celui de ses propres injures, s'élançoit pour venger la France, l'Europe & lui-même, & terminer enfin cette grande querelle. Il falloit enchaîner l'Angleterre à un projet qui devoit armer la moitié du monde contre l'autre. Ce grand intérêt est remis à Sully. Il part, instruit par son roi. En arrivant à Londres, il ne voit que des obstacles; une nation fiere, magnanime, capable des plus vastes desseins, mais ennemie d'un peuple rival, concentrant ses projets & ses forces dans sa propre grandeur; une cour orageuse & divisée en factions; les partisans de la France se choquant contre ceux de l'Espagne, d'autres également jaloux de ces deux puissances, quelques-uns séditieux, avides de nouveautés, n'étant attachés à aucun parti, mais s'agitant dans tous les sens pour voir s'ils ne pourroient rien ébranler; des ministres ardens pour leur fortune, peu occupés de celle de l'état, se refusant à un projet dont ils n'étoient point les auteurs; une reine hardie, entreprenante, passionnée pour le parti

catholique, bravant par fanatisme & par orgueil l'autorité d'un époux & d'un maître; un prince juste, mais foible & irrésolu, plus théologien que roi, faisant des livres au lieu de combattre, sans fermeté au-dedans, sans politique au-dehors. Le génie de Sully s'éleve au milieu de ces difficultés. Tel qu'un général d'armée qui doit livrer une grande bataille d'où dépend la destinée de plusieurs états, & qui n'a, pour combattre, qu'un terrein inégal & désavantageux, promene par-tout ses regards, & observe autour de lui quels sont les postes qui peuvent l'appuyer, les bois qui peuvent le couvrir, les hauteurs d'où il peut foudroyer ses ennemis; tel Sully arrivé à la cour de Londres; observe tout ce qui peut traverser ou seconder sa négociation. Il juge la foiblesse du roi; il apprend à se défier des ministres; il combat les intrigues des Espagnols; il réveille dans les députés de la Hollande leur haine contre leurs tyrans; il excite la Suéde & le Dannemarck à déployer leur politique sur le midi; il enflamme Venise par l'espoir de recouvrer

ſon ancienne grandeur. Armé de toutes ces forces réunies, il revient enſuite ſur le roi, il l'attaque, il le preſſe; il lui préſente les vaſtes deſſeins de Henri IV approuvés par Eliſabeth; il lui fait voir l'Europe partagée en deux grandes factions; d'un côté l'empereur qui n'a que des titres & de la foibleſſe, le pape eſclave honorable de l'Autriche, l'Eſpagne dévorée par l'Amérique, la Flandre Eſpagnole ébranlée des ſecouſſes qu'elle éprouva ſous Philippe II, la Savoie reſſerrée entre les grandes puiſſances qui l'écraſent, les petits états d'Italie faits pour dépendre de quiconque veut les conquérir ou daigne les acheter; de l'autre, la France pleine de reſſources, & renaiſſant plus terrible du milieu de ſes cendres, l'Angleterre puiſſante par ſes flottes & plus encore par ſon génie, la Suéde féconde en fer & en héros, le Dannemarck fier d'avoir autrefois ravagé l'Europe, Veniſe commerçante comme Tyr & conquérante comme Carthage, la Hollande déja célebre par quarante ans de victoires, enfin les états proteſtans de l'Allemagne & de la

Suisse, enthousiastes de leur liberté comme de leur religion. Il passe au détail des projets; il expose les moyens; enfin il intéresse la vanité de Jacques, en lui peignant les rois d'Angleterre & de France à la tête de cette vaste entreprise, remuant le monde, faisant le destin des rois, & disposant du sort des empires. Tel le pere des fictions sublimes peint l'être qui gouverne tout, tenant à la main une chaîne d'or à laquelle sont suspendus tous les dieux, & attirant à lui l'univers. Mais ô foiblesse des grands hommes! Torrent inévitable de la fatalité qui entraîne tout! Que sert à Sully de triompher de tant d'obstacles, & d'unir par des nœuds solemnels l'Angleterre avec la France contre l'Autriche? La mort de Henri IV devoit rendre inutiles tant de soins. Une partie de ce vaste plan étoit réservée à Richelieu; l'autre ne devoit jamais être exécutée; & presque tout ce qui a été fait, devoit encore être détruit par de nouveaux événemens. Ainsi dans la suite immense des siecles, le monde politique a éprouvé encore plus de révolutions qu'il n'est arrivé

de bouleverſemens ſur la ſurface du globe.

Quelque talent qu'eût Sully pour négocier, le préſident Jeannin & le cardinal d'Oſſat pouvoient peut-être lui diſputer cette gloire : mais il en eſt une où il n'eut point de rivaux; c'eſt celle du miniſtere; il y éclipſa tout ce qui avoit paru juſqu'alors; il mérita de ſervir de modele à la poſtérité.

## TROISIÈME PARTIE.

Foibles orateurs relégués par nos conſtitutions modernes dans l'ombre des cabinets, eſt-ce à nous à traiter ces ſujets ſublimes qui embraſſent tout le ſyſtême politique des états? Ce ſeroit aux orateurs des anciennes républiques; ou plutôt s'il y avoit un homme qui pût s'élever au-deſſus de la terre, planer ſur les empires, voir de la hauteur de l'aigle tous les lieux & tous les tems, ſuivre l'origine, l'agrandiſſement, la décadence & la chûte de tous les royaumes, connoître enfin toutes les cauſes & tous les effets, ce ſeroit à lui à parler d'un miniſtre & d'un homme

d'état. Qui entreprendra de le peindre ? Toutes les qualités qui sont nécessaires pour le former, viennent se présenter en foule, & se pressent sous mes pinceaux. Si je lui donne la sagesse & l'activité, l'étendue & la profondeur, l'esprit de détail & le génie du grand; si je dis qu'il doit régir les états, comme Dieu régit le monde, par des principes invariables & simples; bien organiser l'ensemble, pour que les détails roulent d'eux-mêmes; pour bien juger d'un seul ressort, regarder la machine entiere; calculer l'influence de toutes les parties les unes sur les autres, & de chacune sur le tout; saisir la multitude des rapports entre des intérêts qui paroissent éloignés; voir d'où tout vient, & où tout va; lier les intérêts particuliers à l'intérêt général, les réunir en les contenant l'un par l'autre, & comprimant chacun d'eux par les poids environnans; faire concourir les divisions même à l'harmonie du tout; diriger au meilleur but les biens physiques par la puissance, & les biens moraux par l'opinion; multiplier les forces par les vertus; tirer le plus

grand parti du caractere national ; connoître dans la révolution marquée pour les empires, à quel point du cercle est parvenu l'état qu'on gouverne, le fixer, s'il est heureux, le faire remonter en arriere, s'il est déchu : si je dis qu'un ministre doit employer le moins de force possible pour chaque opération ; éviter, presqu'autant que le mal, les demi-remedes dans les grands maux ; marcher au but sans trop voir les obstacles ; considérer les choses & dans leur principe & dans leur effet ; distinguer celles qui ont besoin de tout le poids de l'autorité, & celles qui ne sont jamais mieux administrées, que lorsqu'elles ne le sont point du tout ; ne pas prendre l'état forcé d'un pays pour son état naturel ; ne pas s'écarter des principes généraux pour quelques inconvéniens de détail ; ne pas croire qu'on peut déraciner tous les abus, ce qui seroit le pire de tous ; ne pas causer le malheur d'un état pour le bien d'une ville, ni les maux d'un siecle pour l'intérêt d'un instant : si j'ajoute qu'un ministre doit reculer, le plus qu'il est possible, les limites

du bien, & retrancher sans cesse de la somme inévitable des maux qu'entraînent dans l'administration, l'embarras de chaque jour, le tourment des affaires, l'empire des usages, les nécessités de moment, la mollesse ou la corruption des sous-ordres, le choc & le contraste éternel du possible physique & de l'impossible moral; je n'aurai encore tracé qu'une image imparfaite des qualités & des devoirs d'un homme d'état. Les opérations de Sully se peindront mieux que tous les discours. C'est en le voyant agir que nous mesurerons l'étendue de son ame.

Il n'étoit pas encore surintendant, & déja son maître le destine à réparer les maux de la France. Son premier mérite fut de les connoître. Il porte ses regards sur toute l'étendue du royaume, & il voit un état ébranlé par quarante ans de guerres civiles, en proie à tous les malheurs qu'une autorité foible & avilie avoit pu introduire. Il commence par calculer les dettes de l'état. Il le trouve engagé avec l'Angleterre, la Suisse & la Hollande,

qui avoient fourni à Henri IV des troupes, des vaiſſeaux, du fer & de l'or, pour triompher de la Ligue; avec les gens de guerre dont le ſervice & le ſang n'avoient pas encore été payés; avec les traitans qui forçoient l'état à payer ſa ruine; avec tous les officiers des différens ordres du royaume, qui réclamoient leurs gages & leurs penſions de plus de vingt années; avec les anciens eſclaves des favoris à qui les libéralités de Henri III avoient prodigué le ſang du peuple; avec les créanciers des rentes, qui, en chargeant l'état de capitaux immenſes dévoroient, dans l'oiſiveté le fruit des travaux & des ſueurs de la nation; enfin avec les chefs de la Ligue, qui tous avoient vendu leur fidélité à leur nouveau maître. O honte! O infamie! Il avoit fallu acheter chaque place, payer chaque traité, eſtimer à prix d'or l'intérêt que chacun trouvoit dans la révolte, comme ſi l'ineſtimable honneur de redevenir vertueux n'eût pas été la premiere des récompenſes. Toutes ces dettes réunies formoient une ſomme de trois cens

trente millions (1). Sully passe à l'examen des revenus; il y porte toute la lumiere du talent, & toute l'activité du travail. Je souhaiterois que mon siecle pût être étonné en apprenant que le roi ne recevoit que trente millions, tandis que le peuple en payoit cent cinquante. Quelles étoient les sources de cet incroyable désordre ? La foiblesse des rois, la rapacité des sujets. Outre les subsides imposés pour les besoins de l'état, chaque officier ou de guerre, ou de justice, ou de finance, levoit des droits sur le peuple qui étoit forcé de nourrir tant de tyrans. Tous les créanciers de l'état, soit étrangers, soit sujets, se payant par leurs propres mains, avoient jusque parmi les fermes du roi, des fermes à leur profit, & leurs brigands, sous le nom de commis, qui disputoient à ceux du prince le droit de dévorer le royaume. Les fermiers généraux établissant des sous-fermes, & celles-ci étant subdivisées en d'autres qui

(1) L'argent étoit alors à 22 livres le marc. Ainsi la dette de l'état répondoit à 810 millions de notre monnoie actuelle.

ſe partageoient encore en d'autres branches, les revenus de l'état s'épuiſoient en paſſant par tant de mains, ſemblables à ces maſſes d'eaux, qui précipitées d'une grande hauteur, & roulant de caſcades en caſcades, de rochers en rochers, ſe diſſipent en pouſſiere, ſont emportées par les vents ſur des plaines éloignées, & trompent le baſſin qui les attendoit dans le fond du vallon. Cent millions de domaines avoient été aliénés preſque ſans titre. Une grande partie des revenus royaux avoit été uſurpée par les grands, ou vendue au plus vil prix par ceux mêmes qui furent employés à en conſtater l'état.. Mais la plus grande ſource du déſordre étoit les brigandages des officiers de finances. Qui pourroit retracer tous ces affreux myſteres? Qui pourroit détailler toutes les ruſes qu'avoit inventées l'avarice pour s'approprier les revenus de l'état? On diminuoit les recettes; on augmentoit les dépenſes; on multiplioit les frais; on enfloit les émolumens des charges; on faiſoit de doubles & de triples emplois; on falſifioit des articles; on en ſupprimoit d'autres. Sully

porte le flambeau dans toutes ces mines sourdes & profondes, où les receveurs puisoient l'or de la France. Il parcourt tous les regiſtres, compare tous les états, vérifie tous les comptes; il les rapproche, il les combine. Je ne craindrai pas de le dire, ce travail obſcur eſt peut-être ce qui fait le plus d'honneur à Sully. L'ame d'un grand homme conçoit un plaiſir ſecret, lorſqu'il s'agit dans un conſeil de braver, pour l'honneur de la vertu & le bien de la patrie, un peuple d'ennemis: ſon génie s'éleve avec tranſport, lorſque dans le cabinet il forme ces combinaiſons puiſſantes qui doivent influer ſur le ſyſtême du monde: mais s'enſevelir dans des détails qui rabaiſſent continuellement l'eſſor du génie, & exigent toutes les petites attentions d'un inſtinct laborieux; conſacrer dans de longues nuits à de pénibles & arides calculs, cette même main accoutumée à conduire des bataillons & à lancer la foudre; tout ce travail, dont les difficultés ſont immenſes, le fruit incertain, & où l'imagination n'eſt point ſoutenue par l'idée de la gloire, demande une ame

plus forte & plus vigoureuse que les opérations les plus éclatantes du ministere.

Sully poursuit l'examen de la France. Il observe dans tout le royaume les effets de ces abus. Il voit l'industrie étouffée, la circulation interrompue, les fonds de terre négligés ou sans valeur, le peuple plongé dans la misere, le crédit anéanti, nulle ressource pour le présent, une ruine presqu'inévitable pour l'avenir. Cependant la France, comme un malheureux qui expire en se débattant sous le glaive qui l'égorge, inquiete & tourmentée, s'agitoit dans ses convulsions, pour trouver un remede à ses maux. On avoit créé un conseil de finances, espece d'hydre encore plus funeste à l'état que le surintendant qu'elle remplaçoit (1). Les membres qui composoient ce conseil, livrés à la corruption universelle, augmentoient encore les maux qu'il devoit réformer. On les vit sous des noms empruntés, gouverner toutes les fermes du royaume, se faire adjuger au plus vil prix tous les baux

(1) François d'O.

des grandes entreprises, forcer par d'indignes délais les créanciers de l'état à réduire eux-mêmes leurs sommes, & les porter ensuite toutes entieres sur les comptes. On les vit refuser pour les besoins de la guerre, ces mêmes trésors qu'ils prodiguoient pour leur luxe, & jouir à la fois de l'indigence du roi, de la misere du peuple & du désordre de l'état. Tels notre siecle a vu dans une ville embrasée par les flammes, & renversée par les secousses d'un tremblement de terre, des brigands chercher de l'or au milieu des cadavres & des ruines, & remercier le ciel du renversement de la patrie. C'en étoit fait de la France sans le génie de Sully. Tandis que toutes les mains se réunissoient pour la pousser dans le précipice, c'est lui qui l'arrêta & suspendit sa chûte. Pour achever de s'instruire, il parcourt lui-même une grande partie des provinces du royaume. O vous, qui voulez connoître & guérir les maux d'un état, sortez de vos palais. Assis à vos tables voluptueuses, vous ignorez qu'il y a des milliers d'hommes qui meurent de faim.

Dans les cours & autour du trône, le peuple est toujours heureux, un royaume est toujours florissant: c'est lorsqu'on voit les sillons de la campagne abandonnés, les charrues brisées, les chaumieres désertes ou qui tombent en ruine; c'est lorsqu'on foule l'herbe qui couvre les rues solitaires des villes; c'est lorsqu'on rencontre sur les grands chemins des peres, des meres, de jeunes enfans qui fuient tous ensemble le doux sol de leur patrie, pour aller chercher des alimens sous un ciel plus heureux; c'est alors que l'humanité s'éveille, que le cœur se serre, que les larmes coulent; c'est alors que l'on commence à concevoir que la cour n'est point l'état, & que le luxe de quelques hommes ne fait pas le bonheur de vingt millions de citoyens.

Tel fut le spectacle qui frappa les regards de Sully. Mais avec l'ame du citoyen, il portoit l'œil du philosophe. En observant les maux, il étudioit les ressources. Il ne faut point que la postérité ignore que Sully dans ses recherches éprouva de la part des financiers presque

autant de difficultés & d'obſtacles, que ſon maître en avoit éprouvé de la part des Ligueurs, lorſqu'il avoit fallu conquérir chaque ville. L'homme de bien triompha : il parcourut avec des vues également éclairées & bienfaiſantes tout ce royaume déſolé ; ſemblable à l'eſprit de fécondité qui à travers la confuſion & la nuit ſe promenoit ſur l'abîme du chaos & couvoit les germes du monde.

L'inſtant de la création eſt arrivé. Tous les élémens ſont prêts, & la lumiere va naître ſur la France. Sully eſt armé de l'autorité de ſon roi, & de toute l'énergie d'une ame qui veut faire le bien ; il commence par réformer les abus. Les officiers & les grands n'ont plus le droit de lever des contributions ſur les provinces ; & le peuple affranchi de ſes tyrans, ſe félicite de n'avoir plus à payer que les ſubſides ordonnés par ſon roi. Fier & impétueux d'Epernon, en vain dans le conſeil tu oſes ſoutenir la cauſe de ces redoutables concuſſionnaires ; ce n'eſt point à Sully à trembler. Comme miniſtre, il écraſe l'injuſtice ; comme guerrier, il brave les me-

naces. Il pourſuit ſa carriere au milieu des orages. Il défend aux créanciers de l'état de lever par eux-mêmes aucun droit ſur les fermes. Par cette ordonnance les revenus de l'état furent arrachés des mains de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suiſſe, de Florence, de Veniſe, & de tous les hommes les plus puiſſans du royaume. Henri IV eſt épouvanté lui-même de la nouvelle tempête qui s'éleve contre Sully. Mais ce grand homme eſt inébranlable. Il caſſe dans les fermes la multitude des ſous-baux, qui, multipliant les frais à l'infini, engraiſſoient de la ſubſtance de l'état une foule d'hommes inutiles. Il dreſſe un état général de finance qui prévient déſormais tous les moyens honteux de s'enrichir. Il preſcrit aux receveurs de nouvelles formules de comptes. Les ſouterrains profonds qu'avoit creuſés l'avarice, ſont découverts au grand jour, & les tigres qui s'y retiroient, pour y dévorer ſourdement les entrailles du peuple, ceſſent enfin d'avoir des repaires. Les fortunes injuſtes ſont citées à des tribunaux. L'avarice eſt forcée à venir rendre compte

de ses pillages. L'or qui s'est égaré hors des canaux publics, revient fertiliser la patrie. Si l'état ne retira point de ces établissemens séveres tout le fruit qu'il en pouvoit espérer, si plusieurs des grands criminels échapperent à la poursuite des loix, n'accusons point Sully : accusons & les intrigues de la cour, & la vénalité des ames, & la foiblesse de la nature pour le bien, & l'excès du mal même ; car il arrive un point où l'or qui est la source des crimes, sert lui-même à les couvrir, & où à force d'être coupable on devient innocent.

Tout prend une face nouvelle. Les fermes sont doublées ; les étrangers en sont exclus ; les courtisans n'ont plus d'influence, & cessent de vendre leur protection. Dès-lors les choix furent meilleurs : car, j'oserai le dire, ce qui est protégé, n'est presque jamais ce qui doit l'être : d'ailleurs celui qui corrompt est déja corrompu ; & celui qui achete les autres, quel prix peut-il être estimé lui-même ? Le tems de la tyrannie & des usurpations n'est plus. Quatre-vingt mil-

lions de domaines rentrent dans les mains du souverain. Sully passe à une opération plus compliquée. On vérifie les rentes constituées sur l'état. Leur source, leur hypotheque, leur capital, l'époque de leurs différentes créations, tout est connu. Chaque engagement est discuté ; chaque degré d'injustice ou de fraude est calculé. On éteint les unes, on rembourse les autres, on réduit celles qui devoient être réduites. L'équité sévere présida à tous ces jugemens ; & une opération, qui ébranloit les fortunes de tant de particuliers, servit encore à établir le crédit public. On fait des loix pour arrêter les sommes immenses qui passoient chez les nations voisines : mais les loix ne suffisent pas ; il faut ôter aux hommes l'intérêt de les violer. Sully eut recours à différens moyens, mais tous insuffisans. Louons ce grand homme du bien qu'il voulut faire, & rejettons sur son siecle celui qu'il ne fit pas. L'ordre rétabli dans les paiemens les facilite. A chaque partie de la dépense est appliquée une partie des revenus. Les deniers ne sont plus engagés d'avance,

d'une année à l'autre, parce que les assignations n'excedent plus la portée de la recette. Un édit sévere défend de reculer les paiemens, & previent ces traités infames, où le créancier étoit obligé de trafiquer d'une partie de sa dette, pour acheter l'autre. Si quelqu'un étoit fatigué de ces détails, qu'il sache que les choses les plus petites en apparence, influent sur le gouvernement économique, & que ce sont les fibres obscures, cachées dans les entrailles de la terre, qui portent & qui nourrissent ces forêts majestueuses, qui sont un des principaux ornemens du monde. Tout, dans les réformes de Sully, tendoit au soulagement du peuple. Les villes & les provinces sont déchargées du fardeau qui les accablent. Les vexations sourdes, les formalités odieuses, les remedes devenus plus cruels que les maux, sont supprimés. Les privileges souvent injustes & toujours dangereux, sont réduits à leur juste nombre ; & la répartition plus égale rend les recouvremens plus faciles.

C'est ici le moment de développer les principes économiques de Sully, princi-

pes où il fut si bien secondé par l'humanité & par le génie de Henri IV. Comment ces deux hommes qui avoient passé une grande partie de leur vie sur les champs de bataille, se trouverent-ils tout-à-coup formés dans l'art de gouverner? Est-ce que l'habitude des grands dangers accoutume à imaginer les grandes ressources? Ou bien, est-ce que les motifs brillans, la gloire, les fatigues, les grands spectacles, la destinée des nations que l'on a entre ses mains, élevent l'humanité, & agrandissent l'ame par l'exercice vigoureux de tous ses ressorts?

N'allons pas confondre la science du gouvernement économique avec la simple administration des finances. Celle-ci n'est qu'un méchanisme d'ordre & d'inspection; l'autre est la science de l'état. Elle pénetre à la source des richesses; elle les augmente; elle les dirige; elle les distribue. Les listes de la vanité sont surchargées de noms de surintendans des finances: les fastes de la patrie ne comptent que Sully.

Par quel art funeste le systême des impôts

impôts eſt-il devenu plus ruineux pour les états que la guerre, la famine & la peſte? Si les campagnes ſont dépeuplées; ſi une partie des terres ſont en friche; ſi le cultivateur eſt découragé ; ſi la France a perdu la moitié de ſes revenus; ſi tous les reſſorts ſont affoiblis & languiſſans, quelle en eſt la cauſe? C'eſt qu'on arrache des mains du laboureur les richeſſes deſtinées à reproduire les richeſſes, & que les revenus épuiſés dans leur ſource, ne peuvent plus rentrer dans le ſein de la terre pour en faire germer d'autres. Auſſi une des premieres opérations de Sully fut de remettre aux provinces vingt millions d'arrérages de tailles, & depuis il diminua d'année en année cet impôt de deux millions. Ce grand miniſtre regardoit la taille comme un impôt vicieux de ſa nature, ſur-tout cette taille arbitraire qui rend les poſſeſſions incertaines, & abandonne la propriété au caprice des tyrans. Ce n'eſt point à l'orateur à entrer dans des diſcuſſions économiques, qui ſont étrangeres à ſon ſujet: mais jettez les yeux ſur les campagnes, vous y verrez le

laboureur forcé lui-même à étouffer son industrie, tremblant d'améliorer sa terre, faisant au ciel des vœux meurtriers pour que sa moisson ne devienne pas plus fertile, n'osant augmenter sa dépense de peur que sa richesse ne soit un crime; vous verrez le pauvre écrasé sous le poids de son travail, obligé de porter encore le fardeau du riche; les exemptions vendues aux uns, devenir une source de terreur pour les autres; la fécondité d'une terre punie de la stérilité des champs voisins; vous verrez des oppresseurs barbares enlever d'une chaumiere désolée, les vils meubles que l'indigence laissoit à la nécessité, le lit sur lequel une femme vient de donner un citoyen à l'état, dépouillé par des mains avides, les langes arrachés de dessus l'enfant qui vient de naître, des malheureux traînés sur la poussiere en se débattant, poussant des hurlemens sous leur cabane, & disputant avec la force du désespoir la derniere gerbe qu'ils avoient cachée pour les besoins de leurs enfans. Quoi donc les habitans de la campagne sont-ils des ennemis de l'é-

tat, dévoués à l'oppreſſion & à la tyrannie? Malheur à vous, ames étroites & cruelles, qui oſez ſoutenir qu'il eſt de la politique que le payſan ſoit miſérable; comme ſi des payſans n'étoient pas des citoyens; comme s'ils n'étoient pas les bienfaiteurs de l'humanité; comme s'ils n'avoient pas droit comme vous à toute la protection de la patrie; comme ſi le découragement & le déſeſpoir excitoient plus au travail que l'aiſance & la liberté! Telles étoient cependant les maximes que Sully avoit tous les jours à combattre dans le conſeil. On le vit s'élever de même contre une autre eſpece d'impôt établi ſur toutes les denrées, parce que cet impôt n'étoit qu'une nouvelle ſurcharge ſur les terres. On le vit déployer toute ſon indignation contre la gabelle, eſpece de monſtre qui a droit de ravager certaines provinces, qui force des hommes pauvres à acheter du ſel quand ils manquent de pain, ne marche comme les ſpectres menaçans qu'au bruit des chaînes, empoiſonne l'air qu'il reſpire, & flétrit l'agriculture par-tout où il imprime ſes pas.

» Sire, disoit Sully à Henri IV, vous » avez extirpé du sein de vos états la » guerre civile, mais vos sujets ne sont » point encore en paix ; des armées » de pirates assiégent leurs maisons, & » y font couler le sang avec les larmes; » délivrez-les enfin de leurs véritables » ennemis, & faites cesser des fléaux plus » meurtriers à la France que les batailles » de Saint-Denis, de Jarnac, de Mon- » contour & de Coutras ». Je ne m'arrêterai pas sur les corvées qui ravissent au laboureur, non plus son argent, mais ses bras, & qui pour épargner à l'état le salaire de quelques ouvriers, lui coûtent par le dépérissement de l'agriculture une partie de ses revenus. Je ne m'arrêterai point sur la maniere de lever l'impôt, plus onéreuse au peuple que l'impôt même. Partout le mal s'est glissé avec le bien. Partout l'abus est né de la loi.

Rois, princes, ministres, écoutez tous le grand principe de Sully. L'agriculture est la base de la puissance. C'est l'agriculture qui crée & qui entretient les flottes; ce sont les champs ensemencés,

qui semblables à ceux de Cadmus, enfantent les armées; c'est dans les champs couverts d'épis que germe la victoire. Athenes & Rome desiroient des guerriers & des savans. Sully pour faire fleurir la France, ne vouloit que des laboureurs & des pâtres. Il encourage tous ces hommes utiles; il propose des récompenses à ceux qui remettront en valeur des terreins incultes; il va par-tout chercher des bras pour fertiliser les terres. Sa voix appelloit dans la France les huit cens mille Maures que la superstition chassoit alors de l'Espagne. Par un réglement sage, il garantit les gens de la campagne de l'oppression des gens de guerre. « Soldats & laboureurs, leur dit-il, d'où naissent ces divisions? Ceux qui défendent la patrie, doivent-ils s'armer contre ceux qui la nourrissent? Le fer qui est entre vos mains, soit qu'il renverse les bataillons ennemis, soit qu'il sillonne & fertilise la terre, mérite également l'hommage du citoyen ». Il défend les cultivateurs contre une espece d'ennemis encore plus redoutable, contre ceux qui venoient au

nom de la loi, leur enlever au milieu d'un sillon les bœufs, compagnons de leur travail, & jusqu'aux instrumens du labourage. Tout change ; l'agriculture renaît ; les campagnes deviennent fécondes ; la douce joie & la sérénité reparoissent sous les toits du laboureur. O jours de notre prospérité ! Alors la France, avec un tiers de plus d'habitans, nourrissoit encore une partie de l'Europe ; alors nos bleds inondoient l'Angleterre, qui se voyoit forcée de payer un tribut à nos campagnes. On ne sauroit trop répéter, sur-tout aujourd'hui, que cette abondance fut l'heureux effet de la liberté des grains. Ce n'est pas que dès ce tems-là même, il n'y eût de ces hommes, qui, chargés d'une petite partie de l'administration, mais incapables de voir & d'embrasser le tableau général, tournent sans cesse dans le cercle étroit de leurs préjugés, saisissent avidement l'occasion de décider d'une matiere d'état, & pour l'intérêt de quelques bourgades font le malheur d'un royaume entier. Ces hommes oserent défendre la sortie des bleds de leurs provinces ; Sully

déploya sur eux cette autorité qui est toujours bienfaisante, quand elle n'est févere que pour être utile. « *Si chaque officier*, » écrivoit-il au roi, *en faisoit autant*, » *votre peuple seroit bientôt sans ar-* » *gent*, *& par conséquent Votre Ma-* » *jesté* ». Paroles mémorables, & qui mériteroient d'être écrites sur les trônes des rois !

La liberté est l'ame du commerce; il parcourt l'univers, fuyant les lieux de l'oppression. Sully l'appelle & tâche de le fixer en France. Le commerce intérieur étoit chargé d'une foule de droits que les grands avoient arrachés à une autorité foible ou peu éclairée. Les monopoles qui se présentent toujours sous une fausse idée de police, aux abus d'une liberté mal réglée, avoient substitué ceux de l'oppression. Sully combat tous ces tyrans avares. Il établit un conseil de commerce, institution nécessaire, mais qui ne deviendra utile que lorsque le négociant y sera réuni avec l'homme d'état. Le premier y portera les lumieres de l'expérience; le second fera surnager les

grands principes ſur les petits intérêts. Il entreprend de réunir la Seine avec la Loire. Il rend d'autres rivieres navigables. Il fait percer & conſtruire des grands chemins, non plus comme chez les anciens Romains, pour que l'eſclavage pût ſe communiquer rapidement d'un bout du monde à l'autre ; mais pour épancher l'abondance & porter les richeſſes. Il anime & protege l'induſtrie, mais il la tient au ſecond rang, où elle doit être. En obſervant les nations, il avoit vu l'or prendre ſa ſource dans le Pérou, de-là ſe répandre dans l'ancien monde, une partie aller s'engloutir dans les Indes, la plus grande portion reſter en Europe ; là ce fleuve immenſe emporté d'un mouvement rapide, circuler ſans ceſſe, mais dans ſon cours ſe détourner des climats ſtériles, & couler par une pente naturelle, ſur les pays que l'agriculture rend féconds. Il jugea dès-lors que le produit des terres eſt la véritable richeſſe, que le trafic peut enrichir de petits états, mais que le commerce de propriété convient ſeul à une grande monarchie ; il n'encou-

ragea donc que les manufactures de laine, soit parce qu'étant liées à la nourriture des troupeaux, elles deviennent encore pour les terres une nouvelle source de fécondité, soit parce que le principal avantage de l'industrie étant de donner une valeur aux denrées en facilitant la consommation, les manufactures les plus grossieres sont aussi les plus utiles.

Tel qu'un navigateur, qui, poussé par les vents à une distance prodigieuse des terres, s'avance dans l'océan, & à mesure qu'il en a parcouru une partie, voit un autre horison aussi vaste que le premier s'étendre & se développer devant lui; tel l'orateur dans ce grand sujet, découvre sans cesse de nouvelles matieres qui se présentent. Pour les parcourir toutes, il me faudroit la rapidité de ces coursiers immortels, qui en trois pas avoient atteint le bout de l'univers. Le peuple à qui tout ce qui est grand en impose, admire les grandes villes & les capitales immenses; le sage n'y voit que des colosses fastueux, qui paroissent servir à la décoration des états, & qui les écrasent sous

leur poids. Sully regardoit comme un des principes du gouvernement économique, de veiller à la diminution de ces grandes masses. Il vouloit faire aimer à chacun l'héritage de ses peres; il vouloit sur-tout que le laboureur conçût un noble orgueil de sa profession, & préférât l'honneur de regner sur les campagnes, à la honte de vendre sa misere dans les villes. Le grand nombre des offices a toujours été mis par les hommes d'état au nombre des fléaux publics: Sully voit le point où finit la nécessité, & où commence l'abus; & il réduit les offices à cette proportion. Le haut prix de l'intérêt de l'argent écrasoit les nobles sous le poids des dettes, & nourrissoit la paresse du peuple: cet intérêt fut réduit; les terres reprirent leur valeur; la classe active des citoyens trouva des ressources. C'est par le même principe qu'il remboursa pour cent millions de rentes: son œil étoit blessé de voir tant d'hommes payés par l'état pour être oisifs. Ce grand ministre voyoit tout le corps politique entraîné par l'enchaînement invincible du physique avec le

moral ; il travailloit donc à réprimer les vices, & ſur-tout le luxe ; ce luxe plus fatal que les ſéditions & les guerres civiles, parce que celles-ci ne donnent que des convulſions paſſageres à l'état, au lieu que l'autre le mine ſourdement, en détruiſant les vertus.

C'eſt par une adminiſtration fondée ſur ces principes, que Sully en moins de quinze ans vint à bout de changer la face de la France. Mais il n'eut point amorti ſi promptement trois cens cinquante millions de dettes ; il n'eut point laiſſé quarante millions dans les coffres de ſon roi, ſi à tous ces moyens il n'en eût joint un autre plus puiſſant ; c'eſt l'économie. L'économie ! A ce nom ſacré, tout état appauvri & accablé ſous le poids de ſes dettes, doit treſſaillir, comme un malheureux treſſaille au nom d'une divinité bienfaiſante. Mais prenez garde ; je n'entends pas ſeulement cette économie frivole qui conſiſte à retrancher quelques dépenſes néceſſaires peut-être à la majeſté du trône, & qui ne portant que ſur de petits objets, ne procureroit à l'état

que de petites reſſources ; j'entends cette économie réelle & toute-puiſſante, qui gouverne les tréſors d'un empire comme les biens d'une famille, qui établit l'ordre, qui prévient les diſſipations, & qui applique tout entier au beſoin de l'état, ce qui eſt la ſubſtance & le ſang de l'état même. Rendons graces à Sully, au nom de tous les peuples de l'univers, de ce qu'il a donné aux miniſtres cet exemple d'une économie courageuſe ; & ſi cela nous eſt permis, faiſons des vœux pour qu'un ſi grand exemple ne demeure pas inutile à la terre.

Tant de vues, de ſoins & de travaux dans la partie économique, n'occupoient pas Sully tout entier. Son génie parcourt également toutes les parties du miniſtere. L'artillerie, la guerre, la marine, les arts, la religion, la politique, tout eſt l'objet de ſes travaux & de ſes ſuccès. Que dis-je ? ce grand homme ſervit la France même lorſqu'il n'étoit plus. Il prépara le ſiecle de Louis XIV, & forma Colbert. Colbert & Sully ! Quels noms ! c'eſt un ſpectacle intéreſſant de rapprocher ces deux hom-

mes célebres, qui font époque dans notre hiſtoire, & peut-être dans le gouvernement des nations.

Deſtinés tous deux à de grandes choſes, ils furent élevés au miniſtere à peu près dans les mêmes circonſtances. Sully parut après les horribles déprédations des favoris & les déſordres de la Ligue. Colbert eut à réparer les maux qu'avoit cauſés le regne orageux & foible de Louis XIII, les opérations brillantes mais forcées de Richelieu, les querelles de la Fronde; l'anarchie des finances ſous Mazarin. Tous deux trouverent le peuple accablé d'impôts, & le roi privé de la plus grande partie de ſes revenus; tous deux eurent le bonheur de rencontrer deux princes qui avoient le génie du gouvernement, capables de vouloir le bien, aſſez courageux pour l'entreprendre, aſſez fermes pour le ſoutenir, deſirant de faire de grandes choſes, l'un pour la France, & l'autre pour lui-même. Tous deux commencerent par liquider les dettes de l'état; & les mêmes beſoins firent naître les mêmes opérations. Tous deux travaillerent en-

ſuite à accroître la fortune publique. Ils ſurent également combiner la nature des divers impôts : mais Sully ne ſut pas en tirer tout le parti poſſible ; Colbert perfectionna l'art d'établir entr'eux de juſtes proportions. Tous deux diminuerent les frais énormes de la perception, bannirent le trafic honteux des emplois qui enrichiſſoit & aviliſſoit la cour, ôterent aux courtiſans tout intérêt dans les fermes. Tous deux firent ceſſer l'horrible confuſion qui regnoit dans les recettes, & les gains immenſes que faiſoient les receveurs : mais dans toutes ces parties Colbert n'eut que la gloire d'imiter Sully, & de faire revivre les anciennes ordonnances de ce grand homme. Le miniſtre de Louis XIV, à l'exemple de celui de Henri IV, aſſura des fonds pour chaque dépenſe ; à ſon exemple il réduiſit l'intérêt de l'argent. Tous deux travaillerent à faciliter les communications : mais Colbert fit exécuter le canal de Languedoc, dont Sully n'avoit eu que le projet. Ils connurent également l'art de faire tomber ſur les riches & ſur les habitans des villes,

les remises accordées aux campagnes; mais on leur reproche à tous deux d'avoir gêné l'industrie par des taxes. Le crédit, cette partie importante des richesses publiques qui fait circuler celles qu'on a, & qui supplée à celles qu'on n'a pas, paroît n'avoir pas été assez connu par Sully, & assez ménagé par Colbert. Les gains excessifs des traitans furent réprimés par tous les deux; mais Sully connut mieux de quelle importance il est pour un état de rapprocher les gains des finances, de ceux qu'on peut faire dans les entreprises de commerce ou d'agriculture. Les monnoies attirerent leur attention : mais Sully n'apperçut que les maux, ou ne trouva que des remedes dangereux; Colbert porta dans cette partie une supériorité de lumieres qu'il dut à son siecle autant qu'à lui-même. On leur doit à tous deux l'éloge d'avoir vu que la réforme du barreau pouvoit influer sur l'aisance nationale; mais l'avantage des tems fit que Colbert exécuta ce que Sully ne put que desirer. L'un dans un tems d'orages, & sous un roi soldat annonça seulement à une na-

tion guerriere qu'elle devoit estimer les sciences ; l'autre, ministre d'un roi qui portoit la grandeur jusques dans les plaisirs de l'esprit, donna au monde l'exemple, trop oublié peut-être, d'honorer, d'enrichir & de développer tous les talens. Sully entrevit le premier l'utilité d'une marine ; c'étoit beaucoup en sortant de la barbarie : nous nous souvenons que Colbert eut la gloire d'en créer une. Le commerce fut protégé par les deux ministres ; mais l'un vouloit le tirer presque tout entier du produit des terres ; l'autre des manufactures. Sully préféroit, avec raison, celui qui étant attaché au sol, ne peut être partagé ni envahi, & qui met les étrangers dans une dépendance nécessaire : Colbert ne s'apperçut pas que l'autre n'est fondé que sur des besoins de caprice ou de goût, & qu'il peut passer, avec les artistes, dans tous les pays du monde. Sully fut donc supérieur à Colbert dans la connoissance des véritables sources du commerce : mais Colbert l'emporta sur lui du côté des soins, de l'activité & des calculs politiques dans cette

partie; il l'emporta par ſon attention à diminuer les droits intérieurs du royaume, que Sully augmenta quelquefois, par ſon habileté à combiner les droits d'entrée & de ſortie; opération qui eſt peut-être un des plus ſavans ouvrages d'un légiſlateur, & où la plus petite erreur de combinaiſon peut coûter des millions à l'état. Il ſera difficile d'égaler Colbert dans les détails & les grandes vues du commerce. Il ſera difficile de ſurpaſſer Sully dans les encouragemens qu'il donna à l'agriculture. Ce n'eſt pas que Colbert ait négligé entiérement cette partie importante. N'exagérons pas les fautes des grands hommes, & n'ayons pas la ridicule manie d'être toujours extrêmes dans nos cenſures comme dans nos éloges. Colbert, à l'exemple de Sully, voulut faire naître l'aiſance dans les campagnes; il diminua les tailles; il prévint, autant qu'il put, les maux attachés à une impoſition arbitraire; il protégea par des réglemens utiles, la nourriture des troupeaux; il encouragea la population par des récompenſes: mais faute d'avoir permis le commerce

des grains, tant d'opérations admirables furent presqu'inutiles ; il n'y avoit point de richesse réelle ; l'état parut brillant, & le peuple fut malheureux ; l'or que le trafic faisoit circuler ne parvenoit point jusqu'à la classe des cultivateurs, le prix des grains baissa sans cesse, & l'on finit enfin par la disette. Tels furent & les principes & les succès différens de ces deux grands hommes. Si maintenant nous comparons leur caractere & leur talent, nous trouverons que tous deux eurent de la justesse & de l'étendue dans l'esprit, de la grandeur dans les projets, de l'ordre & de l'activité dans l'exécution : mais Sully peut-être saisit mieux la masse entiere du gouvernement, Colbert en développa mieux les détails. L'un avoit plus de cette politique moderne qui calcule ; l'autre de cette politique des anciens législateurs, qui voyoient tout dans un grand principe. Le plan de Colbert étoit une machine vaste & compliquée, où il falloit sans cesse remonter de nouvelles roues ; le plan de Sully étoit simple & uniforme comme celui de la na-

ture. Colbert attendoit plus des hommes; Sully attendoit plus des choſes. L'un créa des reſſources inconnues à la France; l'autre employa le mieux les reſſources qu'elle avoit. La réputation de Colbert dut avoir d'abord plus d'éclat; celle de Sully dut acquérir plus de ſolidité. A l'égard du caractere, tous deux eurent le courage & la vigueur d'ame, ſans laquelle on ne fit jamais ni beaucoup de bien, ni beaucoup de mal dans un état: mais la politique de l'un ſe ſentoit de l'auſtérité de ſes mœurs; celle de l'autre, du luxe de ſon ſiecle. Ils eurent la triſte conformité d'être haïs; mais l'un des grands, l'autre du peuple. On reprocha de la dureté à Colbert, de la hauteur à Sully: mais ſi tous deux choquerent des particuliers, tous deux aimerent la nation. Enfin ſi on examine leurs rapports avec les rois qu'ils ſervoient on trouvera que Sully faiſoit la loi à ſon maître, & que Colbert recevoit la loi du ſien; que le premier fut plus le miniſtre du peuple, & le ſecond plus le miniſtre du roi: enfin d'après les talens des deux princes, on jugera que Sully dut quel-

que chose de sa gloire à Henri IV, & que Louis XIV dut une grande partie de la sienne à Colbert.

On ne connoîtroit point Sully tout entier, si l'on ignoroit que ses vertus égalerent ses talens. Que ne puis-je mettre sous vos yeux cette partie de ses Mémoires, où, traçant les qualités morales que doit avoir l'homme d'état, il trace lui-même son portrait sans s'en appercevoir! Vous y verriez la sainteté des mœurs, l'éloignement du luxe, ce courage stoïque qui dompte la nature, qui résiste à la volupté, & se refuse à tout ce qui peut énerver l'ame. Sully avoit adopté ces vertus autant par principe que par caractere. A la cour il conserva l'antique frugalité des camps. Les riches voluptueux eussent peut-être dédaigné sa table; mais les Guesclin & les Bayard seroient venus s'y asseoir à côté de lui. Le travail austere remplissoit ses journées. Chaque portion de tems étoit marquée pour chaque besoin de l'état. Chaque heure, en fuyant, portoit son tribut à la patrie. Ses délassemens même avoient je ne sais quoi de mâle

& de févere; c'étoit du repos ſans indolence, & du plaiſir ſans molleſſe. L'économie domeſtique l'avoit formé à cette économie publique, qui devint le ſalut de l'état. Ses ennemis louerent ſa probité. Sa juſtice eut étonné un ſiecle de vertu. Sa fidélité brilla parmi des rébelles. Après la mort de ſon maître on put le perſécuter, mais on ne put réuſſir à en faire un mauvais citoyen. Il reſta ſujet malgré la cour. Il ſervit la reine qui l'opprimoit. En entrant dans les finances, il ne craignit point de donner à la nation la liſte de ſes biens. En ſortant de cette place, il oſa défier ſon ſiecle & la poſtérité. Les préſens qu'on lui offrit pour le corrompre, n'avilirent que ceux qui les offroient. Comme miniſtre, il ne reçut rien des ſujets : comme ſujet, il ne reçut de ſon maître que ce qui étoit empreint du ſceau ſacré des loix. On a déja vu ſon indomptable fermeté dans ſes devoirs. La France ſe ligua contre lui, pour l'empêcher de ſauver la France : il réſiſta à tout; il eut le courage d'être haï. La nobleſſe qui n'inſpire que de la vanité aux petites ames,

lui inſpira l'orgueil des plus grandes choſes. Jamais on ne porta ſi loin ce vieil honneur, dont l'enthouſiaſme fit nos antiques chevaliers. Il dut avoir des calomniateurs & des jaloux : il terraſſa la calomnie par ſes vertus ; il humilia l'envie par ſes ſuccès. Il ſe vengea de ſes ennemis, car il ne perdit aucune occaſion de leur faire du bien. Les méchans trouvoient en lui une ame inflexible & rigide ; les malheureux y trouverent une ame ſenſible & compatiſſante. Dans la religion, zélé ſans fanatiſme, & tolérant ſans indifférence, il étoit l'organe du roi auprès des proteſtans, il étoit le protecteur des catholiques auprès du roi : il fut adoré à Geneve ; il fut eſtimé dans Rome. Bon époux, bon maître, bon pere de famille ; il donna un plus grand ſpectacle au monde, il fut l'ami d'un roi. O Henri IV ! O Sully ! O doux épanchemens des cœurs ! Soins conſolans de l'amitié ! C'étoit auprès de Sully que Henri IV alloit oublier ſes peines ; c'étoit à lui qu'il confioit toutes ſes douleurs, les larmes d'un grand homme couloient dans le ſein d'un ami. La franchiſe

guerriere & la douce familiarité assaisonnoient leurs entretiens. Il n'y avoit plus de sujet; il n'y avoit plus de roi; l'amitié avoit fait disparoître les rangs. Mais cette amitié si tendre étoit en même tems courageuse & sévere de la part de Sully. A travers les murmures flatteurs des courtisans, Sully faisoit entendre la voix fiere & libre de la vérité. Il estimoit trop Henri IV, il s'estimoit trop lui-même, pour parler d'un autre langage. Tout ce qui eut avili l'un & corrompu l'autre, étoit indigne de tous deux. Aussi osa-t-il souvent déplaire à son maître. Je n'entrerai point dans le détail & de ses actions & de ses paroles. Il en est qui ne sont pas faites pour être senties dans des siecles corrompus. Les ames foibles les appelleroient téméraires; les ames basses les jugeroient criminelles; mais l'homme vertueux les honorera toujours, comme il le doit. Je n'ajouterai plus qu'un mot, c'est que l'idée seule de Sully étoit pour Henri IV, ce que la pensée de l'être suprême est pour l'homme juste; un frein pour le mal, un encouragement pour le bien.

Faut-il qu'un commerce si sublime ait été si-tôt interrompu? Faut-il qu'un tel roi & un tel ministre aient si peu gouverné la France! O jour! O moment horrible où Sully entendit tout-à-coup retentir autour de lui : le roi est assassiné; le roi n'est plus; où un serviteur fidele, témoin du parricide, lui remit l'affreux couteau encore dégouttant de sang; où Sully à travers les cris, les sanglots, les gémissemens & les larmes d'un peuple immense, se précipita vers le Louvre, pour y voir, pour y embrasser encore une fois le corps de son ami & de son maître; où il serra dans ses bras, où il inonda de ses pleurs, où il pressa mille fois contre sa poitrine palpitante, le jeune enfant, foible héritier de ce malheureux prince! Mais quels furent ses sentimens, lorsque dans le palais dont toutes les murailles étoient couvertes par le deuil & la mort, dans ce même palais où étoient encore déposés les déplorables restes du roi, presqu'au pied de sa tombe, & à la lueur des torches funebres, il apperçut la joie de la nouvelle cour; joie plus cruelle

pour lui, que s'il avoit vu enfoncer le couteau, & le sang de Henri IV couler sous ses propres yeux! Dès ce moment il prévit tout; il vit que la France étoit assassinée avec son maître. Cependant il aimoit trop l'état pour l'abandonner à ses nouveaux tyrans. Il lutte; il combat encore; il ose prononcer les noms de devoir & de justice: mais tout étoit changé; les choses en étoient venues à ce point, où les vertus d'un grand homme ne font que rendre son siecle plus coupable. Ne pouvant plus empêcher le mal, il ne lui reste que la gloire de n'en pas devenir complice. Il se dépouille de ses charges; il quitte la cour, & emporte avec lui ses vertus, ses services & l'ingratitude des hommes.

L'histoire a peint ces sages dans la retraite, des héros dans l'oppression; mais elle n'offre rien de plus grand que la dignité de Sully dans le malheur. C'étoit la dignité de la vertu même, sur laquelle & les hommes, & les cours, & les rois ne peuvent rien. La grandeur qui étoit dans son ame se répandoit sur toute sa maison,

Un nombre prodigieux de domeſtiques, une foule de gardes, d'écuyers, de gentilshommes, un luxe non de frivolité mais de magnificence, un appareil impoſant & majeſtueux, le reſpect de mille vaſſaux, la ſubordination d'une famille illuſtre, des appartemens immenſes, & où les belles actions de Henri IV étoient repréſentées avec celles de ſon miniſtre, des parcs où regnoient la ſimplicité & la grandeur, au milieu de tous ces objets, Sully en cheveux blancs; conſervant les modes antiques, portant ſur ſa poitrine l'image ſacrée de Henri IV, la ſainte gravité de ſes diſcours, la majeſté de ſes regards, le ſiége plus élevé qui le diſtinguoit au milieu de ſes enfans, l'accueil honorable que recevoient dans ſa maiſon tous les vieillards, le ſilence mêlé de crainte, & le reſpect religieux des jeunes gens que leurs peres conduiſoient par la main à ce grand homme; tout cela réuni, ſembloit offrir quelque choſe de plus qu'humain, & portoit dans les cœurs je ne ſais quelle émotion involontaire qui élevoit l'ame en l'étonnant. O mœurs trop différentes des nôtres!

C'eſt ainſi qu'il paſſa trente ans dans la retraite, ſans ſe plaindre des hommes, ni de leur injuſtice, pleurant ſon ancien roi, fidele au nouveau, eſtimé & haï de Richelieu, ayant ſurvécu à tout, excepté à la vertu. Elle deſcendit avec lui dans ſa tombe. La mort termina une carriere de quatre-vingt-deux ans, dont cinquante furent employés pour le bonheur de l'état, & le reſte auroit pu l'être.

Un mauſolée élevé à ſa cendre nous a conſervé les traits & la figure de ce grand homme; mais la partie la plus noble de lui-même nous a été tranſmiſe par un monument plus durable & plus auguſte. Son ame éternellement empreinte dans ſes Mémoires, ira à jamais étonner & inſtruire les ſiecles. C'eſt-là que ſon génie reſpire. Là brûle encore ce feu ſacré qui l'animoit pour la patrie. C'eſt de-là que ce feu s'eſt répandu dans l'ame de Colbert. C'eſt de-là qu'aujourd'hui encore partira peut-être une étincelle, pour aller embraſer quelqu'une de ces ames que la nature tient en réſerve pour chaque ſiecle. Les titres & les terres de Sully ont paſſé

à ses descendans : ses vertus sont un héritage qui appartient à tout le monde. Il est à celui qui osera s'en saisir. Qui parmi nous aura ce courage ? S'il en est un, qu'il ne s'attende point aux douceurs d'une vie tranquille, & à cette faveur populaire, qui est l'idole des ames foibles. Il faut qu'il sache qu'un grand ministre est la victime de l'état, & que l'art de faire le bien n'est que trop souvent l'art de déplaire aux hommes. Mais s'il est digne de sauver la patrie, il aura d'autres récompenses, qui peut-être méritent d'être comptées : il aura le suffrage des vrais citoyens, l'admiration des grandes ames, le témoignage honorable de son propre cœur, les justes éloges de la postérité, & le regard de l'être éternel.

*Fin de l'Eloge de Sully.*



# TABLE
## *DES MATIERES.*

### A

# B

# D

# E

# F

## G

## H

# J

## M

# O

# P

aux

## Q



## R

S

## T

## V

*Fin de la Table des Matieres.*

## *APPROBATION.*

J'AI lu par l'ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, la troiſiéme Edition de l'*Hiſtoire de la Vie de Henri IV, par M. de Buri*; je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher la publication. A Paris, ce 2 Juin 1779.

*Signé*, TERRASSON.

## *PRIVILÉGE DU ROI.*

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra; SALUT: Notre amé le ſieur DE BURI, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage de ſa compoſition intitulé: *Hiſtoire de la Vie de Henri IV*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilége à ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre par tout notre Royaume. Voulons qu'il jouiſſe de l'effet du préſent Privilége, pour lui & ſes hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le retrocéde à perſonne; & ſi cependant il jugeoit à propos d'en faire une ceſſion, l'Acte qui la contiendra ſera enregiſtré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilége que de la ceſſion; & alors par le fait

ſeul de la ceſſion enregiſtrée, la durée du préſent Privilége ſera réduite à celle de la vie de l'Expoſant, ou à celle de dix années à compter de ce jour, ſi l'Expoſant décéde avant l'expiration deſdites dix années. Le tout conformément aux articles IV & V de l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, portant Réglement ſur la durée des Priviléges en Librairie. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de celui qui le repréſentera, à peine de ſaiſie & de confiſcation des exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons. A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du préſent Privilége; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le ſieur Hue de Miromenil, qu'il en ſera enſuite remis

deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le ſieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit ſieur HUE DE MIROMENIL, le tout à peine de nullité des Préſentes: du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes hoirs pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris, le quatorziéme jour de Juillet l'an de grace mil ſept cent ſoixante-dix-neuf, & de notre regne le ſixiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

*Signé*, LE BEGUE.

*Regiſtré ſur le Regiſtre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 1638, fol. 167, conformément aux diſpoſitions énoncées dans le préſent Privilége, & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires preſcrits par l'article CVIII du Réglement de 1723. A Paris, ce 17 Juillet 1779.*

*Signé*, A. M. LOTTIN l'aîné, *Syndic.*

---

De l'Imprimerie de CHARDON, rue Galande.

*Extrait du Catalogue des Livres qui se trouvent chez le même Libraire.*

Histoire de la Vie de Louis XIII, par M. de Bury, 4 vol. *in*-12. 12 l.

Histoire de France, par MM. Velly, Villaret & Garnier, 26 vol. *in*-12. 78 l.

*La suite sous presse.*

La même, avec les portraits des grands Hommes dont il y est fait mention, 15 vol. *in*-4°. 156 l.

Mémoires secrets sous les Regnes de Henri IV & Louis XIII, traduits de Vittorio Siri, 35 parties *in*-12. br. 51 l.

Le Regne de Louis XIII se vend séparément, 20 parties, 30 l.

Histoire Romaine, par Rollin, 16 vol. *in*-12. 48 l.

—— des Empereurs, par Crevier, 12 vol. *in*-12. 36 l.

La même, 6 vol. *in*-4. 60 l.

—— du Bas-Empire, par M. le Beau, & continuée par M. l'Abbé Guenet, 22 vol. *in*-12. 66 l.

*La suite sous presse.*

Histoire Moderne, par MM. de Marsy & Richer, 30 vol. *in*-12. 90 l.

Tableau d'Histoire Moderne, par de Mehegan, 3 vol. *in*-12. 9 l.

Variations de la Monarchie Françoise, 4 vol. *in*-12. 12 l.

Histoire d'Angleterre, de Humes, 18 vol. *in*-12. 48 l.

La même, 6 vol. *in*-4°. 72 l.

La même, 6 vol. *in*-4°. 108 l.

Histoire d'Asie, d'Afrique & d'Amérique, 15 vol. *in*-12. 45 l.

La même, 5 vol. *in*-4°. 60 l.

Mœurs des François, *in*-12. 3 l.
Modeles de l'Héroïsme & des Vertus Militaires, contenant l'abrégé des vies de Paul-Emile, Scipion, Alexandre, César, du Guesclin, Bayard, Turenne, Maurice, Duc de Saxe, &c. 2 vol. *in*-12. *sous presse.*
Continuation des Révolutions de Suede, *ou* Histoire d'Eric, fils de Gustave, *in*-12. 3 l.
Abrégé d'Histoire Sainte, Ancienne, Romaine, de France & Universelle, faisant partie du Cours d'Etudes, à l'usage des Eleves de l'Ecole Royale Militaire, 6 vol. *in*-12.

*Chaque volume se vend séparément.*

Histoire de l'Empereur Charles-Quint, par Robertson, 6 vol. *in*-12. 18 l.
La même, 2 vol. *in*-4°. 24 l.
Mémoires de Retz, Joly & Nemours, 6 vol. *in*-12. 18 l.
Mémoires de Sully, 8 vol. *in*-12. 20 l.
Abrégé de l'Histoire de la Milice Françoise, du P. Daniel, 2 vol. *in*-12. *fig.* 6 l.
Vies des Hommes Illustres de Plutarque, 12 vol. *in*-12. 36 l.
Mémoires concernant l'Histoire, les Arts, les Sciences, &c. des Chinois, 4 vol. *in*-4°. 48 l.

*La suite sous presse.*

Eloges des Académiciens de l'Académie Royale des Sciences, par M. de Fontenelle, 2 vol. *in*-12. 6 l.
Mélange de Traductions d'Ouvrages Grecs, Italiens, Latins & Anglois, par M. le Franc de Pompignan, *in* 8°. 6 l.
Autre Mélange de Traductions, du même Auteur, *in*-12. p. p. 2 l.
Abrégé Chronologique de l'Histoire de France, par le Président Hénault, 3 vol. *in*-8°. 15 l.
Abrégé Chronologique de l'Histoire d'Espagne & de Portugal, 2 vol. *in*-8°. 12 l.

Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire du Nord, 2 vol. *in*-8°. 10 l.

Dictionnaire Hiſtorique, Littéraire, &c. de l'Italie, 2 vol. *in*-8°. 12 l.

Deſcription d'Italie, par M. l'Abbé Richard, 6 vol. *in*-12. 18 l.

Hiſtoire Naturelle de l'Air, par le même, 10 vol. *in*-12. 30 l.

Anecdotes de Bienfaiſance, *ou* Annales du Regne de Marie-Thérèſe, *avec de très-jolies figures*, *in*-8°. 6 l.

Cauſes célebres, rédigées & continuées par M. Richer, 14 vol. *in*-12. 42 l.

*La ſuite ſous preſſe.*

L'Europe Illuſtre, *ou* Recueil de plus de ſix cens portraits des grands Hommes de l'Europe, gravés par les ſoins d'Odieuvre, avec l'abrégé de la Vie de chaque perſonnage, par M. Dreux du Radier, 6 vol. *in-fol.* broché en carton, 288 l.

—— *in*-4°. gr. pap. br. 186 l.

—— *in*-4°. pet. pap. br. 126 l.

—— *in*-8°. gr. pap. br. 84 l.

Cours d'Etudes, à l'uſage des Eleves de l'Ecole Royale Militaire, rédigé & imprimé par ordre du Roi, contenant une petite Grammaire Françoiſe, Latine & Grecque; des principes de Littérature; des extraits des Auteurs Latins en proſe, Phedre, Virgile, Horace, & des extraits de Plaute & Térence; des abrégés d'Hiſtoire; des extraits de feuilles Grecques; Logique & Grammaire générale; Arithmétique & Algebre; Géométrie & Sphere; *ſpecimen methodi Scholaſticæ Philoſophicæ;* abrégé d'Hiſtoire Naturelle; Traductions des Auteurs Latins en proſe, & des extraits de Plaute & Térence, en tout 45 parties, *dont chacune ſe vend ſéparément.*

*FIN.*







